



RB184,792



Presented to the

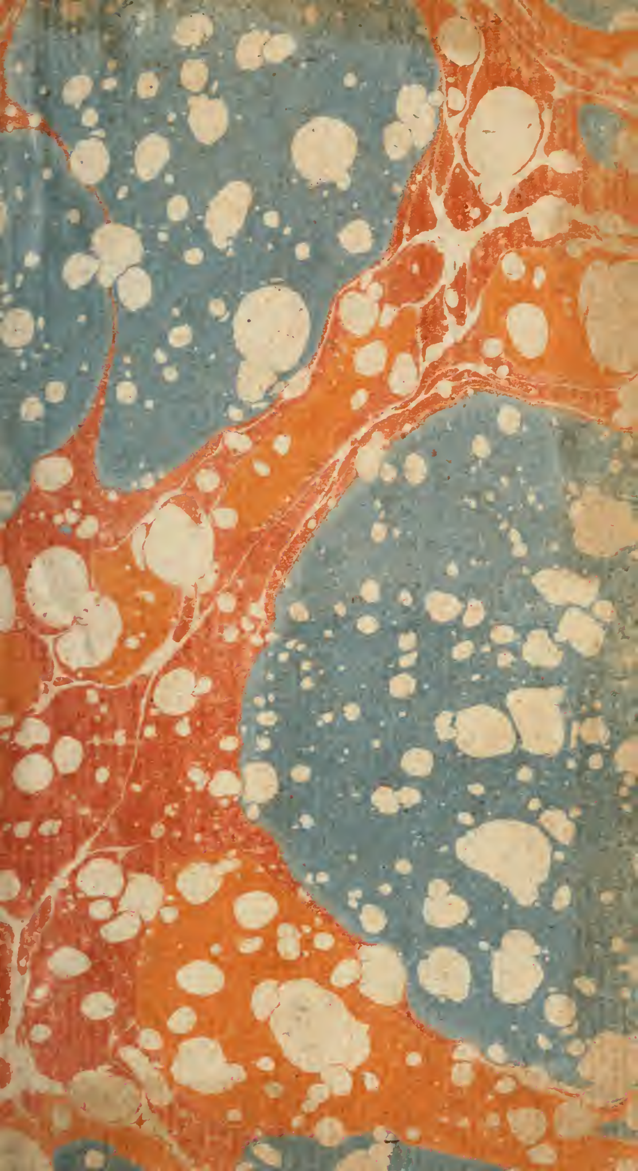
LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

Professor

Ralph G. Stanton

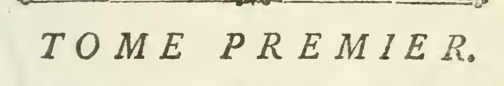


Double

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE POMBAL.



TOME PREMIER.

Don de Mr Signe.

MÉMOIRES

DE SÉBASTIEN-JOSEPH

DE CARVALHO ET MÉLO,

COMTE D'OEYRAS,

MARQUIS DE POMBAL,

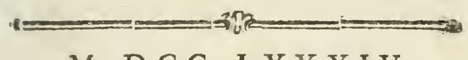
Secrétaire d'Etat & Premier Ministre du Roi de Portugal JOSEPH *I.*

TOME PREMIER.

Documentum posteris, homines cùm se permisere fortunæ, etiam naturam dediscere.

Q. CURT. *Lib.* 3.

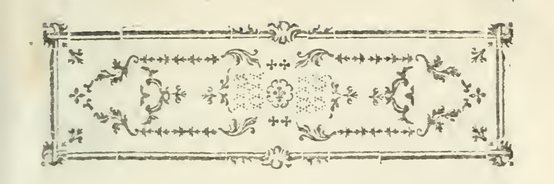




M. DCC. LXXXIV.

See C** damn'd to ever-lafting fame!

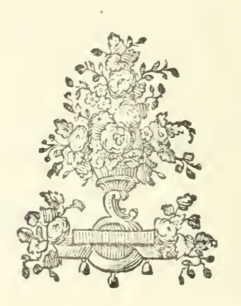
Pope, *Ep. IV.*

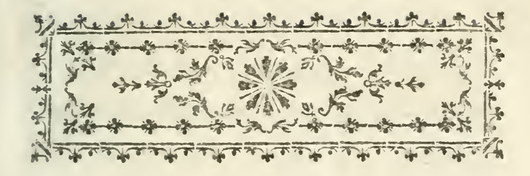


AVERTISSEMENT.

LE Marquis de Pombal eſt mort dans ſa Terre de ce nom le 5 Mai 1782. A cette époque non-ſeulement cette Hiſtoire étoit écrite, mais le manuſcrit n'étoit déjà plus à la diſpoſition de l'Auteur; ainſi, on ne doit pas être ſurpris que dans tout le cours

de l'Ouvrage on parle de ce Ministre célebre comme d'un homme encore vivant.





PRÉFACE.

C'EST une heureuſe deſtinée que celle des grands Hommes! on recherche leurs actions avec avidité, on les lit avec tranſport. A peine ont-ils terminé leur carriere, que des Ecrivains diſtingués ſe hâtent de recueillir juſqu'aux moindres détails de leur vie. Quelques-uns d'entr'eux plus fortunés encore, & jouiſſant d'avance des honneurs de l'immortalité, ont vu de leur vivant des plumes éloquentes s'occuper de leur Hiſtoire,

& une foule impatiente s'empresser de la parcourir, dans l'espérance d'y trouver à chaque page des événemens intéressans, & surtout extraordinaires. Mais cette avide curiosité n'a pas toujours été satisfaite. Ces Ouvrages si recherchés n'ont le plus souvent offert à leurs Lecteurs trompés, que la fastidieuse répétition des mêmes faits, des mêmes qualités attribuées à mille autres Personnages célebres; car quel est le Biographe qui n'ait cherché à faire de son Héros le modele de tous ceux que leurs talens, leur caractere & leurs actions ont élevés au-dessus du vulgaire? Ce n'est que de loin en loin que viennent frapper nos regards quelques

Etres privilégiés, deſtinés par la nature à briller même entre les plus grands Hommes; génies vraiment ſublimes, qui ne reſſemblent qu'à eux-mêmes, & qu'on ne peut confondre avec aucun autre. Cependant, quelque rares qu'ils ſoient, notre ſiecle peut ſe glorifier d'en avoir produit plus d'un; & s'il a été fécond en grands événemens, il a encore l'avantage de les devoir à des Hommes non-moins extraordinaires. Les noms de Pierre-le-Grand, de Catherine II, de Fréderic, de Voltaire, de la Chevaliere d'Eon, ne ſont point prononcés ſans une juſte admiration. Ils réveillent dans l'ame une foule de grandes idées; & en parcourant les traits qui ca-

ractérifent ces Perfonnages prefque également célebres, quoique fi différens les uns des autres, l'efprit demeure comme accablé à la vue de tout ce qu'ont produit leurs talens ou leur puiffance. A côté de ces noms fameux, nous pouvons fans doute avec juftice placer celui d'un homme qui dans le dernier période de fa vie fixe encore fur lui les regards de l'Europe entiere, & la divife en deux partis : les uns condamnant hautement l'extrême févérité de fa conduite ; les autres le plaignant dans fa difgrace, & louant les vaftes projets d'un Miniftre, le premier moteur de la grande affaire qui a occupé fi long-temps les Cabinets les plus éclairés, le

principal artiſan de la deſtruction d'une Société puiſſante dont l'exiſtence ſembloit être pour lui un tourment continuel. Cet homme eſt le célebre Marquis de Pombal, Premier Miniſtre de Joſeph I, Roi de Portugal, qui pendant plus de vingt ans a joué un ſi grand rôle dans cette Cour. Quoiqu'il ait pris des noms différens, ſuivant les accroiſſemens ſucceſſifs de ſon pouvoir, ce changement n'a jamais pu le faire méconnoître, parce que ſes actions ont toujours porté une empreinte qui ne permettoit pas de les attribuer à aucun autre. Peut-être, dans le tableau que nous allons en tracer, quelqu'un croira-t-il reconnoître une copie de celui de Séjan; mais

en l'examinant avec plus d'attention, on y trouvera des différences bien marquées, & une ſingularité de traits qui ne conviennent qu'à lui. Car tel eſt du moins l'avantage de notre entrepriſe, que ſi dans cette Hiſtoire nous ne pouvons pas offrir à l'Europe éclairée un émule des Ximenès, des Sully, des Richelieu, des Colbert, des Albéroni, des Chatham, & des autres Miniſtres reſtaurateurs de la gloire & de la félicité de leur Nation, elle contiendra la vie d'un homme qui, par ſon caractere extraordinaire, ſemble former à lui ſeul une claſſe à part, & dont par conſéquent les moindres actions ne peuvent manquer d'être intéreſſantes. Lorſque nous

nous ſommes propoſé de raſſembler dans cet Ouvrage les nombreuſes & piquantes anecdotes qui rendent la vie du Marquis de Pombal ſi mémorable, ſi propre à exciter la curioſité des Lecteurs, nous avons ſenti que notre premier devoir étoit l'exactitude & l'impartialité. Auſſi avons-nous eu ſoin de ne jamais nous en écarter. Nous ne voulons ni offenſer les amis qu'a pu conſerver ce Miniſtre, ni aigrir les bleſſures des malheureuſes victimes de ſa ſévérité.

C'eſt cette même exactitude qui nous engage à dire ici deux mots d'un Ouvrage tout récemment publié d'abord en Anglois, enſuite en Portugais, & enfin en

François, ſous le titre de *Lettres ſur l'état ancien & moderne du Portugal*, & dont on trouve l'extrait dans divers Journaux François & Italiens, particuliérement dans les *Annales Eccléſiaſtiques de Florence* (1). Nous n'examinerons point ici quel a pu être le but qu'on s'eſt propoſé, en faiſant ainſi paroître ces Lettres toutes à la fois : nous nous contenterons d'obſerver qu'on y lit une apologie très artificieuſe & très-ſédui-

(1) Malgré nos ſoins pour adoucir cette critique des Lettres ſur le Portugal, & des Annales de Florence, autant du moins que notre devoir d'Editeur nous l'a pu permettre, nous ne ſerions cependant pas ſurpris qu'elle parût encore à quelques-uns de nos Lecteurs plus juſte que modérée.

ſante de la conduite du Marquis de Pombal, pendant la longue durée de ſon Miniſtere; & comme pluſieurs faits s'y trouvent préſentés d'une maniere toute oppoſée à ce que nous en avons dit, nous nous devons à nous-même & à la vérité de relever les erreurs où ont été entraînés l'Auteur de ces Lettres & les Journaliſtes de Florence, ſoit par la paſſion qui les aveugloit, ſoit par le peu de connoiſſance qu'ils avoient des affaires de Portugal, & des événemens même de la vie de M. Carvalho.

I. L'Auteur des Lettres, & après lui les Annaliſtes, débutent par ſe montrer ennemis déclarés des Jéſuites. Ils en font même

gloire, & veulent en conséquence que ce qui a rendu le Marquis de Pombal si odieux, je ne dirai pas, comme eux, seulement au Portugal, mais encore à toute l'Europe impartiale, soit la haine implacable qu'il avoit vouée à cette Société, & la guerre ouverte qu'il n'a cessé de lui faire jusqu'à son entiere extinction. Mais avant qu'il la poursuivît avec tant d'animosité, il étoit déjà devenu insupportable à la Noblesse & au Peuple Portugais par ses violences, ses vexations, son caractere cruel, oppresseur, intéressé; déjà il avoit vérifié ce que disoit de lui le Roi Jean V, qu'*il avoit le cœur couvert de poils;* mot énergique qui marque assez de quelle trempe

étoit, dans l'opinion du Monarque, l'ame de ce Miniſtre. Au reſte, n'y eût-il de la cruauté du Marquis de Pombal d'autres preuves que les traitemens qu'il a fait eſſuyer aux Jéſuites, c'en ſeroit aſſez ſans doute pour juſtifier nos imputations, dans un ſiecle ſur-tout où l'*humanité* eſt regardée avec raiſon comme la baſe de toutes les vertus.

II. Nous ſouſcrivons volontiers aux magnifiques éloges que l'Auteur des Lettres & ſes échos prodiguent à la Nation Portugaiſe au ſujet de ſes anciennes conquêtes; mais il ne falloit pas y mêler des erreurs de toute eſpece. Il ne falloit pas dire que le Portugal fut

uni à la Couronne de Caſtille ; ou, comme s'explique l'Auteur, devint une ſimple Province d'Eſpagne en 1584, & que cette réunion eut lieu juſqu'en 1586. Ce fut en 1580 que Philippe II s'empara du Portugal, & en 1640 que la révolution qui mit ſur le Trône Jean, Duc de Bragance, enleva ce Royaume à la domination Eſpagnole. Il ne falloit pas dire que lorſque Joſeph I ſuccéda au Roi ſon pere, le Portugal étoit *dans l'état le plus déplorable qu'on puiſſe imaginer.* Certainement cet état n'approchoit pas de celui où s'étoit trouvé le Royaume ſous le gouvernement du Roi d'Eſpagne Philippe IV, & beaucoup moins de ce qu'il avoit ſouffert pendant

la guerre ſanglante occaſionnée entre les deux Nations par l'élévation de la Maiſon de Bragance au Trône. Il eſt vrai que dans les huit dernieres années du regne de Jean V, l'impoſſibilité où étoit ce Prince accablé ſous le poids de ſes infirmités, de donner aux affaires l'attention qu'il y avoit apportée juſqu'alors, fit décheoir la Monarchie de l'état de ſplendeur & de proſpérité où elle étoit parvenue, mais non pas juſqu'au point que l'Auteur des Lettres & les Annaliſtes voudroient nous le perſuader. Même pendant ces huit années, Lisbonne fut tout auſſi riche, tout auſſi puiſſante qu'elle l'avoit été auparavant, ſi l'on en excepte le temps où, ſous les Rois

Emmanuel & Jean III, elle étoit ſeule en poſſeſſion des précieuſes épiceries de l'Orient. Il ne falloit pas dire enfin, que le Roi Joſeph débuta par faire de Carvalho ſon Premier Miniſtre. Celui-ci n'eut d'abord que le Département des Affaires étrangeres; l'emploi de Premier Secrétaire d'Etat, ou, comme diſent les Portugais, de Secrétaire des Affaires du Royaume, étoit alors & fut aſſez longtemps encore rempli par Pierre de Motta & Sylva.

III. Nous ignorons, & le Portugal entier avec nous, quels traits remarquables ont ſi glorieuſement diſtingué Carvalho pendant la durée de ſon éducation à l'Univer-

ſité de Coimbre. Il nous ſemble que l'unique choſe qui puiſſe diſtinguer les Eleves d'une Univerſité, ce ſont leurs progrès dans les Sciences, & certainement le Marquis de Pombal n'a jamais donné des ſiens des preuves bien éclatantes. Du reſte, s'il eſt vrai que dégoûté de l'étude des Lois, il prit le parti des armes, il ne l'eſt pas également qu'il ſoit d'abord entré dans les Gardes-du-Corps. A l'exception des premiers Officiers, aucun Gentilhomme ne ſert dans cette Troupe (1). Il débuta par être

(1) La Garde du Roi de Portugal eſt compoſée de trois Compagnies de Hallebardiers Portugais de quatre-vingts hommes chacune, tous gens de métier. Leurs habits ſont d'un drap gris-verdâtre & reſſemblent parfaitement à

Cadet dans un Régiment d'Infanterie ; & comme c'eſt l'uſage en Portugal que les Cadets paſſent par tous les grades militaires, il parvint juſqu'à celui de Caporal, & n'alla pas au-delà. Il s'étoit flatté d'être fait Capitaine, lors de la promotion de 1735 : ſes eſpérances furent trompées, & il abandonna le Service.

IV. C'eſt une inſigne fauſſeté que d'oſer dire, avec l'Auteur des Lettres, qu'un des grands plaiſirs de l'Infant Dom Antoine étoit de

---

des habits de livrée. La Garde ordinaire n'eſt que de vingt Hallebardiers que l'on prend dans les trois Compagnies. *Voyez* Deſcription de Lisbonne. Paris, 1735.

courir la nuit pour aſſaillir les paſſans. Quiconque a connu ce Prince ſait aſſez combien ſa conduite a toujours été réglée, ſon caractere doux, ſes amuſemens paiſibles. On ne doit pas ajouter plus de foi à ces *Ranchos* (car c'eſt ainſi que l'Auteur devoit écrire ce mot,) à ces aſſemblées licencieuſes qui n'exiſterent jamais; & il n'eſt pas permis de calomnier juſqu'à ce point la mémoire du Duc de Cadaval, & des Marquis de Marialva & de Caſeas (ou plutôt Caſcaës), en les repréſentant comme autant de coupe-jarrets & d'aſſaſſins. On ne peut douter de la fauſſeté de ces imputations, quand on penſe à la vigilance du Roi Jean, à ſon extrême attention à réprimer les

excès des Grands, & à écarter de ſes Peuples juſqu'à l'ombre de la vexation; quand on ſe rappelle ſur-tout avec quelle conſtance ce Prince a ſuivi le plan qu'il s'étoit tracé de tenir la Nobleſſe de ſes Etats dans un continuel abaiſſement. Quoi qu'il en ſoit, la prétendue bravoure de Carvalho dans ces nocturnes expéditions, ſi exaltée par les Auteurs des Lettres & des Annales, prouveroit tout au plus qu'il fut dans ſa jeuneſſe un audacieux perturbateur du repos public, un libertin téméraire & intrépide, & par-là même nuiroit plus à ſa gloire qu'elle n'y ajouteroit.

V. Où les mêmes Auteurs ont-ils trouvé que le Pere Gaſpard de l'Incarnation

l'Incarnation avoit été Confeſſeur du Roi, & qu'il étoit parent de Carvalho ? Ce Pere Gaſpard, Religieux Récollet, nommé avant ſon entrée dans le Cloître Dom Gaſpard de Moſcoſo Maſcarenhas, étoit de la Maiſon des Marquis de Gouvea, & oncle de l'infortuné Dom Joſeph Maſcarenhas Duc d'Aveiro. Il étoit ſans doute très en faveur auprès de Jean V, qui avoit en lui la plus entiere confiance ; mais il ne fut jamais ſon Confeſſeur. Quant à ſa parenté avec Carvalho, elle n'eſt ni prouvée, ni même vraiſemblable. Quoique nobles l'un & l'autre, trop de diſtance étoit entre leurs deux Maiſons ; les Maſcarenhas étant au nombre des Grands de

la premiere classe, & les Carvalho de simples Gentilshommes de Province.

VI. L'Auteur des Lettres place long-temps avant sa véritable époque le voyage de Carvalho à Vienne. Celui-ci n'arriva dans cette Capitale de l'Empire qu'après avoir été pendant quelques années Ministre de Portugal en Angleterre, & il y arriva sans être revêtu d'aucun caractere public. S'il y fut chargé secrétement de quelques affaires, ce ne fut qu'à la sollicitation de son oncle Paul de Carvalho, Chanoine de la Patriarcale, Prélat distingué par sa science, & très-estimé du Roi Jean. Mais ce Prince fut si

éloigné de l'admiration que lui ſuppoſent les Annaliſtes pour les prétendus talens de leur Héros, qu'il le rappela à Lisbonne très-mécontent de ſa négociation, & l'y laiſſa ſans lui confier le moindre emploi. Il eſt donc faux que ce ne fut qu'après la mort de Jean (arrivée du reſte en 1750 & non en 1759,) que Carvalho fut rappelé de Vienne pour entrer au Conſeil.

Quel eſt encore ce Marquis *de Tantos* dont on nous parle? Nous ne craignons pas d'avancer que jamais ce titre ne fut connu en Portugal. Si l'on ſuppoſe, comme cela peut être, que ce n'eſt qu'une faute d'impreſſion, & qu'on a voulu écrire *Tancos* au lieu de

Tantos, l'Auteur y gagnera peu : il n'en aura pas moins avancé une fausseté manifeste, puisque le Marquis de Tancos n'a été de sa vie Ambassadeur à Vienne, ni même dans aucune autre Cour. Ce Seigneur, Militaire dès son enfance, ne quitta jamais le parti des armes pour se livrer à l'étude des négociations. Après avoir été Gouverneur du Royaume d'Angola, dépendance du Portugal en Afrique, il fut fait Capitaine-général de la Province d'*Alentejo*, Général des Armées du Roi, & enfin Commandant de la Province d'Estramadure, & Inspecteur-général de l'Infanterie Portugaise. Ainsi, il n'a pas pu concevoir à Vienne pour Carvalho ces sentimens d'es-

time & d'amitié que lui prêtent ſi gratuitement les Auteurs des Lettres & des Annales.

VII. Il y a eu en Portugal deux Miniſtres appelés Diego de Mendoza, le pere & le fils. Le premier mourut pluſieurs années avant le Roi Jean : le ſecond fut fait Secrétaire d'Etat par Joſeph I, en même temps que Carvalho, avec lequel il ſervit depuis 1750 juſqu'en 1756. Ce ne fut qu'à cette époque que, grace aux intrigues de ſon Collegue, Mendoza fut diſgracié & dépouillé de ſes emplois. Il n'eſt donc pas vrai que *Joſeph renvoya Diego de Mendoza ſon Premier Miniſtre, pour donner ſa place à Carvalho.*

VIII. De la vie privée de Carvalho, l'Auteur des Lettres passant aux détails de son Administration, commence par louer avec emphase l'Edit qui ordonnoit d'arracher le tiers des vignes, pour en remplacer la culture par celle du blé. Mais il ne sait pas, ou il affecte d'ignorer que le but principal, ou plutôt l'unique objet que se proposa le Ministre dans ce Réglement si vanté, fut d'assurer le débit des Vins de sa chere Compagnie de Porto, & de ceux dont il ne dédaignoit pas lui-même de faire commerce. Une preuve évidente de ce fait, c'est la disposition de l'Edit qui excepte expressément de la loi générale le ter-

ritoire de Porto, quoique ſitué en grande partie dans le voiſinage des rivieres, & expoſé par-là plus qu'aucun autre à être dégradé par les pluies & les torrens; motif allégué par Carvalho lui-même dans ce renouvellement des anciennes Ordonnances ſur les vignes. Il eſt vrai qu'il y avoit alors en Portugal, & qu'on y trouve encore aujourd'hui beaucoup de terres en friche; mais il ne faut s'en prendre ni au peu d'induſtrie des Habitans, ni même à leur ignorance en Agriculture. On ne doit en accuſer que le défaut de population dans les Provinces que la nature de leur terroir rendroit plus propre à la culture des grains: défaut au reſte qui a lieu dans

toute l'étendue du Royaume, & l'effet néceſſaire des émigrations qui s'y renouvellent preſque ſans interruption. Chaque année voit s'expatrier une foule de Portugais que l'eſpoir d'une meilleure fortune conduit en Amérique, en Afrique & dans les Indes Orientales. Ainſi, il n'eſt pas étonnant que les Provinces ne puiſſent pas fournir au Peuple immenſe qui habite Lisbonne, le blé néceſſaire à ſa ſubſiſtance.

C'eſt principalement ſur cette matiere qu'on peut reprocher à l'Auteur des Lettres d'avoir entaſſé fauſſeté ſur fauſſeté. C'en eſt une de dire qu'en Portugal les terres ſont perpétuellement deſtinées à produire une même

eſpece de grains. Il n'eſt pas rare d'en trouver qui donnent juſqu'à trois récoltes par an, en orge, par exemple, en lin & en haricots ; & cela à force d'induſtrie & de travail de la part des Cultivateurs, qu'on ſe plaît cependant à nous repréſenter comme des hommes ſans activité & ſans aucun principe d'Agriculture. C'en eſt une encore de ſoutenir que les terres conſacrées à la culture du blé, une fois miſes en valeur, ne ſe repoſent jamais. Dans les Provinces plus propres que les autres à ce genre de production, mais qui manquent de bras, ainſi que nous l'avons déjà obſervé, on laiſſe repoſer ces terres pendant un

an, quelquefois même pendant deux, & l'on ſe contente, dans cet intervalle, d'y faire paître les beſtiaux, ou d'en tirer quelques fourrages. Quant aux engrais & aux autres moyens connus d'amélioration, ces reſſources ne ſont pas plus ignorées en Portugal que par-tout ailleurs. C'en eſt une enfin d'avancer qu'il fut un temps où les légumes cultivés dans ce Royaume ſe réduiſoient à des choux de mauvaiſe qualité, des oignons & quelques gouſſes d'ail. Nous n'examinerons point ſi on doit ainſi donner le nom de *légumes* à de ſimples herbages; mais du moins ne peut-on le refuſer aux feves, à toutes les eſpeces de

pois, aux haricots noirs & blancs, aux lentilles, &c.; & certainement ces productions ont toujours été très-abondantes en Portugal. Seroit-ce donc que pour faire l'éloge de Carvalho, ses Panégyristes n'auroient eu d'autres ressources que l'erreur & le mensonge?

IX. Le moyen encore, quand on est instruit de la vérité des faits, de lire de sang froid que Joseph I, en montant sur le Trône, trouva le Trésor Royal épuisé & l'Etat chargé de dettes! Jean V son pere a peut-être été de tous les Rois de Portugal celui qui a amassé le plus de richesses, & l'opinion en étoit si bien établie

qu'on répandit, dans le temps, qu'il avoit éte obligé de faire étayer le plancher de la chambre où étoit ſon tréſor, pour l'empêcher de ſuccomber ſous le faix. Ce n'eſt pas que ce Prince ait toujours été très-réglé dans ſes dépenſes; mais du moins, à la réſerve de ſes Troupes, dont il faut avouer que ſon humeur pacifique & ſon averſion pour la guerre lui faiſoient faire trop peu de cas, les penſions, les appointemens de ſes Miniſtres, les ſalaires de ſes Domeſtiques, tout étoit payé avec la plus grande exactitude. On ſait aſſez juſqu'à quel point pendant les ſept à huit dernieres années du regne de Joſeph I, & du Miniſtere de Carvalho, ces paiemens d'étroite obli-

gation & de justice rigoureuse furent négligés. Une anecdote très-curieuse & très-vraie à cet égard, c'est que l'Infant Dom Emmanuel ayant envoyé prendre à la Monnoie ce qui lui étoit dû pour son apanage, fut obligé de le recevoir en especes de cuivre. Le Trésorier donna pour raison qu'il n'y avoit ni or ni argent dans ses coffres. La même chose arriva dans une autre occasion au Cardinal Patriarche.

X. Quant au prétendu assassinat du Roi, & au mérite d'en avoir fait la découverte, mérite si pompeusement exalté dans les Lettres, & plus encore dans les Annales, je m'en rapporte à la derniere

décifion de la Cour de Lisbonne. Je ferai feulement remarquer avec quelle adreffe Carvalho fe fervit de cet événement funefte, foit pour perdre ceux des Grands qui pouvoient s'oppofer à fes projets & à fon defpotifme, foit pour élever fur leurs ruines lui, fes parens, fes créatures, tous ceux enfin qui, par leurs baffes adulations, avoient eu l'art de fe concilier fa bienveillance.

XI. Certes, ce fut un grand réformateur du Clergé que Carvalho! Après avoir commencé cette réforme par abolir les Proceffions des *Auto-da-fé*, il en ordonna une folennelle pour la condamnation & le fupplice du

malheureux Malagrida, & lui-même ne dédaigna pas d'y assister; prouvant par-là que, du moins dans ses principes, l'abus pour un homme d'Etat n'est que dans ce qui contrarie ses desseins, & jamais dans ce qui peut en faciliter l'accomplissement.

XII. Les Annalistes n'ont pas manqué de citer, comme un autre effet des vues supérieures & de l'esprit réformateur de Carvalho, l'expulsion & l'entier anéantissement des Jésuites. Mais si, comme ils le pensent, le nombre des Religieux étoit excessif en Portugal, & qu'il ait été de la sagesse du Marquis de Pombal de travailler à le diminuer, étoit-ce par les

Jésuites qu'il falloit commencer cette importante opération ? De l'aveu de toute la Nation, cette portion du Clergé étoit incontestablement & la plus réguliere & la plus utile. On sent encore dans ce Royaume le vide qu'y a laissé cette laborieuse & édifiante Société pour les Lettres & la Religion.

XIII. La conduite du Nonce Acciajuoli, contre laquelle on s'éleve avec tant de chaleur, n'eut assurément rien de bien extraordinaire ni de bien répréhensible. Un billet de la Secrétairerie d'Etat avoit instruit tous les Ministres Etrangers du mariage de l'Infant Dom Pedre avec la Princesse du

Brésil. Acciajuoli demanda dans une Lettre respectueuse qu'on lui fît part de la même maniere de cet heureux événement ; mais Carvalho qui vouloit à quelque prix que ce fût rompre avec la Cour de Rome, ne tint aucun compte de cette Lettre, & ordonna de la laisser sans réponse. Le Nonce, si ouvertement méprisé, ne fit point illuminer son Hôtel. Il crut devoir cette légere marque de ressentiment au caractere dont il étoit revêtu, & à l'autorité du Prince qu'il représentoit ; Prince qui méritoit sans doute plus d'égards, & comme Souverain & comme Chef de l'Eglise. Mais ce que cette affaire eut véritablement d'étrange, ce que l'esprit de parti seul a pu

faire louer aux Auteurs des Lettres & des Annales, & que les saines maximes de la politique ne sauroient approuver, c'est l'indigne traitement fait à un Nonce & un Cardinal, en le chassant avec violence & ignominie d'un Royaume Catholique.

XIV. Les Journalistes font un pompeux éloge du Réglement qui ôta au Tribunal de l'Inquisition l'examen des Livres, pour l'attribuer au fameux Conseil de Censure. Mais si cette Loi fut si sage, pourquoi depuis cette époque le Portugal n'a-t-il cessé d'être inondé d'Ecrits impies & licencieux, également contraires à la Religion & aux bonnes mœurs, & dont, grace

à la vigilance de l'Inquiſition, il avoit été juſqu'alors préſervé? Sont-ce là ces ſources pures & fécondes de doctrine & de vertu, ces Ouvrages des Solitaires de Port-Royal, qui, dans l'opinion des Annaliſtes, doivent ſervir de regle à tout Catholique pour ſa croyance & ſa conduite? Sont-ce là ces dépôts de ſcience & de lumieres, qui devoient dégager les Etudes des entraves dont elles avoient été juſques-là chargées, & les faire refleurir avec tant d'éclat dans le Portugal? Cette malheureuſe expérience a trop ouvert les yeux au Gouvernement actuel, pour nous laiſſer craindre qu'elle ſe répete ſous la plus pieuſe des Reines, la plus ſincérement atta-

chée à l'Eglise & à la véritable Religion.

XV. Qu'il y eût des abus dans l'Université de Coimbre, c'est ce que nous n'avons garde de contester ; mais ils n'étoient pas parvenus au point que le Marquis de Pombal & ses partisans voudroient le faire croire. Cette Université a eu dans tous les temps de très-grands Professeurs en Théologie, en Droit Civil, en Droit Canon, en Médecine, &c. ; & les abus qu'on lui reproche n'ont point empêché qu'il ne soit sorti de son sein une multitude de Magistrats célebres, de savans Jurisconsultes, de profonds Théologiens & d'habiles Médecins. Ce qu'il y a d'assez sin-

gulier, c'eſt que les Annaliſtes mécontens de la réflexion que fait l'Auteur des Lettres au ſujet de ces abus, » Qu'il y a un rapport » marqué, une liaiſon intime entre » les Arts libéraux & les Arts mé» caniques «, voudroient qu'il y eût ſubſtitué celle-ci : » Que la » décadence des Etudes dans l'Uni» verſité de Coimbre, avoit pour » cauſe l'autorité exceſſive dont » jouiſſoient les Jéſuites en Por» tugal «. Comme ſi on ignoroit que ces Peres, reſtreints dans l'Univerſité à la Faculté des Arts, n'enſeignoient dans leur College de Coimbre que la Philoſophie, la Rhétorique, les Humanités, la Grammaire & les Langues Grec-

que & Hébraïque. Dans tout le reſte, cette grande influence qu'on leur attribue étoit abſolument nulle. L'Univerſité entiere dont ils ne faiſoient qu'une légere portion, étoit immédiatement ſoumiſe à l'inſpection du Conſeil de Conſcience où les Jéſuites n'entroient pas, & où par conſéquent ils ne pouvoient dominer. Mais les Annaliſtes peu ſcrupuleux veulent voir les Jéſuites par-tout, pour avoir le plaiſir de les déchirer & d'épancher ſur eux le fiel de leur haine. Du reſte cette réforme de l'Univerſité, faite avec tant d'oſtentation, & célébrée avec tant d'emphaſe, n'eut d'autre effet réel que de ſatisfaire la vanité du Marquis de Pombal qui voulut

paroître à Coimbre dans tout l'appareil de la Souveraineté, & de charger de nouveaux impôts la Nation déjà appauvrie, ſous prétexte des dépenſes qu'entraînoit le nouveau plan d'Etudes, demeuré cependant preſque entiérement ſans exécution.

XVI. Nous ne voulons ni conteſter à Carvalho le mérite d'avoir formé ſouvent de magnifiques projets en faveur du Commerce & des Manufactures nationales, ni lui ravir la gloire d'en avoir réaliſé quelques-uns. Mais avec lui le bien qui en réſultoit ne pouvoit pas être de longue durée; parce que toutes les fois qu'il avoit be-

ſoin des Anglois & des autres Nations Etrangeres, (comme il arriva lors de la guerre avec l'Eſpagne,) il ne manquoit pas de rouvrir à leurs productions l'entrée du Portugal, & quelquefois même de remettre le Commerce ſous le joug ruineux du monopole.

XVII. L'aventure arrivée au Comte de la Lippe chez le Baron d'Arco, (on a voulu dire ſans doute le Comte d'Arcos, parce qu'il n'y a jamais eu de Baron d'Arco en Portugal ;) cette aventure, dis-je, n'eſt qu'un conte imaginé par l'Auteur des Lettres, adopté par celui des Annales, & qui

qui prouve combien peu l'un & l'autre ſont au fait des mœurs & des uſages de la Nobleſſe Portugaiſe. Qu'ils apprennent donc qu'en Portugal les Grands ont coutume d'avoir à leur ſervice divers Gentilshommes ſemblables à ceux qu'on voit en Italie dans les Maiſons des Princes, & qui y ſont connus ſous le nom de *Cappe-nere*. Ces Gentilshommes ſervent à table, parce que chez les Grands de Portugal les domeſtiques en livrée ne paroiſſent jamais dans la ſalle où l'on mange, à moins qu'ils n'y ſoient expreſſément appelés. Or, comme parmi les premiers il ſe trouve aſſez ſouvent des Militaires, il ne ſeroit

pas étonnant qu'on eût vu un Capitaine de Cuiraſſiers ſervir à table le Comte d'Arcos ; & c'eſt tout ce qu'on peut conclure de l'anecdote rapportée dans les Lettres, en lui ſuppoſant un fondement réel. Mais jamais ce Seigneur, ni aucun autre de ſon rang, n'ont admis au ſervice de leur table ni Laquais, ni Cocher, ni même Valet-de-chambre : & que ſa maiſon ait offert au Comte de la Lippe l'étrange ſpectacle d'un Valet-de-chambre Capitaine d'Infanterie, ou d'un Cocher Capitaine de Cavalerie, c'eſt un conte ridicule & qui n'a pas même le mérite de la vraiſemblance. Du reſte, je n'examinerai point s'il y

a dans les Grands Portugais trop de faſte & d'orgueil à ſe faire ainſi ſervir par des Gentilshommes; mais j'obſerverai que rien n'eſt plus contraire à la vérité que cet éloignement ou plutôt ce dédain qu'on ſuppoſe ici à la Nobleſſe Portugaiſe pour la profeſſion Militaire. Le grand nombre de Gentilshommes habituellement au Service, parmi leſquels on a toujours compté les Seigneurs les plus qualifiés du Royaume, démontre aſſez la fauſſeté de cette imputation.

XVIII. Pour élever juſqu'aux nues l'Adminiſtration du Marquis de Pombal, les Auteurs des Let-

tres & des Annales nous repréſentent le Portugal avant cette époque comme un Pays barbare, un repaire de voleurs & d'aſſaſſins. C'eſt une fauſſeté manifeſte. Ces fléaux de la ſociété ne ſe faiſoient pas plus ſentir dans ce Royaume que par-tout ailleurs. Quel eſt le Peuple, même le plus policé, chez qui il ne ſe fait pas de temps en temps quelques meurtres & quelques vols? Lisbonne, par ſon immenſe population & le mélange des diverſes Nations qui l'habitoient, devoit ſans doute être plus expoſée que d'autres Villes à ce danger; mais Jean V avoit ſuffiſamment pourvu à la ſureté de cette Capitale par le

moyen des rondes & des patrouilles qui s'y faiſoient exactement toutes les nuits. Nous ne voyons pas que le regne de Joſeph I & le Miniſtere de Carvalho ayent été à cet egard plus privilégiés ; & nous ne craignons pas d'être démentis par ceux de nos Lecteurs qui auront quelque connoiſſance du Portugal.

XIX. Si Carvalho reſſembla à Richelieu, ce ne fut pas du moins par les qualités brillantes qui ont fait de ce Cardinal célebre l'objet de l'admiration de ſon ſiecle & de la poſtérité. Comme lui ſans doute il fut ambitieux, oppreſſeur, ſanguinaire ; mais eut-il ſon génie,

ſes lumieres, ſon amour pour la Religion, ſon zele à étendre & affermir l'autorité de ſon Maître? Ce parallele imaginé pour relever la gloire du Miniſtre de Joſeph I, n'eſt guere propre qu'à faire ſentir combien il fut au-deſſous de celui de Louis XIII.

XX. C'eſt ſans fondement & contre toute vérité que l'Auteur des Lettres impute au Clergé Portugais la haine de la Nation entiere pour Carvalho. J'ai dit la *haine*, & non l'*ingratitude*, parce que ce mot ſuppoſe des bienfaits reçus, & que toute la bienfaiſance de ce Miniſtre envers ſa Patrie s'eſt réduite à y ſacrifier à ſa bar-

bare fureur des victimes ſans nombre, à l'écraſer d'impôts, à la faire gémir ſous le joug d'un deſpotiſme inconnu juſqu'alors en Portugal. Suivant les Annaliſtes, ce n'eſt pas le Clergé qui eſt coupable de cette haine, ce ſont les Jéſuites ſeuls qu'il faut en accuſer. Ils blâment même à ce ſujet l'Auteur des Lettres d'oſer montrer quelque retenue & quelque impartialité, comme s'il eût craint de charger ces Religieux de fauſſes imputations. Et certes, ils ont prouvé bien clairement combien ils étoient au-deſſus de ce lâche & puérile ſcrupule. Mais qui peut ſans indignation voir traiter de fanatique l'Evêque de Coimbre,

pour s'être efforcé de préserver son Diocese du mal qu'y pouvoient causer des Livres impies & mille fois proscrits par l'Eglise ? Cette témérité est d'autant plus inexcusable, que la Reine régnante vient de fixer l'opinion que nous devons avoir de ce vertueux Prélat, en le rétablissant dans tous les droits de sa dignité, & le comblant d'éloges pour son zele pastoral, & son attachement inviolable au service de ses Souverains.

XXI. Les Auteurs des Lettres & des Annales terminent ce ramas scandaleux de faussetés, de calomnies, de malignes interprétations,

de contes ridicules, par la fable tant de fois répétée du Royaume Jésuitique dans le Paraguay, & de la prétendue guerre qu'y ont soutenue ces Religieux contre les deux Couronnes d'Espagne & de Portugal ; fable authentiquement démentie par le Conseil-Souverain de Castille qui a condamné au feu les Ecrits où elle étoit consignée, par le Jugement solennel rendu à la suite d'un procès juridique sous le regne de Philippe V & la régence de la Reine Douairiere Elisabeth Farnese, par la conduite enfin de Charles III actuellement sur le Trône, qui dès le commencement de son regne a envoyé dans le Paraguay une nouvelle

recrue de ſoixante Miſſionnaires Jéſuites. Que répondre maintenant à cet argument victorieux que tirent les Annaliſtes de la Carte Géographique du Paraguay, imprimée par les Jéſuites & dédiée à leur Général? *Riſum teneatis amici!* Quel pitoyable raiſonnement! quelle ridicule puérilité! Quoi! ſi quelqu'un de ces Meſſieurs, après avoir parcouru l'Italie, en dreſſoit une Carte & la dédioit à ſon Souverain particulier, il faudroit en conclure que ce Prince & ſes Sujets regnent ſur l'Italie entiere! Pour nous, l'unique conſéquence que nous croirions devoir en tirer, c'eſt que l'Auteur de cette Carte auroit

voulu faire part au Public de ſes découvertes & de ſes obſervations. Et telle eſt auſſi la ſeule intention raiſonnable qu'on puiſſe ſuppoſer aux Jéſuites. L'unique objet qu'ils ſe ſont propoſé a été de faire connoître d'une maniere plus détaillée ces vaſtes contrées, le théâtre de leur zele & de leurs travaux Apoſtoliques; ces contrées qu'ils parcouroient pour y étendre non leur empire, mais celui de la Religion; ces terres enfin, comme ils le diſent à leur Général en lui en adreſſant la deſcription, *arroſées du ſang & de la ſueur de ſes enfans.*

Quant au pronoſtic de l'Auteur des Lettres & des Annaliſtes, *que*

le Peuple Portugais ne tardera pas à rendre aux ſervices du Marquis de Pombal la juſtice qu'il leur doit, nous n'y répondrons que par le Décret ſolennellement publié à Lisbonne le 23 Août 1781 contre la conduite inique de ce Miniſtre; Décret où la Reine *conſultant plus ſa clémence que ſa juſtice, fait grace au coupable du ſupplice qu'il a mérité, mais ſeulement en faveur de ſon âge & de ſes infirmités.* Nous ne chercherons pas d'autres moyens de juſtification contre l'imputation de ſatire & de calomnie qui pourroit nous être faite : heureux d'avoir ainſi pour garant de notre exactitude & de notre fidélité une Reine non moins éclairée

que juſte, & dont la ſage Admi-niſtration étant en tout l'oppoſé de celle de Carvalho, confirme dans tous les points la vérité de notre Hiſtoire.

Il ne nous reſte plus qu'à dire un mot des raiſons qui nous ont engagé à inſérer dans notre Ouvrage le grand nombre de Pieces Juſtificatives qu'on y trouvera. Quand la plupart d'entr'elles ne ſeroient pas auſſi curieuſes qu'elles le ſont par leur piquante ſingularité, nous aurions cru qu'ayant à expoſer tant de faits extraordinaires & preſque incroyables, nous ne pouvions nous diſpenſer d'en rapporter les preuves. D'ailleurs, puiſque nous voulions don-

ner au Public une juſte idée de l'Adminiſtration du Marquis de Pombal, il falloit bien mettre ſous ſes yeux les actes authentiques qui en contiennent les maximes & en développent l'eſprit. Tous nos regrets ſont que ces Pieces pourront faire concevoir à quelques-uns de nos Lecteurs une idée peu avantageuſe & par-là même très-fauſſe de la Nation Portugaiſe. On auroit tort de juger de ce qu'elle eſt en effet par ce qu'elle parut être ſous ce Miniſtere orageux & violent. Il étoit impoſſible qu'elle ne ſe montrât pas ſans activité, ſans lumieres & ſans goût, gouvernée par un Miniſtre qui, au lieu d'encourager les Sciences

& les Arts, toujours armé d'un ſceptre de fer, ſembloit vouloir faire renaître en Portugal toute la barbarie des ſiecles d'ignorance. Cette indolence preſque ſtupide que nos Lecteurs pourroient reprocher aux Portugais ne fut donc chez eux que l'effet du moment & des circonſtances, & non celui du climat ou du caractere national. Il ſuffira pour s'en convaincre de ſe rappeler leurs ſuccès multipliés & brillans, ſoit dans les Lettres, ſoit dans les Armes ſous des Gouvernemens plus heureux, & de voir cette funeſte inertie ſe diſſiper inſenſiblement ſous le Miniſtere actuel : nouvelle preuve que les progrès d'une Nation dans

les Arts, le Commerce & les Sciences, dépendent presque en entier des encouragemens & de la protection qu'elle trouve dans ceux qui la gouvernent.



MÉMOIRES



MÉMOIRES DE SÉBASTIEN-JOSEPH DE CARVALHO, *COMTE D'OEYRAS*, MARQUIS DE POMBAL.

LIVRE PREMIER.

Principaux événemens de la vie de Carvalho avant ſon entrée au Miniſtere.

SÉBASTIEN-JOSEPH DE CARVALHO, connu depuis, pendant long-temps, ſous le nom de Comte d'Oeyras, & devenu plus célebre encore ſous celui de Marquis de Pombal, eut pour pere Emmanuel de Carvalho, pauvre gentilhomme

I. *Naiſſance, éducation, études de Carvalho.*

de Soure, gros bourg de Portugal dans le territoire de Coimbre. Un de ses oncles, Paul de Carvalho qui, après avoir rempli avec éclat une des chaires de l'Université de Coimbre, avoit été nommé à un canonicat de la Chapelle Royale de Lisbonne, engagea son frere à venir le joindre. Il lui procura d'abord une compagnie de Cavalerie, & lui fit ensuite épouser Dona Teresa de Mendoza, d'une famille illustre, & plus distinguée encore par son mérite personnel. C'est de ce mariage que naquit, en 1699, le héros de cette histoire. Après une éducation convenable à sa naissance, & les études propres au premier âge, le jeune Carvalho alla à Coimbre pour y faire son cours de Droit; mais son esprit trop actif & trop inconstant, trop ennemi sur-tout de toute gêne & de toute application, s'accommoda peu d'une étude aussi sérieuse & il ne tarda pas à y renoncer.

II. *Son entrée au Service.* Il revint donc à Lisbonne & entra au service, où, selon l'usage de la jeune Noblesse Portugaise, il débuta par être simple Soldat. Le crédit de son oncle, Prélat de la Chapelle Royale, érigée en Patriarchale en

1716 (1), & qui jouiſſoit d'une aſſez grande faveur auprès du Roi Jean V, lui faiſoit eſpérer un prompt avancement. Une taille avantageuſe & preſque giganteſque, une figure diſtinguée, une force extraordinaire, une bravoure à toute épreuve, le rendoient très-propre à ſon nouvel état. Il s'y fit en peu de temps beaucoup de réputation, & obtint le grade de Caporal : mais au moment qu'il ſe flattoit de parvenir bientôt aux premiers emplois militaires, il vit toutes ſes eſpérances cruellement renverſées. La crainte d'une rupture prochaine avec l'Eſpagne fit faire en 1735 une promotion générale d'Officiers, &, ſeul de tous ſes camarades, Carvalho eut le déſagrément de n'y être pas compris. Peut-être ſon oncle, homme doué d'un diſcernement exquis, & qui connoiſſoit à fond le jeune Sébaſtien, ne voulut-il pas s'intéreſſer

(1) L'Egliſe Patriarchale de Lisbonne eſt diſtinguée de la Cathédrale. Les Chanoines, au nombre de 70, ſont mitrés & ont rang d'Evêque : voilà pourquoi on leur donne le nom de Prélats. Le Roi leur a aſſigné à chacun 5000 cruzades ou 12500 livres, en évaluant la cruzade à 2 liv. 10 ſous. Voy. *Deſcription de Lisbonne.*

pour ſon avancement, de peur que, dans un grade trop élevé, ſon caractere bouillant n'eût pour lui des ſuites funeſtes. Il avoit coutume de dire que de trois neveux qu'il avoit, les deux cadets, François-Xavier Mendoza (1), qui fut depuis Gouverneur du Maragnon, & Paul Carvalho, mort après avoir été fait Cardinal, ne lui donneroient jamais beaucoup de peine, à cauſe de leur peu d'activité & de génie; mais qu'il craignoit tout de l'aîné que ſon inquiétude & ſon audace naturelle rendoient capable des plus téméraires entrepriſes. Le temps n'a que trop fait voir combien cette crainte étoit fondée.

III. *Il abandonne le Service, & ſe retire à Soure.*

Carvalho, dégoûté du métier des armes par cette injuſte excluſion, crut qu'il ne pouvoit plus demeurer avec honneur dans une Ville où ſes ſervices étoient ſi mal récompenſés. Il quitta Liſbonne & ſe retira à Soure, dans l'eſpoir d'y mener une vie agréable & tranquille, au milieu de ſes parens & de ſes amis. Il étoit, peu de temps auparavant, devenu

(1) Il eſt d'uſage en Portugal que quelqu'un des enfans porte le nom de ſa mere.

amoureux d'une jeune veuve, nommée Dona Tereſa de Noronha Almada, fille de Dom Bernard de Noronha, cadet des Comtes d'Arcos, & de l'unique héritiere des Almada, Provéditeurs de la Maiſon des Indes. Dona Tereſa avoit épouſé, en premieres noces, ſon couſin Antoine de Mendoza, de la maiſon de *Cova*, mort ſans laiſſer d'enfans. Carvalho vint à bout de la déterminer à un ſecond mariage, malgré l'oppoſition de tous les parens de cette Dame qui croyoient leur honneur bleſſé par cette alliance. Celui qu'elle offenſa le plus fut le Marquis de Las Minas, gendre du Comte d'Arcos. Craignant le reſſentiment de cette famille irritée & puiſſante, Carvalho emmena avec lui à Soure ſa nouvelle épouſe. Il y paſſa quelque temps, uniquement occupé d'amuſemens. On le rencontroit dans toutes les fêtes, dans toutes les parties de plaiſir. Sous le prétexte, ſi familier aux paraſites, d'y répandre plus de gaieté, il partageoit tour-à-tour la table de ſes voiſins, & trouvoit ainſi le ſecret d'épargner la ſienne.

Mais Soure n'étoit pas un ſéjour qui pût convenir long-temps à un eſprit

auſſi inquiet & auſſi ambitieux. Les bornes étroites où il ſe trouvoit renfermé, le peu d'eſpérance d'y pouvoir jamais ſatisfaire cette ſoif de dominer qui commençoit à le dévorer, étoient pour lui un tourment continuel. Le mauvais état de ſes affaires ne lui cauſoit pas un moindre chagrin. Il ſouffroit avec impatience d'être ſans ceſſe condamné par l'extrême médiocrité de ſa fortune à des privations inconnues à ſes égaux. On raconte à ce ſujet un fait qui mérite d'être rapporté. Obligé un jour de faire à pied une viſite très-éloignée, & ſe ſentant au retour fatigué de cette longue courſe, il apperçut un cheval au milieu d'une prairie. L'occaſion étoit favorable, le beſoin urgent; Carvalho ſe laiſſa tenter : il ſe flatta qu'il ne ſeroit point vu, & crut que rien ne l'empêchoit de ſe ſervir de ce cheval pour achever plus commodément ſon voyage, dans l'intention cependant de le renvoyer auſſi-tôt après dans l'endroit où il l'avoit trouvé. Mais malheureuſement, au moment où il montoit à cheval, il fut découvert par quelques Payſans qui vinrent ſur lui en criant au voleur, le ſaiſirent & le traînerent de-

vant le Juge du Canton. Celui-ci, après l'avoir entendu, persuadé de son innocence, engagea les Paysans à se désister de leur accusation. Ces premiers événemens de la vie d'un homme célebre, sans être aussi frappans que les grands traits qui le caractérisent, n'en ont peut-être pas moins d'intérêt aux yeux d'un lecteur curieux.

Il n'est pas étonnant que, dans cet état de détresse, Carvalho sollicitât sans cesse son oncle de le rappeler à Lisbonne, & de lui procurer quelque emploi. Quoique le bon Prélat conservât toujours les craintes que lui inspiroit cet esprit bouillant & impétueux, vaincu cependant par ses instances, & cédant à l'amour naturel que tout homme a pour ses proches, il consentit enfin à son retour, & s'occupa efficacement du soin de le placer. Il le recommanda, dans cette vue, au Cardinal de Motta qui jouissoit auprès du Roi Jean V, de la plus haute faveur, & assura en même temps la fortune de son autre neveu Paul, en le faisant entrer dans la Patriarchale.

De retour à Lisbonne, Carvalho s'appliqua, sous la direction de son IV. *Il revient à Lis-*

bonne, & passe en Angleterre en qualité d'Envoyé extraordinaire.

oncle, à se concilier la protection de tous ceux qui pouvoient servir ses ambitieux projets. A force d'intrigues & de sollicitations, il obtint de passer en Angleterre en qualité d'Envoyé extraordinaire. Un emploi aussi honorable,
1739. & même si fort au-dessus de ses espérances, sembloit devoir lui ouvrir la route des plus hautes dignités. Mais l'exercice de son ministere, pendant son séjour à Londres, fut si obscur, il entra pour si peu de chose dans les négociations importantes de son temps, qu'à peine lit-on son nom dans cette infinité de Mémoires, de Gazettes, d'Histoires du siecle présent, dont l'Europe est inondée. Je trouve seulement qu'en avril 1745, il fit des représentations à la Cour de Londres, pour obtenir que les vins de Portugal fussent déchargés de quelques droits nouvellement imposés par le Parlement; représentations dont l'effet est demeuré parfaitement ignoré. Il est vrai que le systeme adopté alors par la Cour de Lisbonne, condamnoit à une assez grande oisiveté ses Ministres dans les autres Cours. Jean V, accoutumé aux douceurs d'une longue paix, l'unique objet de ses désirs,

bornoit tous ſes ſoins à étendre & éffermir la Religion dans ſes Etats, & avitoit, autant qu'il lui étoit poſſible, de prendre part aux mouvemens qui agitoient les divers Cabinets de l'Europe.

Carvalho, réduit à Londres à la même inaction, conſacroit à ſes amuſemens le loiſir que lui laiſſoient les affaires. L'augmentation de ſa fortune, & les prérogatives attachées à ſon caractere lui fourniſſoient, pour ſatisfaire ſes paſſions ardentes, des moyens qu'il ſaiſiſſoit avec avidité. Il s'étoit fait à Londres des amis de ſon goût, avec leſquels il ſe livroit ſans ménagement à ces plaiſirs tumultueux ſi chers à la bouillante jeuneſſe, ſur-tout quand elle a, pour ſe les procurer, les reſſources de l'or & du pouvoir. Il ſe trouva plus d'une fois engagé dans des intrigues amoureuſes, & on cite, à ce ſujet, une aventure auſſi déſagréable qu'imprévue, qui dût une nuit le ramener chez lui très-mécontent. Son pere étant mort à cette époque, ſa mere épouſa en ſecondes noces François-Louis d'Acunha Ataïde, homme de qualité & très-riche, mort en 1755, Membre du

Conseil du Roi (1). Carvalho apprit avec joie la nouvelle de ce mariage. Il fonda dès-lors de grandes espérances sur la fortune de son beau-pere, qu'en effet, comme nous le verrons dans la suite, il ne manqua pas de s'approprier. Mais le plaisir que lui causa cet heureux événement fut cruellement troublé par la douleur qu'il eut de perdre, presqu'à la fois, son oncle & le Cardinal de Motta, ses deux plus fermes, ou plutôt ses deux uniques appuis dans sa nouvelle carriere. Il ne tarda pas à ressentir les fâcheux effets de cette double perte. Il étoit peu agréable au Roi; le nouveau Ministre Pierre de Motta n'avoit pas une plus haute idée de ses

(1) C'est ainsi que M. Lequien de la Neuville, dans son Histoire de Portugal, a rendu en François, *El Dezembargo do Paço*, Conseil créé par le Roi Jean III, » pour examiner ceux qui aspirent aux » Charges de la Robe, pour régler les conflits de » Juridiction, & pour voir s'il y a lieu d'accorder la » grace aux Criminels qui n'ont point de Parties. On » y vérifie aussi les Brefs des Nonces; on y regle » les Juridictions Ecclésiastiques; on y procede aux » élections des Officiers de Ville; on y fait les lois » & les pragmatiques; & enfin l'on y dispense des » observations des mêmes lois «. Ce Conseil est le premier du Royaume, après le Conseil d'Etat & le Conseil de Guerre.

talens : il fut rappelé à Lisbonne, où on le laissa sans emploi.

Peu de temps après son retour, l'extinction du Patriarchat d'Aquilée fit naître, heureusement pour lui, une légere contestation entre le Pape Benoît XIV, & l'Impératrice-Reine Marie-Thérese. Le Pape, voulant terminer à l'amiable ce différent, pria la Reine de Portugal Marianne d'Autriche, d'interposer ses bons offices en sa faveur, & remit entiérement l'affaire entre ses mains. La Reine, qui gouvernoit alors le Royaume pendant une longue & grave maladie du Roi, jeta les yeux sur Carvalho pour cette négociation. Celui-ci partit sur le champ pour Vienne, mais sans être revêtu d'aucun caractere public, & seulement avec la commission secrete de rétablir la bonne intelligence entre le Pape & l'Impératrice. C'étoit-là, sans doute, une occasion bien propre à seconder les vues d'un Courtisan ambitieux, jaloux de se distinguer dans la carriere de la Politique, & de donner des preuves de son adresse & de son habileté. Malgré l'éclat de leurs titres, & les honneurs attachés à leur rang, ce ne sont pas

V.
Il est rappelé de Londres & envoyé à Vienne.
1745.

toujours les Miniſtres publics qui, dans les Cours, influent le plus ſur les affaires qui s'y traitent. Souvent de ſimples particuliers, ſans autre diſtinction que leurs talens & leurs lumieres, y conduiſent le fil des plus importantes négociations, & rendent plus de ſervices à leurs Maîtres que leurs auguſtes Repréſentans. Mais Carvalho ne ſut pas profiter de cet avantage. Dans une affaire de cette nature, ſi peu compliquée, ſi facile à terminer avec ſuccès, il eut le malheur d'échouer après la plus longue & la plus inutile négociation.

La paſſion dominante de Carvalho étoit l'ambition. Toutes ſes idées, tous ſes déſirs avoient pour objet de s'élever, & il ne négligeoit aucun des moyens propres à l'y conduire : flatteries, promeſſes, prieres, intrigues ; il employoit tout. Une éloquence naturelle donnoit de l'intérêt à ſes diſcours, & lui concilioit les eſprits ; mais, comme il manquoit de prudence & de pénétration, il étoit bien difficile qu'il réuſsît dans les affaires qu'il avoit à traiter. Privé d'ailleurs des connoiſſances ſcientifiques, ſi néceſſaires à un Politique, il

ne ſavoit pas même expoſer avec clarté ſes idées & ſes projets. Auſſi Jean V, qui connoiſſoit à fond les talens de ceux qui le ſervoient, faiſoit-il ſi peu de cas de Carvalho, que toutes les fois que Marc-Antoine d'Azevedo, Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangeres, venoit préſenter à ce Prince quelques lettres de ſon Envoyé à Vienne, le Roi ne vouloit ni les lire ni les écouter. » Laiſſez-moi, s'écrioit-il, je ne puis » ſupporter cette aſſommante maniere » d'écrire «. Son ſtyle, en effet, étoit diffus, fatiguant, & ſes dépêches ſans ordre, ſans méthode & ſans préciſion. Le Roi lui faiſoit faire des réponſes courtes, mais ſi ſeches & ſi dures qu'elles lui cauſoient un chagrin mortel. Il ne ceſſoit de ſe plaindre au Secrétaire Azevedo d'avoir ainſi le malheur de ne pouvoir contenter ſon Maître. » C'eſt une choſe bien cruelle pour » moi, écrivoit-il à ce Miniſtre, de » recevoir chaque ordinaire les reproches les plus amers de la part de Sa » Majeſté, ſans en connoître les motifs. » Combien je ſerois plus heureux d'être » encore à Soure, mangeant, au ſein » de l'amitié, de mauvais pain de maïs,

» que de me voir dans cette Cour, » ſans honneur, ſans caractere public, » condamné, en quelque ſorte, à y » jouer le rôle d'un vil eſpion ! «

VI. *Il épouſe en ſecondes noces la Comteſſe Daun.* Mais ſi la fortune parut ſi contraire à Carvalho dans la négociation dont il étoit chargé à la Cour de Vienne, elle l'en dédommagea amplement dans une affaire particuliere, que nous pouvons regarder comme la ſource de ſa prodigieuſe élévation. Dès l'année 1739, il avoit perdu ſa femme, morte à Liſbonne le 7 de janvier. Quelques regrets qu'eût pu lui laiſſer cette perte, il eut bientôt ſujet de s'en conſoler. Il devint amoureux de la jeune Comteſſe Daun, parente du célebre Maréchal de ce nom, & la demanda en mariage. Cette propoſition fut d'abord très-mal accueillie par la famille de la Comteſſe, qui ne croyoit pas Carvalho d'une condition à prétendre à cette alliance. En vain s'efforça-t-il de prouver la nobleſſe de ſon origine; il ne fut pas cru. Il invoqua en ſa faveur le témoignage de l'Ambaſſadeur de Portugal à Vienne; on ne voulut pas s'y rendre. L'amoureux Carvalho & la jeune Comteſſe qui partageoit ſon empreſſement, réſo-

lurent à la fin de s'adreſſer de concert à la Reine de Portugal, & la ſupplierent de daigner raſſurer la famille Daun ſur ſes craintes. La Reine répondit qu'en effet Carvalho étoit d'une Maiſon noble. Il n'y eut plus moyen de réſiſter à une autorité auſſi impoſante & auſſi déciſive. Le mariage ſe fit, & Carvalho revint peu de temps après à Lisbonne avec les plus brillantes eſpérances fondées ſur la protection de la Reine. Mais, quoique cette Princeſſe, qui aimoit ſa femme, s'intéreſſât vivement en ſa faveur, elle ne put obtenir du Roi ſon époux qu'il lui confiât le moindre emploi. La conduite de Carvalho à la Cour de Vienne avoit pour jamais dégoûté Jean V de ſes ſervices.

VII. *Il retourne à Liſbonne, & reſte ſans emploi.*

Il n'eſt pas aiſé de décrire l'état violent où cette eſpece de diſgrace mit l'ambitieux Carvalho. Il éprouvoit des tranſports de rage, en ſe voyant ainſi exclu des honneurs où il aſpiroit, & qu'il auroit vraiſemblablement obtenus, s'il ſe fût mieux conduit. Cependant il ne perdit point courage. Il apporta plus de ſoins que jamais à ſe concilier les perſonnes qui avoient quelque crédit auprès du Roi. Il les recherchoit

avec empreſſement ; il ſaiſiſſoit, ſous le moindre prétexte, l'occaſion de leur faire des viſites où il mettoit en uſage toutes les reſſources de la flatterie. Il affectoit ſur-tout d'avoir la plus profonde vénération pour le Pere Gaſpard

VIII. *Il fait la cour aux Favoris du Roi.*

de l'Incarnation, Religieux Récollet, & oncle du Duc d'Aveiro, homme d'un extérieur humble & pénitent, mais pour qui Jean V avoit la plus haute eſtime, & une ſi entiere confiance qu'il ne faiſoit rien ſans le conſulter. Toutes les fois que Carvalho le rencontroit, il l'abordoit avec un viſage artificieuſement compoſé, lui baiſoit la main avec reſpect, montroit un goût extrême pour ſa converſation, & à l'inſtant où il le quittoit, ſembloit ſe faire violence à lui-même, en ſe privant de la compagnie d'un ſi ſaint homme.

IX. *Il recherche avec empreſſement l'amitié des Jéſuites.*

Mais ce qui paroîtra encore plus ſingulier, c'eſt qu'il ne dédaignoit pas de faire auſſi la cour la plus aſſidue aux Jéſuites, à ces mêmes Jéſuites envers qui nous le verrons, dans la ſuite, tenir une conduite ſi oppoſée. Perſonne ne paroiſſoit plus attaché que lui à leur Société ; il faiſoit même gloire de cet attachement, affectant lorſqu'il alloit

les voir de s'annoncer ſous le nom emphatique de *Jéſuitique* : nom qui ne lui convenoit que dans le ſens qui fit donner à quelques Généraux Romains, les ſurnoms d'Africain, de Numide, &c. mais dont toute la pénétration de la Société ne put alors deviner la véritable ſignification.

Parmi les Jéſuites, dont Carvalho cultivoit ainſi l'amitié, celui qu'il courtiſoit avec le plus de ſoin, étoit le P. Jean-Baptiſte Carboni, Napolitain, que de grands talens & des mœurs exemplaires avoient mis très-avant dans les bonnes graces de Jean V. Ce Prince ne dédaignoit pas de l'appeler hautement ſon ami, & parut ſi affligé, ſi inquiet pendant la derniere maladie de ce Religieux, que, lorſque celui-ci mourut au mois d'Avril 1750, perſonne n'oſa en donner la nouvelle au Roi, dans la crainte qu'il n'en fût trop vivement affecté. Ce fut la Reine qui ſe chargea de cette triſte commiſſion, & on peut juger de la douleur du Monarque, par ces paroles qui en furent l'expreſſion : » Béni ſoit le Dieu Tout-» Puiſſant qui a voulu m'éprouver par » l'affliction, en m'ôtant l'unique ami

» qui me reſtoit en ce monde! « D'après des marques ſi ſenſibles de l'attachement du Souverain pour le Pere Carboni, on ne ſera pas ſurpris que non-ſeulement les Courtiſans, mais encore les Grands du Royaume & juſqu'aux Princes du Sang, ſe fiſſent un mérite d'être à chaque inſtant informés de l'état de ce Religieux, pendant ſa maladie, & d'aller même en perſonne & à l'envi le viſiter. Mais Carvalho ſe diſtinguoit de tous les autres, par ſon empreſſement & ſa triſteſſe. Il demeuroit des heures entieres à la porte du malade, en demandoit, avec inquiétude, des nouvelles à tous ceux qui ſortoient de ſa chambre, comme s'il n'eût pas eu le courage d'y entrer lui-même. Il pouſſoit des ſoupirs, verſoit des larmes, & alloit, de cellule en cellule, chercher auprès des autres Peres quelques conſolations, en ne ceſſant de déplorer la perte irréparable qu'alloient faire le Royaume & la Compagnie.

X. *Les Jéſuites le regardent* Des ſignes ſi peu équivoques d'attachement, avoient fait croire aux bons Jéſuites qu'ils n'avoient pas, dans tout le Portugal, de plus fidelle *Tier-*

çaire (1) que Carvalho. Aussi lui confioient-ils toutes leurs affaires, & jusqu'à leurs moindres secrets. Ils convenoient tous que c'étoit un véritable Jésuite, auquel il ne manquoit que l'habit, & voyoient avec douleur un ami aussi zélé languir dans l'infortune & presque dans la misere. Les Peres Joseph Moreira Confesseur du Prince du Brésil, & François Portogallo fils du Marquis de Valenza, travailloient de tout leur pouvoir à le tirer de ce fâcheux état. Le Pere Portogallo sur-tout, dont l'ame étoit naturellement sensible & bienfaisante, en parloit sans cesse à son pere, & n'oublioit rien pour l'engager à lui obtenir

comme leur meilleur ami.

---

(1) Nous avons traduit littéralement le mot *Terziario*, employé par l'Auteur Italien. Ce nom de *Tierçaire* n'est point inconnu dans notre langue : il désigne dans quelques Ordres Religieux des Affiliés qui, sans faire les mêmes vœux que les autres Membres, & sans en porter l'habit, ont avec eux une liaison & des rapports purement spirituels. Bien des gens ont cru que les Jésuites avoient de semblables Affiliés, connus sous le nom de *Jésuites de Robe courte*. Ç'a été, dans le temps, une des grandes difficultés proposées contre leur Institut. Il paroît même qu'en y répondant, ils ont plutôt cherché à expliquer la nature de ces associations, qu'a en nier décidément la réalité. Voy. *Mémoire sur l'Institut & la Doctrine des Jésuites*, p. 76 & suiv. (Note du Traducteur.)

enfin quelque emploi. Le Marquis étoit très-agréable au Roi qui goûtoit singuliérement sa conversation, & qui, sur-tout dans les dernieres années de sa vie, où accablé d'infirmités, il ne quittoit presque plus son appartement, le faisoit souvent appeler pour lui tenir compagnie. Le mauvais état de la santé de ce Prince ne l'empêchoit pas de se livrer aux soins du Gouvernement; & la mort lui ayant enlevé deux de ses Ministres, Antoine d'Azevedo & D. Antoine Guedes de Miranda, le seul Pierre de Motta lui suffisoit pour expédier toutes les affaires. Un jour qu'il se trouvoit seul avec le Marquis de Valenza, il se plaignit à lui de n'avoir ainsi, pour l'aider à porter le poids entier de la Monarchie, qu'un unique Secrétaire, & de ne pouvoir trouver dans tout son Royaume, personne qui méritât sa confiance. Le Marquis, profitant de l'occasion, lui répondit que, s'il ne craignoit pas de lui déplaire, il oseroit l'assurer que, parmi ses sujets, il y en avoit plusieurs que leurs talens & leur intégrité rendoient très-capables de le servir utilement; qu'il en connoissoit même quelques-uns qui lui

paroiſſoient devoir répondre parfaitement aux intentions de Sa Majeſté. » Nommez-m'en donc un ſeul, lui dit » le Roi «. Le premier qui s'offre à ma mémoire, répliqua le Marquis, eſt Sébaſtien de Carvalho qui a déjà eu l'honneur de ſervir Votre Majeſté dans divers emplois. » Ne me parlez jamais » de cet homme, interrompit le Mo- » narque : Marquis, vous ne le con- » noiſſez pas. *Il a le cœur couvert de* » *poils*, & je ne veux pas mettre mon » Royaume en combuſtion, en lui » en abandonnant la conduite «. Le Marquis déconcerté demeura muet, & ne chercha plus à s'intéreſſer en faveur d'un homme ſi odieux à ſon Souverain.

Carvalho n'ignoroit pas le peu d'eſtime qu'avoit le Roi pour ſa perſonne; mais par une imprudence impardonnable dans un Courtiſan ambitieux, il ne craignoit pas de s'en plaindre ouvertement dans les maiſons de ſes amis. Il portoit même encore plus loin cette dangereuſe témérité : on l'entendoit ſans ceſſe blâmer avec dériſion divers Edits & Réglemens publiés par le Miniſtere, & vanter les grandes lumieres qu'il avoit rapportées de Londres ſur

les vrais intérêts des Nations. Cependant, il avoit ſoin d'épargner, dans ſes diſcours, les Jéſuites & ſes autres Protecteurs. Il continuoit à leur faire aſſidument la cour, & ſe plaignoit ſeulement de ce qu'ils ne s'employoient pas en ſa faveur avec aſſez de vivacité. Il commença dès-lors à les regarder dans le fond de l'ame, comme autant d'ennemis ſecrets, auxquels il voua une haine implacable. Qui jamais auroit pu imaginer qu'un Courtiſan de ce caractere dût avec le temps, je ne dis pas devenir l'Arbitre d'une grande Monarchie, mais parvenir même à figurer dans une Cour? Cependant, nous avons vu cet homme imprudent & téméraire, s'élever à un point de puiſſance & de grandeur dont rarement ont joui les Miniſtres les plus juſtes & les plus ſages. Tant il eſt vrai que la fortune aime les audacieux, & qu'il n'y a rien qu'on ne puiſſe obtenir par le manege & par l'intrigue.





MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE POMBAL.

LIVRE SECOND.

Entrée de Carvalho au Ministere.

NOUS avons vu les ſingulieres alternatives de faveur & de diſgrace qui ont rempli juſqu'à préſent une grande partie de la vie de Carvalho. Nous l'avons vu, placé ſans ceſſe entre la crainte & l'eſpérance, parvenir à la cinquante-unieme année de ſon âge, avec peu d'eſpérance d'un changement avantageux dans ſa fortune. Mais nous voici arrivés au temps où un fâcheux événement devint l'époque de ſon bonheur & de ſon élévation. Cet événement 1750.

I. *Mort du Roi Jean V.* est la mort du Roi Jean V, arrivée le 30 juillet 1750. Le Ciel sembla, dès ce jour même, se déclarer en faveur de Carvalho. Selon les lois du Royaume, le corps du Roi ne pouvoit être livré pour ses obseques que par un Secrétaire d'Etat, avec toutes les formalités d'un acte public. Pierre de Motta étoit alors le seul qui eût ce titre, & le mauvais état de sa santé, la multiplicité des affaires dont il étoit chargé, l'engagerent à supplier le nouveau Roi de vouloir bien le dispenser de cette cérémonie. La Reine profita habilement de cette circonstance, & proposa Carvalho à son fils pour cette importante fonction. Ce n'est pas qu'elle prît à lui beaucoup d'intérêt; mais, ainsi qu'on l'a déjà vu, elle étoit tendrement attachée à sa femme. Le Roi ne put se refuser aux

II. *Carvalho est fait Secrétaire d'Etat & des Affaires étrangeres.* désirs de sa mere, & nomma sur le champ Carvalho Secrétaire des Affaires étrangeres, & l'Abbé Diego Mendoza Corte Real Secrétaire de la Marine & d'Outremer. Pierre de Motta conserva le département des Affaires du Royaume.

Ce choix fut hautement approuvé par le Pere Moreira Confesseur de Sa Majesté, & les autres Protecteurs de Carvalho,

Carvalho, qui ſe flattoient tous de voir bientôt l'adminiſtration d'un homme auſſi éclairé, rendre au Portugal ſa gloire & ſon ancienne ſplendeur. Il avoit coutume de dire lui-même que, s'il étoit jamais Miniſtre, il auroit, au bout de vingt ans, élevé le Portugal au plus haut point de proſpérité, ou qu'il l'auroit rendu ſouverainement malheureux. Son Miniſtere, commencé en 1750 & terminé en 1777, a excédé cette longue durée; mais quelle eſt la nature & le dégré de bien & de mal qui en a réſulté pour la Nation? c'eſt ſur quoi les Portugais eux-mêmes ne ſont pas d'accord : chacun d'eux n'en jugeant que d'après ſon intérêt particulier & les changemens arrivés dans ſa fortune ſous ce Gouvernement Deſpotique.

On ne conçoit pas aiſément ce qui put aveugler le Pere Moreira & les autres partiſans de Carvalho, juſqu'au point de juger digne d'être mis à la tête d'une Monarchie, un homme dont rien n'avoit encore annoncé les talens pour l'Adminiſtration; à moins qu'on ne veuille en donner pour preuve, l'adreſſe avec laquelle il ſut en impoſer

à ſes protecteurs, & leur déguiſer ſon naturel violent & ſanguinaire.

La Reine mérite, ſans doute, d'être excuſée. Son extrême attachement pour ſa compatriote la jeune Daun, & les vives inſtances de celle-ci, étoient bien propres à lui cacher les défauts de ſon mari, ſur leſquels cependant elle ouvrit enfin les yeux, comme nous le verrons dans la ſuite. Mais comment juſtifier tous les autres qui pouvoient ſi aiſément s'inſtruire des véritables qualités de leur protégé ? Qu'elles ayent échappé au Pere Moreira, nous en ſommes peut-être moins ſurpris. Elevé dans un Cloître, & avec des principes tout différens de ceux qui regnent dans les Cours, manquant de cette pénétration, de cette ſcience des hommes, qu'on n'acquiert qu'en vivant avec eux, on doit lui pardonner de s'être laiſſé tromper par le manege & les détours artificieux d'un Courtiſan délié. Jean V qui, comme nous l'avons déjà dit, avoit un talent ſingulier pour connoître ceux qui le ſervoient, n'avoit pas été long-temps à découvrir, dans le Pere Moreira, cette profonde ignorance de la Cour & du Monde. Auſſi

XI. *Caractere du Pere Moreira, Confeſſeur de Joſeph I.*

dit-il un jour avec ſa bonté ordinaire, au Pere Carboni qui l'avoit choiſi pour Confeſſeur du Prince du Bréſil : » Pour cette fois, mon cher » Carboni, vous vous êtes trompé. » Moreira eſt, ſans doute, un homme » reſpectable, un ſavant & ſaint Reli- » gieux; mais il ne vaut rien pour la » Cour «. Jean V avoit d'autant plus de raiſon de tenir ce langage, qu'il connoiſſoit parfaitement le Prince ſon fils, & que, d'après cette connoiſſance, il voyoit clairement que perſonne n'étoit moins propre à le diriger que le Pere Moreira.

IV. *Caractere du nouveau Roi.*

Le fond du caractere du nouveau Roi Joſeph I, étoit une timidité ſans bornes & une exceſſive crédulité. Quiconque ſavoit lui montrer un zele ardent pour ſes jours & ſa Couronne qu'il trembloit à chaque inſtant de ſe voir enlever, étoit ſûr d'obtenir ſa confiance. Ce Prince foible ſe laiſſoit, à cet égard, ſéduire par les plus vaines démonſtrations, & n'oppoſoit jamais la moindre réſiſtance aux volontés de ceux qui le gouvernoient. Il avoit, dès le commencement, conçu la plus haute eſtime pour les lumieres & la vie exem-

plaire de ſon Confeſſeur, & ne décidoit plus rien qu'il n'eût pris auparavant ſon avis.

Carvalho s'apperçut bientôt de l'extrême aſcendant qu'avoient ſur l'eſprit du Roi les conſeils de ſon Confeſſeur; & il crut, avec raiſon, que ſa fortune dépendoit entiérement de la protection & de l'amitié du Pere Moreira. C'eſt pourquoi il affecta de faire le plus grand cas de ſes ſentimens, & de lui témoigner dans toutes les circonſtances, le reſpect le plus marqué. Pour ſe mettre encore mieux dans ſon eſprit, il revêtit de l'habit de la Compagnie le ſecond de ſes fils encore enfant, & après l'avoir préſenté dans cet état au Monarque, il le conduiſit chez le Pere Moreira, à qui il dit qu'il venoit remettre entre ſes mains *un petit Apôtre;* faiſant alluſion à l'uſage où on étoit alors en Portugal, de donner le nom d'Apôtre aux Jéſuites. Cette adroite flatterie eut tout le ſuccès qu'on pouvoit en attendre. Le bon Confeſſeur en fut enchanté; elle redoubla ſon eſtime & ſon affection pour le nouveau Secrétaire d'Etat, & lui fit faire dans toutes les occaſions les plus

grands éloges de ses talens. Mais comme ils étoient très-bornés, & malgré l'air d'assurance qu'affectoit Carvalho, beaucoup plus apparens que réels, il arriva que quelques mois après son entrée dans le Ministere, il manqua à je ne sais quelles formalités usitées envers les Ministres étrangers. Ceux-ci s'en plaignirent au Roi, & ce Prince violemment irrité priva Carvalho de son emploi, & lui défendit de reparoître à la Cour. Ce coup, aussi imprévu qu'accablant, le réduisit au désespoir, & pour cacher au moins sa honte, il se hâta de quitter Salvaterra où étoit la Cour, vint à Lisbonne & se mit au lit, sous prétexte de maladie.

V. *Carvalho est privé de son emploi.*

Cette disgrace de Carvalho dura à peu près un mois, pendant lequel il se rendoit chaque jour, à l'entrée de la nuit, à la Maison-Professe de Saint-Roch, pour y attendre le Pere Moreira, avec lequel il avoit de longs entretiens. Il ne cessoit d'implorer sa protection auprès du Monarque, & poussa même si loin à cet égard ses instances, ou plutôt l'humiliation, que ne trouvant pas dans ce Religieux assez de zele à le servir, il alla jusqu'à

ſe jeter aux pieds de ſon compagnon pour obtenir de lui d'engager Moreira à parler au Roi en ſa faveur.

VI. *Le Pere Moreira intercede pour lui, & le fait rentrer dans le Miniſtere.*

Le Confeſſeur ne put réſiſter à de ſi vives ſollicitations ; il alla trouver Joſeph, & le preſſa avec chaleur de rappeler Carvalho. La principale raiſon dont il ſe ſervit pour l'y déterminer, fut : » qu'il ne devoit pas priver la » Monarchie d'un Miniſtre qui ſurpaſ» ſoit peut-être en mérite ceux de » toutes les autres Couronnes «. Une ſi puiſſante recommandation ne permit pas au Roi de balancer ; il rétablit ſur le champ Carvalho dans ſon emploi, & commença même à faire de lui un cas particulier, le croyant aveuglément tel que ſon Confeſſeur le lui avoit repréſenté. Ainſi ſa diſgrace momentanée, loin de nuire à ſon élévation, ne ſervit qu'à la rendre plus rapide & plus ſûre, grace aux bons offices d'un ami trop confiant, & qui par-là même n'en fut que plus à plaindre. Si quelqu'un avoit dit alors à Moreira, que ce même homme dont il épouſoit ſi chaudement les intérêts, devoit un jour, pour toute reconnoiſſance, le dépouiller de ſa place de Confeſſeur,

lui fermer les portes du Palais, répandre contre lui d'affreuſes calomnies & lui faire éprouver toutes les horreurs d'une indigne captivité; le bon Pere eût regardé tant d'atrocités comme impoſſibles; & cependant un petit nombre d'années ſuffirent pour vérifier dans toute ſon étendue, cette étrange prédiction.

VII. *Etat du Royaume, à l'époque de l'avénement de Joſeph I au Trône.*

Le commencement du regne de Joſeph I étoit l'époque la plus favorable que pût déſirer un Miniſtre jaloux de déployer ſes talens & de faire connoître ſon habileté. Ce Prince, quoique timide & défiant, étoit cependant bon, facile, bien intentionné pour ſes peuples, docile aux conſeils qu'on lui donnoit, amoureux de la gloire, & jaloux de ſe faire un nom. Jamais d'ailleurs il n'y avoit eu plus de places vacantes dans tous les départemens; jamais les Miniſtres n'avoient eu plus de graces à diſtribuer à leurs amis & à leurs créatures : ſeulement dans le Militaire, il ne s'étoit point fait de promotion depuis 1735. Les coffres du Roi étoient bien remplis; le vœu unanime des Portugais étoit que le commerce refleurît, que les Manufactures

fuſſent encouragées, qu'on rétablît la Navigation, que le Royaume enfin ſortît de cet état de langueur & d'inertie où l'avoit laiſſé le Gouvernement précédent : Gouvernement ſans nerf & ſans activité, où le Prince qui en tenoit les rênes, accablé dans les dernieres années de ſa vie ſous le poids d'une paralyſie cruelle & d'une mélancolie non moins incurable, l'eſprit & le corps également incapables de mouvement, menoit la vie d'un Cénobite plutôt que celle d'un Souverain, toujours à l'Egliſe & rarement dans ſon cabinet, donnant tout ſon temps à la dévotion, & n'en réſervant preſque point pour les affaires. Quelques mois avant ſa mort, devenu inſenſible à toutes les fêtes, à tous les amuſemens de la Cour, ſon unique plaiſir étoit de ſe faire porter dans ſa Chapelle, où il aſſiſtoit aux Offices Divins avec cette piété, cette ferveur, ce recueillement qui joint à ſon zele pour la Religion Catholique & à ſa munificence vraiment Royale envers les Egliſes, lui avoit mérité du Pape, le glorieux ſurnom de *Roi Très-Fidelle*. C'eſt cet eſprit de piété qui, dans les affaires même les plus importantes &

les plus épineuſes, lui faiſoit conſulter le Pere Gaſpard de l'Incarnation, perſonnage reſpectable par la ſainteté de ſes mœurs & la droiture de ſes intentions, mais plus propre à faire un excellent Directeur ſpirituel qu'un grand & ſage Miniſtre, & qui, ſans talens politiques, ſans connoiſſances des affaires, prétendoit gouverner une vaſte Monarchie, d'après les mêmes principes qu'il auroit réglé un Monaſtere. Ce Religieux s'étoit rendu odieux à tous les Commerçans, par un Edit qui avoit porté l'atteinte la plus funeſte aux Manufactures. C'étoit une loi ſomptuaire publiée ſous le feu Roi, & dont ce Prince avoit en mourant recommandé avec chaleur l'exécution. On lui attribuoit encore un nouveau Traité entre l'Eſpagne & le Portugal, conclu dès le commencement de 1750, mais qui n'étoit pas encore ratifié, par lequel la premiere de ces deux Puiſſances cédoit à la ſeconde ſept Peuplades du Paraguay dans l'Amérique Méridionale, & le Portugal lui donnoit en échange la Colonie du Saint-Sacrement ſur le Fleuve de la Plata: Traité où l'Eſpagne avoit tout à gagner,

& le Portugal tout à perdre, ainsi que nous le verrons ci-après.

VIII. *Début de Carvalho dans le Ministere.* C'est dans des circonstances si propres à lui procurer une gloire immortelle, que Carvalho entra dans le Ministere. Il parut d'abord vouloir en profiter; & sa courte disgrace l'ayant rendu plus circonspect, il s'appliqua, avec les autres Secrétaires d'Etat, à rétablir l'ordre dans toutes les parties du Gouvernement. Ils travaillerent de concert & avec ardeur à remettre dans un état florissant les Finances, la Marine, la Navigation & le Commerce. Les Fortifications de presque toutes les Places du Royaume tomboient en ruine; on résolut de les réparer, & de réprimer les insultes des Corsaires d'Alger qui, peu de jours avant la mort du feu Roi, avoient eu l'audace de venir mouiller à Capo-Spichel, à quelques lieues de Lisbonne, sans que le Fort eût pu leur en interdire l'entrée, n'y ayant pour toute défense, que quelques canons démontés.

En effet, plusieurs sages Réglemens, publiés presqu'à la fois, ne tarderent pas à faire changer de face au Royaume. Le Commerce refleurit : on mit en

mer une escadre considérable qui éloigna les Corsaires & protégea la Navigation. Des flottes nombreuses, sorties du port de Lisbonne ou qui y abordoient de toute part, rouvrirent dans cette Capitale les sources de l'opulence. On ranima les Manufactures, en abolissant la fameuse loi somptuaire publiée sous le Regne précédent. On fit partir pour l'Afrique quelques vaisseaux de guerre chargés de Soldats, d'Ingénieurs, de matériaux pour élever des Forts dans l'Isle du Mozambique, la clef du Commerce des Portugais dans les Indes Orientales, & par cette raison un de leurs plus importans établissemens. D'autres prirent la route du Brésil avec plusieurs familles destinées à en augmenter la population. Les Places frontieres furent fortifiées & les côtes garnies de canons. Divers Edits rendirent plus avantageuse la perception des Impôts, encouragerent l'Agriculture & donnerent au Portugal de nouvelles Manufactures & de nouveaux Arts. Les Troupes ne furent pas plus négligées, & on les remit sur le pied convenable à une grande Monarchie.

Tels furent les commencemens du Gouvernement de Joſeph I ; Gouvernement qui lui attira l'admiration de ſes voiſins, & qui s'il eût continué avec la même ſageſſe, la même vigilance, la même activité, auroit en peu d'années porté le Portugal à un point de grandeur & de proſpérité qui l'eût fait aller de pair avec les premieres Puiſſances de l'Europe. Mais les ſuites ne répondirent pas à de ſi belles eſpérances. D'horribles tremblemens de terre, la diſette non moins funeſte qui en fut l'effet, replongerent bientôt le Royaume dans l'état déplorable d'où il étoit ſorti.

Carvalho s'appliqua dans ſon département à étudier les rapports du Portugal avec les divers Etats de l'Europe, & les moyens les plus propres à en augmenter les richeſſes, la gloire & la ſûreté. Son premier ſoin fut de renouveler les Alliances contractées précédemment avec les autres Puiſſances, & ſur-tout avec l'Eſpagne dont le voiſinage & la jalouſie naturelle contre le Portugal rendoient la bonne intelligence entre les deux Couronnes plus néceſſaire. Sa principale attention ſe

porta enſuite ſur deux objets non moins importans ; le premier, l'extraction d'une énorme quantité d'or que les Anglois faiſoient ſans ceſſe ſortir du Portugal ; & le ſecond, le fameux Traité concernant la ceſſion de la Colonie du Saint-Sacrement. Mais, comme nous le verrons bientôt, le ſuccès dans ces deux affaires ne répondit pas à ſes intentions.

Il n'eſt pas aiſé de deviner quelles furent les vues & le plan d'Adminiſtration que ſe propoſa Carvalho. En comparant entre elles les diverſes époques de ſon Miniſtere, en en rapprochant le commencement & la fin, on y trouve ſi peu de ſuite & de liaiſon, des maximes ſi oppoſées, un ſyſteme ſi contradictoire, qu'on a de la peine à ſe perſuader que le même homme ait été, pendant ce long intervalle, à la tête des affaires de la Monarchie. Il recherche d'abord avec empreſſement l'amitié de l'Eſpagne, & peu d'années après s'en déclare l'ennemi. Il commence par ſe montrer contraire aux avides prétentions des Anglois, conclut enſuite avec eux des Traités avantageux à leur Commerce, & au bout de quelque temps les rompt ſans ſcrupule. Dans

les premieres années, il rétablit la Navigation, encourage les Manufactures, fait refleurir tous les Arts, bientôt après les laisse languir, & par de sages Réglemens finit par les ranimer. Il met les forces de la Nation sur un pied respectable, & les néglige ensuite à un point qu'on ne peut lui pardonner. Nous ne voyons que deux choses dans lesquelles Carvalho toujours semblable à lui-même, ne s'est jamais démenti; une soif des richesses que rien ne pouvoit éteindre, & une vengeance implacable contre ses ennemis réels ou imaginaires. Ces deux passions s'accrurent chez lui en proportion de son pouvoir, & il se laissa entraîner par elles aussi loin qu'elles pouvoient le conduire.

IX. *Il défend aux Anglois l'extraction de l'or du Brésil.*

Pour revenir au premier des deux deux objets qui l'occuperent principalement au commencement de son Ministere, Carvalho ne voyoit pas d'un œil indifférent tout le Commerce de la Nation entre les mains des Anglois, & ces Insulaires devenir par ce moyen les uniques possesseurs de la prodigieuse quantité d'or que le Portugal tire annuellement du Brésil. Il chercha à remédier à ce désordre; & dans cette

vue, il fit publier un Edit qui défendoit la sortie de l'or du Royaume, sans une permission expresse. Par cette loi, les Négocians Anglois étoient obligés d'échanger leurs productions contre celles du Portugal, & leurs vaisseaux soumis pour cet objet à des perquisitions très-rigoureuses. Cet Edit, destiné à mettre un frein à l'avidité Angloise, étoit juste & sage, & obtint l'approbation de tous les bons Politiques; mais ils ne porterent pas le même jugement de l'injonction faite immédiatement après, au nom du Souverain, à tous les Commerçans Anglois de représenter leurs Registres & Livres de compte, pour vérifier s'ils avoient observé exactement par le passé les conventions qui subsistoient entre les deux Nations. Les Anglois crurent leur honneur attaqué; ils tinrent une assemblée générale & résolurent unanimement de ne point obéir à un ordre qui blessoit leur délicatesse. Ils convenoient bien d'avoir fait passer de l'or en Angleterre, mais non en fraude & par des voies illicites. La Cour de Londres, informée de l'espece d'inquisition, à laquelle on vouloit soumettre

ſes Négocians, regarda cette affaire comme ſi importante, qu'elle fit partir pour Lisbonne Milord Tirawley qui dans un ſéjour de pluſieurs années dans cette Cour, avoit acquis un grand aſcendant ſur le Miniſtere Portugais. Ce Seigneur en effet vint à bout, après trois mois de négociations, de terminer ce différent à l'amiable, & Carvalho fut obligé de retirer l'injonction qui y avoit donné lieu. De nouveaux Edits, de nouvelles Déclarations firent naître de nouvelles difficultés dont notre Miniſtre, toujours contraint de céder, ne ſe tira pas avec plus d'avantage.

X. *Il travaille à l'exécution du Traité de la Colonie du Saint-Sacrement.*

Il ne fut pas plus heureux dans l'exécution du Traité dont nous avons parlé concernant la Colonie du Saint-Sacrement, & qui fut le ſecond objet qui attira ſa principale attention à ſon entrée dans le Miniſtere. Malgré tous ſes efforts, malgré pluſieurs années d'intrigues & de violences, malgré des millions de cruzades inutilement dépenſées, les choſes demeurerent toujours au même point. Un Traité auſſi intéreſſant, qui fut la premiere ſource de la diſgrace des Jéſuites, & qui donna naiſſance à tant d'événemens extraordinaires, à tant

d'écrits de tout genre dont s'eſt nourrie la curioſité des ſpéculateurs politiques, mérite certainement toute notre attention, & nous croyons devoir donner au Public un précis ſuccinct, mais clair & impartial de cette importante affaire.

XI. *Origine de ce Traité.*

Il y avoit en 1747 à Rio-Janeiro, un Gentilhomme Portugais nommé Gomez Pereira devenu célebre par force projets chimériques qui devoient ſelon lui aſſurer à jamais la gloire & la proſpérité de ſa Patrie. Il avoit l'art de donner à ſes plus folles idées une apparence de vérité ſi ſéduiſante, il ſavoit les revêtir de couleurs ſi ſpécieuſes, qu'il trouvoit aiſément dans la bourſe de ceux qui l'écoutoient, des reſſources pour en tenter l'exécution. Le mauvais ſuccès de ces entrepriſes qui n'avoient abouti qu'à le ruiner, lui & ſes crédules aſſociés, ne l'empêchoit pas d'imaginer ſans ceſſe de nouveaux plans & de trouver de nouvelles dupes. Un de ceux qui adopterent avec le plus de chaleur ſes rêveries politiques, fut Gomez Freire d'Andrada Gouverneur de Rio-Janeiro, à qui il perſuada que dans les Miſſions du Paraguay gouvernées par les

Jésuites, il y avoit un grand nombre de mines très-riches, & que le soin extrême avec lequel ces Peres en écartoient tous les Européens, n'avoit pour but que de leur dérober la connoissance de leurs immenses trésors. Pour donner plus de poids à ses discours, il avança qu'il savoit de science certaine que les Jésuites tiroient chaque année de ces mines jusqu'à trois millions de cruzades. En conséquence, il fit un plan d'échange entre les deux Couronnes, suivant lequel les sept districts appelés Missions de l'Uraguay passeroient sous la domination du Portugal qui, de son côté, céderoit à l'Espagne l'importante Colonie du Saint-Sacrement avec son territoire. Pereira avoit épuisé toutes les ressources de son imagination pour présenter ce Traité sous un point de vue capable de faire illusion, & relevoit en termes pompeux les merveilleux avantages qui en devoient résulter pour sa Patrie. L'ambitieux Gouverneur, enchanté de ce projet, le jugea un moyen propre à servir à son avancement. Il se hâta de l'envoyer à la Cour, sans l'avoir même examiné, & assura avec confiance que son

exécution feroit couler un fleuve d'or du Paraguay dans le Portugal. Un plan fi peu réfléchi n'en fut pas moins adopté aveuglément par la Cour de Lisbonne, & propofé à celle de Madrid, qui trouva cet échange trop avantageux pour ne pas l'accepter avec empreffement. En effet, en cédant un terrein ftérile & qui ne lui étoit prefque d'aucune utilité, elle acquéroit une Place très-importante pour fes poffeffions dans le Nouveau Monde, & fermoit aux Négocians Portugais toute communication avec l'intérieur de l'Amérique Méridionale.

Le Traité ayant donc été conclu, on chargea de fon exécution Freire d'Andrada pour le Portugal, & le Marquis de Valdelirios pour l'Efpagne. On étoit d'abord convenu que les Habitans du Paraguay ne quitteroient point leur Pays, & qu'ils deviendroient feulement Sujets du Roi de Portugal; & fi on s'en étoit tenu à cette fage réfolution, la guerre funefte qui défola fi cruellement les fept Miffions de l'Uraguay n'auroit jamais eu lieu. Ces Miffions, fans contredit les mieux gouvernées & les plus floriffantes du Monde Catholique, avoient

mérité d'attirer ſur elles les regards de la Philoſophie, & étoient devenues cheres à tous les amis de l'humanité. On ſait la maniere dont en parle Muratori dans ſon *Heureux Chriſtianiſme.* Le Politique Monteſquieu, l'Obſervateur la Condamine conviennent du bonheur de ces Peuples, & l'Auteur de *l'Hiſtoire des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes* n'en porte pas un autre jugement. Le tableau que ce dernier Ecrivain trace de ces Miſſions célebres, n'eſt pas un des moins curieux ni un des moins intéreſſans de ſon ouvrage. Mais, au lieu de laiſſer chacune de ces Nations continuer à vivre ſur le ſol qui les avoit vu naître, il fut depuis arrêté qu'en changeant de Souverain, elles changeroient auſſi d'habitation, & les malheureux Indiens furent condamnés à abandonner leur Patrie pour aller peupler des terres incultes & déſertes. Tel fut du moins l'ordre qui leur en fut donné en 1751 par les Commiſſaires des deux Couronnes. Mais ces Peuples, fortement attachés à leur Pays natal, répondirent qu'ils ne vouloient point en ſortir. » De quel droit,

XII. *Tentatives inutiles pour ſon exécution.*

» disoient-ils, les Espagnols & les
» Portugais prétendent-ils nous chasser
» de ces terres cultivées par nos mains,
» & arrosées de nos sueurs, de ces
» terres que nous ne tenons pas d'eux,
» mais de nos ancêtres qui les ont tou-
» jours possédées? Si nous avons
» embrassé le Christianisme, si nous
» avons consenti à devenir Tributaires
» du Roi d'Espagne, ce n'a été que
» sous la condition qu'il nous lais-
» seroit vivre paisiblement dans notre
» Patrie, & qu'il nous défendroit con-
» tre nos ennemis«. Quelque naturelle que fût cette résistance de la part des Indiens, Andrada ne balança pas à l'attribuer aux Jésuites. Il disoit publiquement que c'étoient les Missionnaires qui soulevoient ces Peuples & leur inspiroient cet esprit de sédition & de révolte. Il est vrai que, dans la crainte que l'exécution du plan projeté n'eût quelques suites funestes, les Jésuites furent d'abord d'un sentiment contraire. Mais lorsqu'ils eurent appris que c'étoit l'intention expresse du Roi, ils céderent aussi-tôt, exhorterent eux-mêmes leurs Néophytes à se soumettre aux ordres de leur Souverain, & désespérant de

les amener à cette obéiſſance, voulurent abandonner les Miſſions. Il y en eut même quelques-uns d'empriſonnés par ces Indiens qui avoient conçu une violente indignation contre tous ceux qui vouloient les engager à renoncer ainſi à leur Patrie.

La même répugnance à changer de Maître ſe fit ſentir dans la Colonie du Saint-Sacrement dont tous les Habitans refuſerent avec obſtination de reconnoître le Roi d'Eſpagne pour leur Souverain. Leur réſiſtance alla même juſqu'au point de mettre publiquement le feu aux poteaux où on avoit attaché les armes d'Eſpagne, & d'aimer mieux s'expatrier que de paſſer ſous un autre Gouvernement. Tant d'obſtacles forcerent les Commiſſaires à ſuſpendre leurs opérations : ils écrivirent à leurs Cours reſpectives, & celles-ci déciderent qu'Andrada & Valdelirios, à la tête de deux petites Armées, entreroient dans l'Uraguay par différens côtés; les Eſpagnols avec un corps de 3000 hommes, & les Portugais avec un autre de 1000 en qualité d'Auxiliaires. On s'étoit flatté qu'avec des forces auſſi ſupérieures, on parvien-

droit bientôt à réduire les Indiens; mais le ſuccès ne répondit pas à ces eſpérances. On manqua de chevaux, de vivres, de fourrages; à cette diſette ſe joignit une funeſte mortalité, & on ne put effectuer l'union convenue avec les Portugais. Ce renverſement de ſes plus chers projets ne fit qu'aigrir encore davantage l'eſprit du Gouverneur Gomez-Freire. Il continua à en accuſer les Jéſuites, & écrivit contre eux à la Cour de Portugal des lettres où il ſe plaignoit vivement de leur conduite. Carvalho reçut avec joie des nouvelles qui lui paroiſſoient très-propres à favoriſer ſes vues ſecretes. Il s'en ſervit pour commencer à décréditer les Jéſuites auprès du Roi, & pour perſuader à ce Prince d'envoyer dans le Maragnon ſon frere François-Xavier Mendoza, en qualité de Capitaine général & de Gouverneur du Maragnon & du Grand-Para. Il lui fit donner avec ce titre un corps de Troupes conſidérable, & un plein-pouvoir pour régler les limites des deux Couronnes en Amérique, ſelon le plan du Traité précédemment conclu. Le nouveau Capitaine général partit de Liſbonne le 2

XIII. *Le frere de Carvalho eſt envoyé dans le Maragnon.*

de Juillet 1753 avec une petite eſcadre & pluſieurs bâtimens de tranſport chargés de munitions & de ſoldats, après avoir reçu de ſon frere des inſtructions ſecretes pour ôter aux Jéſuites le gouvernement des Miſſions. A ſon départ, le Roi lui fit préſent d'une tente magnifique, d'une grande quantité de vaiſſelle d'argent, & d'autres meubles précieux. Mais, tandis qu'il fait voile pour l'Amérique, plein d'eſpérance & de courage, & ſûr de la victoire contre de pauvres Indiens, nous allons rendre compte de quelques Réglemens particuliers qui ſignalerent les premieres années de l'Adminiſtration de Carvalho. Quoiqu'on ne doive pas lui en attribuer excluſivement la gloire, puiſqu'il partageoit le ſoin des Affaires avec des Miniſtres plus habiles & plus éclairés que lui, cependant la nature de quelques-uns de ces Edits ne peut faire douter qu'il n'en ait fourni l'idée. Il commençoit par-là à ſe frayer un chemin à l'aſcendant qu'il prit dans la ſuite ſur l'eſprit du Roi, & à l'aide duquel, devenu en peu d'années entiérement maître de ſa volonté, il gouverna deſpotiquement tout le Royaume.

Au

XIV. *Edit sur les cornes mises aux portes de quelques maisons.* 1751.

Au commencement de 1751, Lisbonne vit naître dans son sein un désordre également bizarre & contraire aux bonnes mœurs, & qui fourniroit à un Ecrivain plaisant ou satirique, une belle occasion de s'égayer aux dépens de notre héros. Pour nous qui nous sommes proposé de mettre dans le tableau que nous traçons de sa vie la plus parfaite impartialité, notre devoir est de raconter les faits, sans commentaire & avec la simplicité de l'Histoire. Quelques libertins, aussi méchans que scandaleux, imaginerent d'attacher des cornes aux portes & aux fenêtres des personnes nouvellement mariées, dans l'intention de rendre suspectes aux maris la sagesse & la fidélité de leurs femmes. On vit pendant plusieurs jours un grand nombre de maisons ornées de ces enseignes injurieuses & ridicules; & cette insolence vint à un tel point, que pour la réprimer il fallut un Edit très-sévere. Le premier auteur de ces excès fut pris & rigoureusement châtié, & grace à cet exemple, on parvint enfin à mettre un frein à cette licence.

XV. *L'autorité du Saint-Office est diminuée.* La même année 1751 fut l'époque d'une loi très-ſage, deſtinée à régler la conduite du Tribunal de l'Inquiſition. Par cette loi on abolit ces *Auto-da-fé* ou Actes de foi devenus malheureuſement trop célebres, où chaque année on puniſſoit avec une rigueur exceſſive, une foule de malheureux, ſouvent plus imprudens que coupables. Il fut ordonné qu'à l'avenir on ne feroit aucune exécution ſans le conſentement de la Cour, ſous les yeux de laquelle on mettroit tous les Jugemens rendus, pour y être confirmés ou annullés. Cet Edit faiſoit honneur au Souverain & au Miniſtre qui lui en avoit ſuggéré l'idée. Il renfermoit dans ſes véritables bornes le pouvoir d'un Tribunal reſpectable ſans doute dans ſa premiere inſtitution, mais qui, à force de s'écarter de l'eſprit & des maximes qui y avoient préſidé, étoit venu à bout de rendre la Religion odieuſe, & de changer un ſaint zele pour la pureté de la foi, en une rigueur ou plutôt une barbarie incompatible avec la charité Chrétienne.

XVI. *On abolit un* On loua la même ſageſſe & la même juſtice dans une autre Ordonnance

publiée peu de temps après, au sujet d'un abus qui s'étoit introduit dans le Brésil, & qui en diminuoit sensiblement la population. Chaque année on faisoit passer en Portugal, sous prétexte de leur y procurer dans un Couvent une éducation plus soignée, un grand nombre de jeunes filles, dont presque aucune ne retournoit ensuite dans sa Patrie; parce que, forcées par leur parens de vivre ainsi dans un Cloître, elles finissoient ordinairement, & souvent contre leur gré, par y faire profession. On remédia à ce désordre par un Edit qui défendoit, sous les peines les plus graves, à tous les Habitans du Brésil d'envoyer désormais leurs filles en Portugal, sans le consentement du Roi.

Usage nuisible à la population. 1752.

XVII. *Réunion à la Couronne de plusieurs Fiefs qui en avoient été détachés.* 1753.

Mais on ne reçut pas avec le même applaudissement un Acte de Souveraineté absolue, par lequel le Roi réunit en 1753 au domaine de sa Couronne, diverses portions des possessions Portugaises en Afrique & en Amérique, que ses prédécesseurs en avoient détachées pour en faire la récompense des services de quelques familles, & dont celles-ci jouissoient paisiblement depuis

une longue ſuite d'années. Cette Déclaration fit perdre en un moment aux plus grands Seigneurs du Royaume, des revenus immenſes & des privileges non moins étendus, ſans qu'ils puſſent en obtenir d'autres dédommagemens que quelques penſions annuelles, quelques nouveaux titres qui les obligeoient à des dépenſes plus conſidérables dans le même temps qu'on les privoit des moyens de les ſoutenir. On ôta, entr'autres, au Comte de la Riviere l'Iſle de Saint-Michel, l'une des Açores, poſſédée par ſes ancêtres depuis plus de trois ſiecles, où il exerçoit en quelque ſorte l'autorité d'un Souverain, & à laquelle les Manufactures qu'il y avoit établies avoient acquis tout à la fois de la célébrité & des richeſſes. Ce fut par-là que commença à ſe manifeſter cette ſoif inſatiable de l'or dont Carvalho étoit dévoré. Il ſe flattoit de s'approprier avec le temps quelqu'une de ces riches dépouilles; & en effet il parvint dans la ſuite à obtenir de la libéralité du Monarque, pluſieurs de ces domaines ſi injuſtement enlevés à leurs premiers poſſeſſeurs.

XVIII. *Etablissement de la fameuse Compagnie de Commerce de Félicien Velho Oldembourg.*

1754.

Cet Acte de Souveraineté, funeste à tant de Maisons puissantes, fut suivi en 1754 d'un autre encore plus ruineux pour tous les Négocians Portugais. Le Commerce précieux de la Chine & des Indes qui jusques-là avoit été libre & indistinctement permis à tous les Citoyens, & qui, à l'aide de cette liberté, étoit devenu pour le Royaume entier une source féconde d'opulence & de grandeur, fut mis exclusivement entre les mains d'un seul Particulier de Lisbonne immensément riche, nommé Félicien Velho Oldembourg. Celui-ci forma le plan d'une Compagnie de Commerce qui, par sa constitution & les privileges inouis qu'il lui obtint du Gouvernement, étonna toute l'Europe. Il la composoit lui seul toute entiere; seul il en étoit le Chef, le Directeur, le Caissier. Tous les Capitaines de Vaisseaux, les Officiers, les Employés quelconques ne dépendoient que de lui. En un mot, c'est en son nom seul que se faisoient toutes les affaires de la Compagnie. Un projet aussi extraordinaire, aussi contraire à toutes les maximes de la saine Politique, ne pouvoit être le fruit que des

profondes ſpéculations de Carvalho. Auſſi en fut-il ſi content, qu'il s'occupa bientôt à former des Etabliſſemens du même genre, auſſi conformes qu'il le put à ce premier modele. Nous verrons dans la ſuite quels en furent l'objet & le ſuccès.

XIX. *Gran de promotion dans le Militaire & dans le Civil.* Le Roi fit à cette époque, dans le Militaire & dans le Civil, une promotion très-nombreuſe, & telle qu'on n'en avoit point vue depuis pluſieurs années. On publia en même temps une nouvelle Ordonnance pour les Troupes. Carvalho ne laiſſa pas échapper cette occaſion de placer avantageuſement ſes créatures & tous ceux qui, par leur entier dévouement à ſes volontés, pouvoient ſervir ſes deſſeins. Mais, pour pluſieurs d'entr'eux, cette faveur ne fut pas de longue durée. Ce Miniſtre ombrageux & ſanguinaire ne tarda pas à les joindre aux autres victimes de ſes ſoupçons & de ſes fureurs.

XX. *Mort de la Reine Douairiere.* Ce fut encore dans la même année 1754, que mourut au mois d'Août la Reine Douairiere Marianne d'Autriche, pour qui le Roi ſon fils avoit conſervé le plus grand reſpect & l'attachement le

plus tendre, jusqu'au point de ne décider aucune affaire importante sans l'avoir auparavant consultée. Nous avons vu que c'étoit à cette Princesse que Carvalho devoit son entrée au Ministere; démarche dont elle s'étoit ensuite vivement repentie, lorsque le temps & l'expérience l'eurent éclairée sur le caractere & les talens de son protégé. Cependant elle n'avoit jamais eu la force d'engager son fils à le renvoyer; elle s'étoit contentée d'avertir les Jésuites de se défier de certains Courtisans qui leur prodiguoient tous les dehors de l'amitié, & sous main n'oublioient rien pour les décréditer & les ruiner entiérement dans l'esprit du Roi. Mais, ou ces Peres ne firent pas de cet avertissement le cas qu'il méritoit, ou les choses étoient déjà si avancées, qu'il n'étoit plus possible d'en arrêter le cours. Déjà, peu de mois avant la mort de la Reine, on avoit agité dans un Conseil secret tenu devant le Roi, si on chasseroit les Jésuites du Maragnon. Presque tous les Conseillers, prévenus par Carvalho, avoient été pour l'affirmative. Mais le Roi, avant de se rendre à leur avis, avoit dit qu'il

falloit consulter la Reine-Mere, & cette Princesse avoit aussi-tôt détourné son fils de cette violente résolution. Sa mort, arrivée trop tôt pour les Missionnaires, laissa le champ libre à Carvalho pour l'exécution des projets qu'il méditoit contre eux, & il y travailla sans relâche. Pour cet effet, il renouvela les ordres pressans qu'il avoit déjà donnés à son frere Mendoza d'humilier les Jésuites dans toutes les occasions, & il engagea Michel de Bulhoens, Dominicain & Evêque du Grand-Para, à faire usage d'un Bref donné par Benoît XIV le 10 Décembre 1741, en faveur de la liberté des Indiens. Ce Bref fut publié avec un Edit du Roi du 6 Juin 1755, par lequel il fut ordonné qu'à l'avenir les Indiens ne dépendroient plus, quant au temporel, de leurs Missionnaires, mais seulement des Gouverneurs séculiers. Nous ne rapportons point ici ces pieces, excessivement longues, & qui ne contiennent rien autre d'intéressant.

XXI. *Moyens qu'emploie Carvalho* Mais avant de nous engager dans le détail de l'affaire des Jésuites, qui fut sans contredit un des principaux événemens du Ministere de Carvalho, nous

devons rendre compte de quelques autres faits non moins intéressans que curieux, & qui serviront à faire connoître par quels artifices cet ambitieux Ministre s'éleva peu à peu à un degré de puissance qui ne lui laissa à désirer que le nom de Souverain. La mort de la Reine-Mere commença à lui en aplanir la route. Depuis cette époque, son crédit auprès du Roi ne fit qu'augmenter. En flattant les penchans de ce Prince, il eut l'art de s'insinuer insensiblement dans son esprit, & s'en rendit enfin entiérement le maître. Tel fut l'ascendant qu'il prit sur lui, que le Monarque ne savoit pas faire un pas que son Ministre n'en fût instruit. Du reste, il ne falloit pas beaucoup de génie pour subjuguer un Prince qui en avoit reçu fort peu de la nature ; & voici les moyens dont se servit Carvalho pour parvenir heureusement à ses fins.

pour subjuguer l'esprit du Roi.

Rien n'étoit plus aisé à découvrir que le foible de Joseph I. La pusillanimité & la jalousie étoient, comme on l'a déjà vu, ses deux passions dominantes, & l'artificieux Ministre s'appliqua de tout son pouvoir à les fomenter.

Il lui insinuoit qu'il étoit peu aimé des Portugais qui le voyoient avec chagrin privé d'enfans mâles; il lui faisoit naître des soupçons sur le caractere de son frere l'Infant Dom Pedre, Prince cher à la Cour & au Peuple par son affabilité & mille qualités brillantes, & dans qui la Nation entiere aimoit à contempler l'héritier du Trône & l'objet de ses plus douces espérances. C'étoit assez de faire sa cour à l'Infant, pour être mal-venu auprès du Roi. On interprétoit avec malignité les propos les plus indifférens, & Carvalho relevoit avec un soin extrême les moindres faits, les plus légeres circonstances propres à accroître les soupçons du Roi & la crainte où il étoit continuellement de voir ses sujets se soulever contre son autorité. Souvent avec l'air & le ton du plus vif attachement, & comme s'il eût découvert quelque trame secrete, il faisoit entendre au Roi qu'il ne devoit pas compter sur la fidélité de tous ses Ministres, protestant en même temps de la sienne, & jurant qu'il étoit prêt à verser pour sa Personne jusqu'à la derniere goutte de son sang. » Sire, ajoutoit-il quelquefois,

» que Votre Majeſté ſe ſouvienne
» qu'Elle regne ſur un peuple inconſ-
» tant & volage. La Nobleſſe eſt trop
» puiſſante : les liens du ſang qui uniſ-
» ſent quelques Grands à la Famille
» Royale leur donnent une audace &
» une confiance ſans bornes. Ils ſe
» croient tout permis, & ne voient
» point d'entrepriſes qu'ils ne puiſſent
» tenter avec ſuccès. Ils ont précipité
» du trône votre grand-oncle Dom
» Alphonſe, pour y placer Dom Pe-
» dre, & je frémis en penſant aux
» ſuites funeſtes que peut avoir un
» pareil exemple. Il faut donc les con-
» tenir par la crainte «. Ces dange-
reuſes inſinuations faiſoient ſur l'eſprit
ſoupçonneux du Roi tout l'effet que
s'en étoit promis l'ambitieux Carvalho.
Elles accrurent tellement la défiance
naturelle de ce Prince & ſa préven-
tion pour ſon Miniſtre, qu'il crut avec
le temps qu'il n'avoit dans ſes vaſtes
Etats d'autre ſujet fidelle que lui.

Le premier Secrétaire d'Etat Pierre XXII.
de Motta devenoit tous les jours, par *Il prend*
ſon âge & ſes infirmités, moins pro- *le ſur-*
pre à ſoutenir le poids des affaires. *nom de*
Carvalho en profita pour s'arroger peu *Mélo.*

à peu le maniement de toutes celles de ſon Département, & parvint ainſi à concentrer dans ſes mains preſque tous les pouvoirs de l'Adminiſtration. Cette augmentation de puiſſance, le déſir de ſe rendre plus reſpectable à la multitude lui firent imaginer de joindre au nom de Carvalho le ſurnom de *Mélo*. Ce qui lui en fournit l'occaſion fut un procès qu'il eut au ſujet de quelques terres, avec un Gentilhomme d'une Maiſon illuſtre, nommé le Chevalier Dom Gonzale de Mélo. Il le perdit d'abord, & obtint enſuite par ſon crédit & ſes intrigues un arrêt plus favorable. Alors, dans l'eſpérance de donner par-là plus d'authenticité à ſes droits, il prit le ſurnom de ſon compétiteur, dont cependant il voulut conſerver l'amitié. Il le menoit ſouvent avec lui dans ſon carroſſe, l'invitoit à dîner, & lui prodiguoit dans toutes les circonſtances les plus grandes marques d'eſtime & de conſidération. Son orgueil ne lui laiſſoit pas douter que des diſtinctions ſi flatteuſes de la part d'un Miniſtre ne duſſent compenſer amplement les biens dont il l'avoit dépouillé. Mais ces honneurs même ne

furent pas de longue durée. Nous verrons plus bas qu'après le ſupplice du Duc d'Aveiro, Carvalho, ſoit par crainte, ſoit par oſtentation, ne parut plus en public qu'eſcorté d'une Compagnie de Gardes à cheval qui marchoient tambour battant. Or, un jour que Mélo ſe trouvoit dans une maiſon avec quelques amis, l'un d'eux qui entendit de loin le bruit de ce tambour, demanda quelle en étoit la cauſe. » Eh! » vîte, Meſſieurs, répondit plaiſamment Mélo, vîte à la fenêtre; voici » notre Ours qui vient «; faiſant alluſion à l'uſage des Piémontois de promener par les rues, au ſon du tambour, des Ours enchaînés. Mais cette ſaillie innocente, échappée, dans une ſociété d'amis, à un ami même de Carvalho, coûta cher à ſon auteur. Il n'en fallut pas davantage pour le faire, dès le lendemain, enlever & diſparoître, ſans qu'on fût inſtruit de ſon ſort. Ce ne fut que dans la ſuite qu'on apprit qu'il avoit été renfermé dans une horrible priſon.

XXIII. *Il s'empare du teſtament*

Quelque temps après, ſon beau-pere Dom Louis d'Acunha Ataïde mourut à Lisbonne, Membre du Conſeil du Roi,

& de la fortune de son beau-pere, & traite sa mere de la maniere la plus cruelle.

Carvalho se hâta de s'emparer du testament qui instituoit sa mere héritiere universelle. Mais, en fils tendre & respectueux qui ne sortoit jamais de table sans avoir baisé la main à sa mere, il songea à lui épargner l'embarras d'une si pénible administration. En conséquence, il se mit en possession lui-même de cette opulente succession, s'inquiétant peu des raisons, des prieres, des besoins même de sa mere; besoins qui la réduisirent plus d'une fois à demander quelques secours à diverses personnes, & entr'autres au Recteur du College de Saint-Antoine. Elle se plaignoit souvent & avec amertume de sa malheureuse destinée. Quelquefois même il lui échappoit de dire, les larmes aux yeux, qu'elle avoit mis au monde, *non un fils, mais un tigre* qui, au sein de l'opulence & au faîte du pouvoir, avoit l'inhumanité de refuser à une mere presque décrépite, jusqu'aux choses les plus nécessaires à la vie. Carvalho, fatigué des justes reproches de cette mere infortunée, ne put les souffrir plus long-temps. Il la confina dans un Couvent de Religieuses Dominicaines, où elle avoit déjà

une fille nommée Marie-Magdelaine, & dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite.

Déjà, quelques années auparavant, il s'étoit rendu maître de la même maniere du teſtament & de tous les biens de ſon oncle Paul Carvalho, ſans ſe mettre en peine de divers legs qu'il étoit chargé d'acquitter. Une pauvre veuve entr'autres, qui avoit été longtemps au ſervice de ce Prélat, après avoir épuiſé inutilement toutes les reſſources, prit la réſolution de s'adreſſer directement au Roi & de lui préſenter un Mémoire. Mais Carvalho qui en fut inſtruit, lui fit bien vîte abandonner ce deſſein, en la menaçant d'un châtiment ſévere, ſi elle oſoit faire à cet égard la moindre démarche.

Ce fut encore par des moyens à peu près ſemblables qu'il s'appropria, dans la ſuite, les richeſſes conſidérables du Secrétaire d'Etat Pierre de Motta. Il ſoutint hautement que ce Miniſtre étoit mort ſans teſter, quoique pluſieurs de ſes domeſtiques aſſuraſſent qu'ils avoient vu eux-mêmes le teſtament, & offriſſent même d'indiquer la caſſette où leur maître l'avoit renfermé.

XXIV. *Il projette de faire enlever & marier de force tous les débauchés & gens sans aveu.*

Le mois de Juin 1755 vit éclorre un projet tout-à-fait extraordinaire. Carvalho, dans l'idée qu'il feroit avantageux au Commerce de peupler quelques Cantons déferts de l'Afrique voifins de l'Ifle du Mozambique, fit publier au nom du Roi qu'on accorderoit des terres & des privileges très-étendus aux familles qui voudroient aller fonder les nouvelles Colonies. Mais, comme il ne fe préfenta perfonne qui voulût ainfi s'expatrier volontairement & fe tranfporter dans des climats auffi éloignés, Carvalho propofa & fit adopter au Confeil l'idée de faire enlever indiftinctement tous les vagabonds & débauchés de l'un & l'autre fexe, de les marier de gré ou de force, & de les envoyer dans ces contrées : condition vraiment déplorable pour des infortunés qui, outre la pauvreté, compagne inféparable de leur état, fe voyoient condamnés à porter les chaînes, peut-être plus dures encore, d'un mariage forcé ! Mais des difficultés fans nombre empêcherent que ce projet extravagant ne fût mis à exécution,

XXV. *Etablissement de la Compagnie de Commerce du Maragnon.*

Les Compagnies de Commerce que les ſpéculateurs Politiques regardent, ſans doute avec raiſon, comme des moyens très-efficaces pour ranimer l'induſtrie d'une Nation & y ramener l'opulence, deviennent auſſi quelquefois le principe de la décadence des Etats, lorſque, abandonnées à un petit nombre de Particuliers, il n'en peut réſulter pour le public qu'un monopole arbitraire & ruineux. C'eſt ce qui arriva au Portugal. Ce Royaume, ſorti au commencement du regne de Joſeph I de l'état de langueur & de détreſſe où il avoit gémi ſi long-temps, y fut preſque auſſi-tôt replongé par la mauvaiſe conſtitution des Compagnies qu'on y établit. Celle de Velho Oldembourg avoit porté l'atteinte la plus funeſte au Commerce National; celle qui y fut créée le 7 Juin de la même année 1755, ſous le nom de Compagnie du Maragnon & du Grand-Para, ne lui fut peut-être pas moins nuiſible. Si elle enrichit Carvalho dont elle étoit l'ouvrage favori, & qui, dit-on, y avoit un intérêt conſidérable, elle cauſa la ruine d'une infinité de familles. A cette Compagnie compoſée d'un très-petit nombre

de perſonnes, furent attachées des prérogatives ſans bornes. Elle eut le privilege excluſif de la Traite des Negres, & outre deux vaiſſeaux de guerre que le Roi lui donna, il lui fit encore en argent des avances conſidérables.

Cet établiſſement excita de vives réclamations de la part de tous les Négocians Portugais, non-ſeulement à Lisbonne, mais encore dans toute l'étendue du Royaume. Ils prévoyoient le coup terrible que cette Compagnie alloit leur porter, en leur enlevant toutes les reſſources qu'offrent à l'induſtrie & au Commerce les belles & riches poſſeſſions du Portugal dans les quatre Parties du Monde; poſſeſſions qui ſuffiroient pour aſſurer le bonheur de toute autre Nation moins indolente que la Portugaiſe. On fit au Roi pluſieurs repréſentations pour l'engager à retirer cette protection ouvertement accordée au monopole; elles furent toutes inutiles. Carvalho, ferme dans ſon projet, & réſolu de ne point reculer, marqua le plus vif reſſentiment à tous ceux qui oſerent s'en plaindre, & alla juſqu'à faire arrêter les principaux Négocians qui étoient d'un avis

contraire. Peu content même de cette détention, il les fit juger en toute rigueur : huit des plus riches & des plus accrédités furent relégués pour huit ans à Mazagan en Afrique ; on en exila un plus grand nombre encore, pour le même temps, dans de méchans villages éloignés de la Capitale.

XXVI. *Diverses personnes sont exilées à l'occasion de cette Compagnie.*

Ces punitions exercées avec tant de sévérité à propos d'une Compagnie de Commerce ne se bornerent pas aux seuls Négocians. Elles s'étendirent à d'autres personnes qui n'avoient pas le moindre intérêt à cette Compagnie. L'exil des deux Jésuites Emmanuel Ballester & Benoît Fonsacca attira sur-tout l'attention générale des Portugais, peu accoutumés jusqu'alors à voir cette Société puissante exposée à de semblables humiliations. Le premier de ces Peres, prêchant à Lisbonne dans l'Eglise de Sainte-Marie, avoit pris pour texte de son sermon ces paroles : *Negotiamini dum venio.* Son but étoit de prouver qu'il y avoit entre Dieu & les hommes une sorte de contrat & de société de commerce dans laquelle ceux-ci ont tout l'avantage. Quoique dans tout ce discours, il n'y eût pas un mot qui

eût le moindre rapport à la Compagnie du Maragnon, le pénétrant Carvalho n'y découvrit pas moins une malignité puniſſable. Il accuſa le Prédicateur d'y avoir fait d'un bout à l'autre la ſatire de cet établiſſement. En conſéquence, il envoya au College des Jéſuites une voiture avec un Officier & un détachement de Soldats qui firent ſortir ſur le champ le Pere Balleſter de Liſbonne. L'Infant Dom Pedre, le Marquis d'Allegrette & le Pere Moreira, inſtruits de ſon innocence, s'intéreſſerent en ſa faveur auprès du Roi; mais ce Prince, prévenu par ſon Miniſtre, ſe refuſa conſtamment à toutes les ſollicitations.

L'exil du Pere Fonſacca qui étoit Procureur du Maragnon, eut pour cauſe une réponſe imprudente de ce Religieux. Des Négocians lui demandoient quels avantages on pouvoit ſe promettre de la Compagnie qui venoit d'être établie. Il répondit avec franchiſe qu'il ne croyoit pas qu'ils balançaſſent les dépenſes qu'elle occaſionneroit. Carvalho à qui cette réponſe fut rapportée, fit auſſi-tôt ſignifier au Pere Fonſacca un ordre du Roi qui l'exiloit; mais le

défaftreux événement du premier Novembre 1755, furvenu deux jours après cette fignification, fut caufe qu'elle n'eut aucun effet.

XXVII. *Tremblement de terre du 1 Novembre 1755.*

Nous voici infenfiblement parvenus à cette époque fi funefte au Portugal, à ce tremblement de terre épouvantable qui répandit la défolation dans tout le Royaume, & fur-tout dans la Capitale, & qui força Carvalho de fufpendre pour quelque temps l'exécution de fes vaftes deffeins. Nous ne nous arrêterons point ici à décrire dans tous fes détails cette affreufe cataftrophe qui changea prefque en un moment une ville opulente & fuperbe en un fpectacle d'horreur & de pitié. Plus de vingt ans écoulés depuis n'ont pu en effacer l'idée, & ce feul fouvenir remplit l'imagination de douleur & d'effroi. Nous renvoyons le lecteur aux Defcriptions multipliées qui en furent faites dans le temps (1); nous

(1) Outre ces Defcriptions particulières, on peut confulter fur ce malheureux événement, l'*Hiftoire de 1755*, liv. dernier, les *Mercures de Hollande* des mois de Décembre 1755, Janvier & Février 1756, & la *Géographie de Bufching*, tom. 1, art. *Portugal.*

dirons ſeulement que le Roi vivement touché des maux de ſes ſujets, & exposé lui-même avec toute ſa Cour aux triſtes effets de ce terrible fléau, n'oublia rien pour ſoulager tant d'infortunés réduits à l'état le plus déplorable, & placés entre la crainte d'être à chaque inſtant engloutis, & celle de périr de miſere. Carvalho, forcé de ſeconder les intentions bienfaiſantes de ſon Maître, & pénétré, du moins en apparence, d'une égale compaſſion, ſe hâta de donner les ordres convenables pour ſecourir cette foule de malheureux, enſevelis à demi-vivans ſous des monceaux de ruines. Il fit auſſi punir ſévérement quelques ſcélérats qui profitoient du déſordre & de la confuſion générale pour voler avec plus de liberté.

Mais le caractere de ce Miniſtre perçoit même à travers ces actes d'humanité & de juſtice. Nous n'en donnerons pour preuve que le trait ſuivant. Le Roi ayant demandé au Général Dom Pedre d'Almeida, Marquis d'Alorna, pere du Seigneur de ce nom actuellement vivant, & que ſes malheurs ont rendu ſi célebre, ce qu'il étoit à propos

de faire dans de si tristes circonstances : *Trois choses*, répondit le Marquis : *enterrer les morts, pourvoir aux besoins des vivans, & fermer les ports.* Carvalho feignit d'approuver un si sage conseil, & insinua au Roi d'envoyer Almeida à Setuval pour y faire les approvisionnemens nécessaires à la Capitale. L'infortuné Dom Pedre partit pour cette espece d'exil, dont il ne fut point rappelé & où il finit ses jours.

Ce fléau destructeur dura plusieurs mois, & dans ce long intervalle, peu de jours s'écoulerent sans qu'on ne ressentît de nouvelles secousses. Quelques-unes même furent assez violentes pour achever de ruiner de fond en comble ce qui restoit d'édifices dans cette malheureuse Cité. A cette déplorable calamité s'en joignirent d'autres qui réduisirent les Habitans à la plus affreuse misere. Le feu consuma leurs effets les plus précieux : les eaux du Tage se déborderent avec une telle impétuosité, qu'après avoir submergé une infinité de bâtimens, elles inonderent les campagnes voisines : des pluies continuelles tomberent pendant plusieurs jours avec une abondance

extraordinaire ; de ſorte que les maladies occaſionnées par l'humidité, le froid & la faim, enleverent un grand nombre de ceux qu'avoient épargnés les tremblemens de terre.

Le Roi ne ceſſa de donner à ſes peuples les marques les plus touchantes de ſon amour paternel & du tendre intérêt qu'il prenoit à leurs maux. Pénétré de douleur à la vue de tant de malheureux, il leur fit diſtribuer gratuitement du pain, de l'argent & des planches pour ſe conſtruire des baraques où ils puſſent ſe loger. Il y avoit une telle quantité de morts, le ſpectacle en étoit ſi effrayant & ſi hideux, qu'il glaçoit d'horreur les plus intrépides, & que perſonne n'oſoit commencer à déterrer ces cadavres entaſſés, pour leur donner une ſépulture plus convenable : Joſeph fut le premier à en montrer l'exemple. On lui conſeilloit de ſe retirer à Porto, où ces terribles convulſions de la nature avoient fait moins de ravages que dans les autres villes du Royaume ; mais il ne voulut jamais en entendre parler ; n'ayant pas, diſoit-il, le courage d'abandonner ſon Peuple dans cet état de déſolation.

désolation. Tous les Souverains de l'Europe furent vivement touchés de ce désastre, & ceux d'Espagne & d'Angleterre plus que tous les autres. Ces deux Princes se hâterent d'envoyer au Roi Très-Fidelle de l'argent & des vivres en abondance, pour être distribués aux pauvres Habitans de Lisbonne. On vit à cet effet arriver d'Espagne un grand nombre de mulets chargés de toutes sortes de provisions; secours qui sauva la vie à une infinité de malheureux que leur extrême indigence avoit forcés à passer déjà plusieurs jours presque sans nourriture.

Une calamité aussi générale, aussi funeste à tant de familles qu'elle ruina sans ressource, qui réduisit tant de personnes nées pour une autre destinée, à mendier le pain nécessaire à leur subsistance, sembla être pour Carvalho seul un événement heureux. Traité par la fortune avec une sorte de prédilection, il fut du petit nombre des Habitans dont les maisons ne furent point renversées. Il se hâta d'aller lui-même en porter la nouvelle au Roi; & tandis que les malheureux Portugais recouroient à la priere & à la

pénitence pour désarmer le bras d'un Dieu vengeur, le tranquille Carvalho contemploit avec indifférence ce phénomene effrayant, & n'y voyant qu'un effet nécessaire des causes naturelles, croyoit fort inutile de s'adresser au Ciel pour en être délivré. Le bonheur de ce Ministre dans la disgrace commune frappa tellement le Roi, qu'il crut devoir l'attribuer à une providence particuliere, & dans cette idée, il reprit avec aigreur quelques Courtisans qui blâmoient hautement la conduite de Carvalho. » Oui Sire, répondit » en plaisantant le Comte d'Obidos cé» lebre par son esprit & ses saillies, » il est vrai que la maison de M. de » Carvalho a été conservée; mais celles » de la rue *Zuia* ont eu le même avan» tage «. La rue Zuia est celle où demeuroient alors à Lisbonne les filles publiques. Le parallele étoit peu flatteur pour le Ministre; cependant une réflexion si sensée, si propre à détromper le Monarque, ne lui fit point changer d'opinion. Il ne l'attribua qu'à une basse & maligne envie contre son fidelle Carvalho.

1756. Enfin, au mois de Février de l'année

ſuivante, les ſecouſſes devinrent plus rares, les eſprits commencerent à ſe raſſurer, & on s'occupa ſérieuſement de rebâtir Lisbonne. On fit en conſéquence divers projets pour réunir dans cette Capitale la beauté à la ſûreté. Mais cette vaſte entrepriſe exigeoit des ſommes immenſes, & tant de malheurs réunis avoient épuiſé les coffres de l'Etat. Carvalho, pour en remplir le vide, fit impoſer par le Roi un nouveau droit de quatre pour cent ſur toutes les marchandiſes venant de l'Etranger. Cette nouvelle impoſition intéreſſoit ſur-tout les Anglois, maîtres de tout le Commerce du Portugal, & dont elle ne pouvoit que gêner beaucoup les opérations. Ils devoient être d'autant plus ſenſibles à ce procédé que, dans les circonſtances actuelles, ils avoient ce ſemble à ſe promettre tout autre choſe de la reconnoiſſance des Portugais. Il étoit entré ces jours mêmes dans le port de Lisbonne pluſieurs vaiſſeaux chargés de vivres & de proviſions, ſans compter une ſomme de 40,000 livres ſterlings, le tout envoyé par l'Angleterre pour ſoulager les malheureux Habitans de cette Capitale.

XXVIII. *Mécontentement des Anglois à l'occaſion d'un nouveau droit im-*

posé sur les Marchandises étrangeres, & de la préférence donnée aux Nationales.

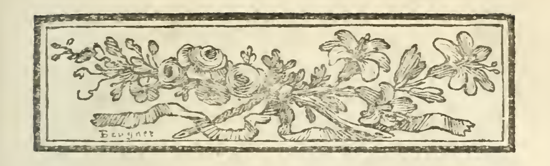
De plus, Sa Majesté Britannique venoit de faire présent au Roi Très-Fidelle d'une quantité considérable de vaisselle superbe, travaillée par les meilleurs ouvriers de Londres. M. de Castres Envoyé d'Angleterre à la Cour de Lisbonne, instruit de cette nouvelle taxe, en témoigna sa surprise & son mécontentement. Il s'en plaignit vivement à Carvalho, & lui représenta avec chaleur l'atteinte qu'elle portoit aux Traités de Commerce qui subsistoient entre les deux Nations. Les autres Ministres étrangers suivirent l'exemple de M. de Castres; mais toutes leurs démarches furent inutiles. Carvalho se contenta de répondre en termes généraux que le Roi ne manqueroit pas de prendre en considération un objet de cette importance, dès qu'il auroit à cet égard les instructions nécessaires.

Un autre événement attira bientôt l'attention des Anglois, & ne leur fut guere plus agréable. Presque toutes les marchandises étrangeres avoient péri par le feu, par les inondations, ou sous les ruines des magasins. Plusieurs Habitans manquoient d'habits pour l'hiver; & dans l'impossibilité de

ſe procurer des draps d'Angleterre, de Hollande ou de France, ils eurent recours à une étoffe de laine non-teinte qui ſe fabriquoit dans quelques Provinces de Portugal. Le Roi lui-même voulut les encourager par ſon exemple, & parut en public vêtu de cette étoffe, quoique groſſiere & à vil prix. La Nobleſſe en fit bientôt autant, & les Négocians Portugais gagnerent en peu de temps un million de cruzades qui ſans cela auroient paſſé entre les mains des Etrangers. La conduite de Joſeph I dans cette circonſtance excita de grands applaudiſſemens, & les méritoit. Il y avoit beaucoup de ſageſſe à favoriſer ainſi le débit des productions nationales, & à réſiſter au préjugé ſi commun & pourtant ſi nuiſible aux Etats même les plus puiſſans, de s'attacher de préférence aux Marchandiſes étrangeres. Si on eût ſuivi les mêmes principes pour tous les autres objets de Commerce, le Portugal auroit pu ſe flatter de réparer bientôt ſes pertes, & de ſe relever de l'état déplorable où tant de déſaſtres l'avoient plongé. Mais, ſoit qu'il faille en accuſer l'extrême indolence de la Nation ou l'ac-

tivité non moins extrême qui caractérise le Négociant Anglois, ces commencemens d'induſtrie ne ſe ſoutinrent pas long-temps ; & le Commerce ne tarda pas à rentrer tout entier dans les mains de l'Angleterre.





MÉMOIRES
DU
MARQUIS DE POMBAL.

LIVRE TROISIEME.

Carvalho devient Premier Ministre. Principaux événemens jusqu'à l'attentat de la nuit du 3 Septembre 1758.

CARVALHO, devenu maître de l'esprit du Roi, & jouissant de toute sa confiance, n'étoit pas encore satisfait. Un point manquoit à ses désirs, & cette privation étoit pour lui un véritable supplice. Il aspiroit depuis long-temps à l'emploi de Pierre de Motta qui étoit toujours à la tête des affaires du Royaume, quoique Carvalho

s'en fût déjà en grande partie attribué l'Adminiſtration. Avide d'honneurs & ſur-tout de pouvoir, il falloit à ſon ambition démeſurée une autorité abſolue, deſpotique, indépendante de tout autre que le Souverain; & rien ne pouvoit remplir ſes vues que ce Département regardé en Portugal comme la premiere place du Miniſtere. Deux événemens mirent enfin le comble à ſes vœux; la mort de Pierre de Motta arrivée peu de mois après le tremblement de terre, & le retour à Lisbonne de Dom Louis d'Acunha. Ce Seigneur venoit d'exercer à Londres les fonctions d'Envoyé extraordinaire. Le Roi voulut récompenſer ſes ſervices, & déterminé d'ailleurs à ce choix par les conſeils de Carvalho qui ſe flattoit avec raiſon de trouver dans Acunha un Miniſtre fidelle de ſes cruautés, il nomma celui-ci Secrétaire des Affaires étrangeres, le lendemain même de ſon arrivée, c'eſt-à-dire, le 3 de Mai.

1. Carvalho prit alors le titre de Secrétaire d'Etat pour les Affaires du Royaume.

Carvalho eſt fait Miniſtre des Affaires du Royaume.

Ainſi, revêtu de l'autorité de Premier Miniſtre, il donna un libre cours

à la dureté naturelle de ſon caractere, & ſignala les commencemens de ſa nouvelle Adminiſtration par des rigueurs exceſſives & mal-entendues. Il imagina des ſupplices extraordinaires pour mettre un frein aux vols qui déſoloient la Capitale; vols devenus preſque inévitables dans les circonſtances actuelles, où une infinité de malheureux, ſans biens & ſans reſſources, ne ſavoient comment fournir aux premiers beſoins de la nature. Parmi les moyens qu'il employa, celui-ci mérite d'être diſtingué par la cruauté inexprimable dont il porte l'empreinte. Il fit élever dans le voiſinage de Lisbonne des gibets ſans nombre où furent attachés 350 cadavres : ſpectacle bien propre à augmenter l'horreur d'un Peuple qui croyoit être parvenu au comble de la déſolation. Mais les châtimens les plus rigoureux ne ſont pas toujours ceux dont l'effet eſt le plus ſûr. Les voleurs, moins effrayés qu'aigris par cette ſévérité outrée, ſe livrerent à de nouveaux excès. Quelques-uns furieux contre l'auteur de ces ordres violens, prirent la réſolution de mettre le feu à divers quartiers de la Ville,

II.
Il fait élever pluſieurs gibets dans le voiſinage de Liſbonne.

& ſur-tout à ceux qu'occupoit la Cour. Par le plus heureux haſard, on en arrêta deux, au moment où ils alloient traverſer le Tage pour exécuter ce projet.

Malgré les lois terribles du Miniſtre, malgré les exécutions multipliées qui en étoient la ſuite, le déſordre & la confuſion s'accroiſſoient à chaque inſtant dans cette Ville infortunée : les vols, les aſſaſſinats y devenoient ſans ceſſe plus communs. Les choſes en vinrent à ce point, que les Citoyens qui jouiſſoient encore de quelque fortune, furent obligés, pour leur ſûreté, de faire garder, même en plein jour, les portes de leurs maiſons par des troupes de gens armés. Ces précautions ôterent aux voleurs la facilité plus que l'envie de continuer leurs brigandages; ils ſe mirent à ſaccager les Egliſes, & porterent leurs mains ſacrileges juſque ſur les vaſes ſacrés. Le peu d'effet de ſon extrême ſévérité ne put déterminer Carvalho à prendre la voie de la douceur, peut-être plus ſûre, & ſur-tout plus convenable aux circonſtances. Au lieu de tant de châtimens & de ſupplices, les maximes

d'une politique éclairée & la misere affreuse à laquelle ce malheureux Peuple étoit réduit, exigeoient plutôt qu'on travaillât efficacement à les soulager, qu'on baissât le prix des vivres, qu'on ouvrît en leur faveur le Trésor royal destiné à cet usage; & par-là sans doute on seroit parvenu à remédier, du moins en partie, à des maux si pressans.

Ce fut à cette époque que la disette des grains & leur cherté excessive firent ordonner par Carvalho que la farine renfermée dans les greniers de l'Etat ne seroit distribuée aux Boulangers que par une fenêtre. Le concours immense de Peuple dans un endroit si resserré fit naître de nouveaux désordres. Le murmure fut général. On n'entendoit de toute part que gens qui se plaignoient, les uns de la difficulté d'obtenir la quantité de farine nécessaire à leurs besoins, les autres de ne pas en recevoir en proportion de l'argent qu'on leur avoit fait compter d'avance, plusieurs enfin de la mauvaise qualité de la denrée qu'on leur livroit. Ces plaintes devinrent bien plus vives encore, lorsqu'on sut que c'étoit

moins le défaut réel de vivres, que la ſordide avarice des Miniſtres qui les tenoit à un ſi haut prix. On ne put en douter en voyant arriver & retenir dans le Tage plusieurs bâtimens chargés de blé, auquel Carvalho ne voulut jamais qu'on touchât, pour ne pas nuire au débit de celui dont les magaſins publics étoient remplis. Mais ce Miniſtre n'étoit pas homme à céder à de vaines clameurs. Il ne changea de plan que lorſque le Roi, inſtruit par pluſieurs Mémoires de l'état des choſes, lui eut ordonné de mettre dans cette diſtribution de farine plus de déſintéreſſement & de grandeur.

Une nouvelle ordonnance qui ſuivit cet événement, va prouver combien Carvalho étoit ferme dans ſes principes de rigueur, & éloigné de toute idée d'humanité. On eût dit qu'il vouloit ſe joindre à la nature & au Ciel irrité, pour réduire au déſeſpoir une malheureuſe Nation, ſans ceſſe accablée par de nouvelles diſgraces, ſans ceſſe en proie à toutes les horreurs des tremblemens de terre, de la famine, des inondations, des incendies & de mille autres fléaux. Il donna ordre aux Offi-

ciers qui commandoient les patrouilles de faire pendre ſur le champ & ſans autre forme de procès, tous les vagabonds & déſœuvrés qu'ils trouveroient la nuit dans les rues. Combien d'innocens, combien d'infortunés que la néceſſité ſeule condamnoit à l'inaction, ont dû être les victimes de cette loi ſanguinaire exécutée avec toute la rigueur militaire ! Lorſqu'on jette les yeux ſur les circonſtances où ſe trouvoient alors les Habitans de Lisbonne, lorſqu'on penſe à l'état de déſolation, de miſere, de déſeſpoir où ils étoient plongés, on frémit de ce qu'ils durent ſouffrir ſous ce Gouvernement terrible, ſous ce Miniſtere de ſang, toujours occupé à punir, & jamais à pourvoir à leurs plus preſſans beſoins.

III. *Il donne ordre aux Patrouilles de faire pendre ſur le champ tous les gens oiſifs qu'elles trouveroient dans les rues.*

Cependant ce ne fut encore-là qu'un léger eſſai de cette dureté, ou plutôt de cette barbarie qui caractériſa la longue Adminiſtration de Carvalho. Il devoit effacer à cet égard la gloire de ſes ancêtres, fameux depuis longtemps par leurs violences & leurs cruautés. Cette atrocité héréditaire leur avoit valu l'étrange diſtinction d'un legs pieux fait par un propriétaire de la

Terre d'Oeyras où la famille Carvalho avoit ses biens. Par ce legs, le Curé étoit chargé, chaque jour de fête, de faire réciter pendant la Messe à ses Paroissiens trois fois l'Oraison Dominicale, pour obtenir du Ciel qu'il les délivrât de la fureur des Carvalho (1). Mais une fondation si honorable ne fut pas long-temps acquittée, ou du moins elle ne le fut qu'à demi. Peu de temps après l'entrée de Carvalho dans le Ministere, une personne digne de foi demanda au Curé d'Oeyras s'il continuoit à faire réciter les trois *Pater:* » Oui, répondit le Pasteur, le Peuple les dit encore; mais je n'ai garde de lui en apprendre les motifs. J'ai soin de les prononcer si bien entre les dents, que personne n'y comprend rien «. Une priere fondée pour une semblable cause, paroîtra avec raison bien extraordinaire pour le temps où nous sommes. Que vont en penser les Critiques & les Philosophes qui se sont établis juges de l'Histoire? Ils diront, & nous avec eux, qu'il

IV. *Legs pieux fait à l'occasion de la famille Carvalho.*

(1) Ce fait, tout incroyable qu'il paroîtra au lecteur, est cependant incontestable, & rien n'est plus facile aujourd'hui que de le vérifier.

y a des Nations reculées encore de deux ſiecles par rapport à celui où elles vivent, ou que dans les mœurs, ainſi que dans les édifices, il y a ſouvent des reſtes d'antiquité & de barbarie.

Si les cruautés de Carvalho ſe fuſſent bornées à punir ſévérement les voleurs & les aſſaſſins, le Portugal auroit pu eſpérer de goûter quelque repos après leur entiere deſtruction. Mais combien d'autres en furent les malheureuſes victimes qui, loin d'être nuiſibles à l'Etat, avoient bien mérité du Public & jouiſſoient de l'eſtime générale! Les rigueurs exercées contre eux furent un myſtere pour la Nation, qu'on chercha à tromper par de faux prétextes fort éloignés des véritables motifs. Nous ſommes parvenus à les pénétrer, & nous allons faire part de nos lumieres au lecteur impartial, ſur un événement qui mérite toute ſon attention.

V. *Enlevement de Martin de la Rocca & de ſes amis.*

Le 23 Juin 1756, on arrêta dans la nuit Martin de la Rocca Oldembourg, fils du célébre Négociant Félicien Velho Oldembourg dont nous avons parlé plus haut. On s'aſſura en même temps d'un de ſes amis nommé Emmanuel Carvalho. L'un & l'autre avoient perdu leurs maiſons

dans le déſaſtre qui renverſa preſque toutes celles de la Capitale, & s'étoient logés dans le jardin des Capucins, dont deux furent auſſi enlevés. Ces Religieux s'appeloient l'un le Pere Clément, l'autre le Pere Illuminé, tous deux très-agréables au Roi, & auſſi diſtingués par leur eſprit que par leur vertu. On arrêta encore Dom François Texeira Avocat célebre, & trois autres Religieux de différens Ordres, dont un, Moine de Saint-Jérôme, étoit frere de la Rocca. Tous ces priſonniers furent conduits dans les maiſons même des Officiers de Juſtice, où on les garda à vue, & où ils ſubirent pendant pluſieurs jours un interrogatoire rigoureux, en préſence du nouveau Secrétaire d'Etat Dom Louis d'Acunha. L'Avocat Texeira, plus accoutumé ſans doute à cauſer de l'inquiétude aux autres qu'à en éprouver lui-même, fut ſaiſi d'un ſerrement de cœur ſi violent qu'il termina ſes jours avant la fin du procès. Les deux Capucins furent renfermés dans une étroite priſon, & tous les autres, condamnés à un exil perpétuel, furent tranſportés à la garniſon d'Angola en Afrique. Dès le premier jour de leur

détention, Carvalho répandit le bruit qu'ils étoient criminels d'Etat, & coupables d'avoir entretenu avec les Ministres de quelques Puiſſances étrangeres de ſecretes correſpondances tendantes à ſoulever la Nation contre ſon légitime Souverain. La conduite irréprochable qu'avoient tenue juſqu'alors les prétendus criminels, démentoit trop hautement cette accuſation, pour qu'on y ajoutât foi; mais Carvalho y gagna du moins de s'aſſurer toujours davantage de l'eſprit du Roi, en nourriſſant ſes ſoupçons, & la crainte où il étoit continuellement de perdre ſa Couronne.

Cependant Joſeph ne pouvoit guere ſe tromper ſur le véritable motif de ces empriſonnemens. Ce Prince qui avoit des bontés pour la Rocca, ne dédaignoit pas d'avoir quelquefois avec lui d'aſſez longues converſations. Un jour entr'autres, il lui dit avec ſa familiarité ordinaire : » Quand viendra » donc, mon cher la Rocca, le jour » qui nous ramenera un peu de tran» quillité ? Quand finiront tous ces » tremblemens de terre ? Sire, ré» pondit la Rocca, j'ignore ſi nous en » verrons jamais la fin. Au lieu de

» travailler à appaiser le courroux du
» Ciel, il semble qu'on ne cherche qu'à
» le provoquer. On n'a plus de respect
» pour la Religion, la justice est fou-
» lée aux pieds, les scandales se mul-
» tiplient, les vexations, les abus
» d'autorité augmentent de jour en
» jour «. L'imprudent la Rocca s'étendit fort au long sur ce sujet, & fit entendre au Roi que Carvalho seul étoit l'auteur de tant de maux. Le Roi vivement frappé, lui ordonna de mettre par écrit ce qu'il venoit de lui dire, & de le faire attester par des personnes dignes de foi. La Rocca fort content de cet ordre, rédigea son Mémoire, le fit signer par les prisonniers que nous avons nommés plus haut, & le présenta au Roi, qui lui dit en le recevant : » N'en doute pas, Martin,
» le regne de Carvalho est fini «. Malgré cette assurance, le Mémoire de la Rocca n'eut d'autre effet que de perdre sans retour son auteur & ceux qui l'avoient souscrit. Le Roi fit appeler son Ministre, lui montra l'écrit qu'on venoit de lui remettre, & l'accabla de reproches. Mais celui-ci eut si bien l'art de se justifier, il peignit avec des

couleurs si spécieuses ses accusateurs comme autant de traîtres à la Patrie, & d'ennemis du Gouvernement, que le Roi ne put se défendre de consentir à leur punition & d'en charger Carvalho lui-même.

Ce prodigieux ascendant du Ministre sur l'esprit du foible Monarque ne se démentit dans aucune circonstance. Toutes les fois qu'on présentoit à ce Prince un Mémoire contre Carvalho, il le remettoit sur le champ entre ses mains; & celui-ci, après l'avoir lu, ne manquoit pas de s'écrier avec la plus vive indignation : » Voilà, Sire, les excès » où se portent la noirceur & la per» fidie. On voudroit à quelque prix » que ce fût m'éloigner du service de » Votre Majesté, parce qu'on connoît » mon attachement pour Votre Per» sonne Royale. Mais on n'y réussira » pas : je vous serai fidelle : mon zele » est à l'épreuve de ces complots téné» breux, de ces vains efforts des *Pé» dristes* «. C'est sous ce nom qu'il se plaisoit à désigner les partisans de l'Infant Dom Pedre. On sait assez combien de fois un titre bizarre, une simple épithete donnée à un parti, ont eu,

pour le décréditer, plus de pouvoir que de graves accusations. Ces armes, qui paroissent si foibles, sont souvent les plus dangereuses, & le Politique en connoît bien mieux l'usage que le Philosophe ne peut en expliquer la force. C'est ainsi que Carvalho faisoit servir à s'affermir dans l'estime & la confiance de son Maître les moyens même qu'on employoit pour le perdre; & le malheureux succès des Mémoires présentés contre lui, apprit à leurs auteurs combien il étoit dangereux d'oser se plaindre d'un Ministre à qui on confioit le soin de les en punir.

Un empire aussi absolu sur les volontés du Roi rendit Carvalho maître du Royaume entier, & il commença à élever aux premieres charges de l'Etat ses amis & ses créatures. Celui de tous à l'avancement duquel il travailla avec le plus de chaleur, parce qu'il s'en promettoit des services plus importans, fut son cousin le Commandeur François d'Almada, & Mendoza qu'il fit nommer Ambassadeur à Rome, à la place de Freyre d'Andrada Enserrabodès. Celui-ci, quoique irréprochable

VI. *Carvalho fait nommer le Commandeur*

dans ſa conduite, quoique exerçant ſon miniſtere à la ſatisfaction générale des deux Cours, quoique s'étant acquis dans cet exercice la même eſtime, la même conſidération dont il jouit aujourd'hui dans l'éminente dignité de Grand-Chancelier du Royaume, reçut ordre, ſans autre explication, de quitter Rome & de ſe rendre en Hollande en qualité de Miniſtre de Portugal. Ce Seigneur connoiſſoit trop bien le caractere de Carvalho, il ſavoit trop combien ſes maximes étoient oppoſées aux ſiennes, pour ne pas ſentir tout le riſque que couroit ſa fortune ſous ſon Miniſtere. Il s'en étoit même ouvert à quelques perſonnes, ſur l'attachement deſquelles il comptoit. Cependant vivement bleſſé de cet ordre injurieux qui, au lieu de le faire paſſer à un poſte plus élevé, le faiſoit deſcendre à un moins honorable, il conſulta un de ſes amis ſur le parti qu'il avoit à prendre. Celui-ci lui conſeilla d'obéir, & de répondre qu'il étoit prêt à ſervir le Roi à quelque titre & dans quelque emploi que ce fût, y ayant tout à craindre que ce déplacement ne fût un piege qu'on lui tendoit pour le perdre

d'Almada, Ambaſſadeur à Rome à la place d'Enſerrabodès.

en cas de résistance. Enserrabodès suivit ce sage conseil, & se prêta aux intentions de Carvalho, quelque offensantes qu'elles lui parussent pour son honneur. Il remit sa place au Commandeur qui, pendant son long séjour à Rome, répondit parfaitement aux vues de son Protecteur, dans la conduite de quelques affaires très-importantes dont nous rendrons compte ci-après.

Mais, avant de passer aux autres événemens du Ministere de Carvalho, nous devons dire un mot d'une aventure très-extraordinaire, arrivée au mois d'Août de la même année 1756.

VIII. *Effroi causé par l'ignorance des Officiers d'Artillerie.*

Outre qu'elle causa un nouvel effroi aux malheureux Portugais, son extrême singularité mérite bien que nous lui donnions une place dans cette histoire. Peut-être ce fait paroîtra-t-il à quelques-uns de nos lecteurs, plus incroyable encore que ridicule; mais nous osons leur en garantir la vérité, & il est une preuve trop frappante des talens & des lumieres de Carvalho pour lui en dérober la gloire. Des Officiers d'Artillerie devoient éprouver cent vingt pieces de canon, qu'on avoit fait venir des Pays étrangers pour le service de

l'Arſenal. Ils les conduiſirent avec beaucoup de ſolennité, & un concours immenſe de perſonnes de tout état, de l'autre côté du Tage, ſur une colline appelée Montéjo; & comme ſi aucun d'eux n'eût jamais entendu parler des effets que produit le ſalpêtre enflammé, ils imaginerent de faire partir ces cent vingt pieces toutes dans le même temps. Ils les chargent en conſéquence, & en hommes prudens, y mettent le feu d'aſſez loin, dans la crainte que quelqu'une ne vienne à éclater. Cette décharge générale ne fit entendre qu'un ſon, mais ſi épouvantable qu'on a peine à s'en former l'idée. On crut que la Ville alloit être encore une fois enſevelie ſous ſes ruines: les murs de pluſieurs édifices, déjà ébranlés par les tremblemens de terre s'écroulerent avec fracas: des poutres, qui ſervoient d'étaies au toit de l'Egliſe de Sainte-Marie, furent renverſées, tuerent deux femmes & bleſſerent cinq autres perſonnes. On peut juger par-là des grands progrès qu'avoit fait la Baliſtique, ſous la protection & la conduite de Carvalho, de ce Miniſtre qui ne ceſſoit de blâmer

l'indolence du Gouvernement précédent, & se vantoit d'avoir, par les lumieres qu'il avoit rapportées de Londres, fait renaître en Portugal le goût de toutes les connoissances.

VIII. *Disgrace de l'Abbé Mendoza Corte Real.* Avec une prévention aussi exclusive en faveur de ses talens, il étoit difficile qu'il fît grand cas de ceux des autres; aussi ne voyoit-il pas de sang froid qu'on osât s'opposer à ses desseins. L'Abbé Diego de Mendoza Corte Real, Ministre de la Marine & d'Outre-mer, ne se prêtoit souvent qu'avec répugnance aux idées de Carvalho. Cette répugnance perçoit à travers tous les efforts qu'il faisoit pour la cacher, de peur de s'exposer au ressentiment du plus vindicatif des hommes. Depuis long-temps les Politiques prévoyoient sa chute; & en effet dans la nuit du 30 Août, la foudre éclata subitement, & il fut privé de son emploi. Comme son mérite distingué & ses qualités aimables lui avoient concilié l'estime & l'amour de tous ses Concitoyens, on fut aussi affligé que surpris de sa disgrace. L'étonnement s'accrut encore à la vue d'un Manifeste qui fut publié & affiché le jour suivant,

&

& dans lequel Mendoza étoit traité de Miniſtre infidelle, de traître & d'ennemi de la Patrie. Perſonne ne crut qu'un homme que ſon intégrité & ſa droiture avoient rendu l'objet de la commune admiration, un homme que ſes actions juſtifioient d'une maniere ſi éclatante aux yeux de tous les gens éclairés, pût être coupable des crimes qu'on lui imputoit. On s'épuiſa en raiſonnemens & en conjectures ſur les véritables cauſes de cet événement; mais elles ne furent connues que d'un petit nombre de perſonnes. C'eſt d'elles que nous les avons appriſes, & le compte que nous allons en rendre au public ne peut manquer de l'intéreſſer.

IX. *Vraies cauſes de cet événement.*

Peu de jours avant la mort du Secrétaire d'Etat Pierre de Motta, il s'étoit élevé une légere conteſtation entre Carvalho & l'Abbé Mendoza, au ſujet d'une nouvelle Compagnie pour le commerce du Maragnon qu'on vouloit, dit-on, établir pour le compte du Roi. Joſeph, voyant cette diverſité d'opinions, ordonna aux deux Miniſtres d'aller conſulter Motta qui, quoique retenu dans ſon lit par ſes infirmités & ſon extrême vieilleſſe, avoit conſervé

toute sa tête, & dont le Roi suivoit encore les avis préférablement à ceux de tous les autres. Carvalho s'y rendit le premier, proposa l'affaire sous le point de vue qui convenoit à ses intentions, & parvint à obtenir du vieux Secrétaire l'approbation qu'il désiroit. Tout fier ensuite de ce succès, il courut en rendre compte au Roi. Mendoza y alla à son tour, & mit dans l'exposé de ses raisons tant de force & de clarté que Motta ne put se défendre d'être de son avis. Mais, lorsqu'il voulut en parler au Roi, ce Prince le reçut très-mal, le traita d'imposteur, & lui dit qu'il étoit déjà instruit des véritables sentimens de Motta. Mendoza justement blessé de cette injurieuse imputation, supplia le Monarque de lui permettre de se justifier en mettant sous ses yeux le témoignage de Motta lui-même. Ce Prince y consentit, & le vieux Ministre, instruit de tout ce qui s'étoit passé, attesta dans un écrit signé de sa main, qu'il étoit de l'avis de Mendoza & non de celui de Carvalho qui l'avoit trompé. Cette déclaration causa au Roi une vive surprise & une égale indignation. Il jura de punir

Carvalho, & de le faire repentir d'une ſupercherie auſſi criminelle. Mais il arriva préciſément tout le contraire. Joſeph ayant mandé ſon Miniſtre, & lui ayant fait des reproches amers ſur ſon infidélité, celui-ci par ſes artifices ordinaires, par ſes proteſtations de zele & d'attachement, ſut ſi bien tourner l'eſprit du crédule Monarque, qu'il le détermina à renvoyer Mendoza & à le faire punir comme un calomniateur.

Le matin même qui précéda ſa diſgrace, l'Abbé étoit venu au Palais, & le Roi lui avoit fait, comme à l'ordinaire, l'accueil le plus favorable. Il avoit coutume d'offrir chaque jour à Sa Majeſté quelques plats de confitures, qu'il faiſoit faire chez lui avec beaucoup de ſoin par deux Allemandes qu'il avoit à ſon ſervice, & que le Roi, la Reine & la Famille Royale trouvoient excellentes. Son cadeau fut reçu ce jour-là avec les mêmes marques de bonté ; il expédia les affaires de ſon Département, & ſe retira le ſoir ſans que rien pût lui annoncer l'orage prêt à fondre ſur lui. Mais au moment qu'il s'y attendoit le moins, il vit entrer dans ſon appartement

Dom Louis d'Acunha, qui lui demanda sa démission, & lui signifia un ordre du Roi qui l'exiloit à quarante lieues de la Cour. Ce coup imprévu fut d'autant plus accablant pour lui, que Joseph avoit toujours montré beaucoup d'estime pour ses talens, & de goût pour la douceur de son caractere. Ce Prince disoit souvent que le choix de l'Abbé Mendoza pour Secrétaire d'Etat, étoit proprement son ouvrage; mais qu'il n'en étoit pas de même de Carvalho qu'il n'avoit pris que par condescendance pour la Reine sa mere. Mendoza se retira dans une maison de campagne, à une lieue de Porto; séjour vraiment délicieux où il se flattoit de terminer sa carriere en Philosophe Chrétien, loin du tumulte du monde & des affaires, & libre des soucis poignans, des inquiétudes cruelles, compagnes inséparables de l'ambition. Mais Carvalho n'étoit pas homme à le laisser jouir de cette douce tranquillité. Peu de temps après il le fit transporter, avec plusieurs autres victimes de sa haine, à Mazagan en Afrique. Lorsque dans la suite le Portugal eut perdu cette Place qui lui fut enlevée en 1769,

Mendoza fut ramené à Lisbonne & renfermé dans une étroite prison où il finit ses jours, sacrifié, comme tant d'autres, à la jalousie & à la fureur de son rival.

X. *Défiance du Roi, entretenue par Carvalho.*

Quoiqu'on ne puisse pas dire que Joseph I manquât absolument d'esprit & de pénétration, cependant sa timidité naturelle & la défiance excessive qu'il avoit de lui-même, étoient cause que dans toutes les circonstances il se laissoit aisément prévenir par Carvalho. Souvent la vérité s'offroit à ses yeux, il la voyoit, il l'aimoit, il étoit prêt à s'y rendre; mais bientôt l'adroit Ministre le faisoit retomber dans ses perplexités ordinaires, & le déterminoit à se reposer entiérement sur sa fidélité. Dans les premieres années du regne de ce Prince, le Comte d'Unhao qui avoit été son Gouverneur, le trouva un jour appuyé sur une fenêtre, seul & plongé dans une profonde rêverie. Ce Seigneur surpris demanda à Sa Majesté quel pouvoit être le sujet d'une tristesse si extraordinaire.

» Vous vous en étonnez, lui dit » Joseph! je suis Roi, & j'ignore l'art » de régner. Mon pere n'a jamais voulu

» me donner à cet égard les inſtruc-
» tions convenables à ma naiſſance,
» comme s'il ne m'eût pas jugé digne
» de gouverner après lui. Sans lu-
» mieres, ſans expérience, comment
» ne pas ſuccomber ſous le fardeau
» d'une vaſte Monarchie, & me ga-
» rantir des écueils qui m'environnent
» de toute part?

» Sire, lui répondit le Comte vive-
» ment frappé d'un langage ſi modeſte,
» ne vous affligez pas, & craignez ſur-
» tout de vous décourager. Si j'oſois
» donner quelques conſeils à Votre
» Majeſté, je lui dirois que l'art de
» régner conſiſte principalement à ſe
» choiſir des Miniſtres vigilans, dé-
» ſintéreſſés, zélés pour le bien public.
» Un Roi ne peut pas tout voir par
» lui-même, il ne peut pas entrer
» dans tous les détails du Gouverne-
» ment; mais il doit veiller ſans ceſſe
» ſur la conduite de ceux à qui il a
» confié le dépôt de ſon autorité, de
» peur qu'ils n'en abuſent pour op-
» primer l'innocence & protéger l'in-
» juſtice. Gardez-vous dans vos réſo-
» lutions d'une précipitation toujours
» funeſte: que le bien de l'Etat, que

» le bonheur de vos Sujets, ſoient
» dans tous les cas, le but de vos
» deſſeins & le mobile de vos actions.
» Voilà, Sire, ce que me dictent mon
» zele & mon attachement pour Votre
» Majeſté «. Joſeph écouta avec reconnoiſſance de ſi ſages conſeils. Il parut même pendant quelque temps vouloir en faire la regle de ſa conduite; mais ſa défiance, ou plutôt ſa puſillanimité naturelle reprit bientôt le deſſus. Il n'avoit ni aſſez de diſcernement dans l'eſprit, ni ſur-tout aſſez de fermeté dans le caractere pour ne pas ſe laiſſer à la fin ſubjuguer par le plus entreprenant & le plus artificieux de tous les Miniſtres.

A cette timidité invincible de Joſeph I, au peu de confiance qu'il avoit en ſes forces, ſe joignoit un défaut réel d'expérience & de lumieres dans le maniement des affaires. Ses plaintes ſur la négligence de ſon pere à le former aux ſoins du Gouvernement n'étoient que trop bien fondées. Jean V étoit ſans contredit un Prince très-habile & très-éclairé; mais, ſoit prévention contre ſon fils, ſoit effet de cette jalouſie que ſemblent avoir les plus

grands Rois contre leurs ſucceſſeurs ; comme ſi la vue de l'héritier de leur Puiſſance étoit pour eux un fâcheux avertiſſement que le terme n'en eſt pas éloigné, il s'étoit toujours fort peu occupé de l'éducation politique du jeune Prince. Il le tenoit éloigné des affaires, & n'avoit jamais voulu qu'on lui confiât aucun ſecret du Cabinet. En vain le Jéſuite Henriquès Carvalho, Confeſſeur du Prince du Bréſil, repréſentoit-il ſouvent au Roi la néceſſité de l'inſtruire de bonne heure dans l'art important & difficile de gouverner, Jean V, peu touché de ces repréſentations, ſe contentoit de répondre que le peu d'aptitude de ſon fils pour les affaires rendroit inutiles tous les ſoins qu'on prendroit de l'y former. Un jour cependant, par condeſcendance pour le Confeſſeur, il conſentit que le jeune Prince fût appelé à un Conſeil particulier où devoit ſe traiter une affaire qui exigeoit le plus profond ſecret. Mais au ſortir du Conſeil, Joſeph ne pouvant contenir la joie que lui cauſoit une faveur ſi inattendue, courut communiquer l'affaire en queſtion à la Princeſſe ſa mere, & à quelques autres

Dames de la Cour ; en ſorte que tout le monde en fut bientôt inſtruit. Le Roi le ſut, & reprocha vivement au P. Henriquès de l'avoir engagé à cette fauſſe démarche. » Vous voyez, lui » dit-il, la confiance que je dois avoir » en mon fils ; il eſt ſecret comme » une femme «. Cet eſſai n'étoit pas propre à faire changer le Roi de façon de penſer. Ce fut pour lui un nouveau motif de donner au jeune Prince moins de part que jamais à l'Adminiſtration.

Avec auſſi peu d'expérience, auſſi peu de connoiſſance des hommes & des affaires, on ne doit pas être étonné que Joſeph naturellement bon, & auſſi éloigné de ſoupçonner dans les autres le deſſein de le tromper, qu'incapable de tromper lui-même, ſe livrât ſans réſerve à un homme qui ne ceſſoit de lui protêſter une fidélité inviolable & un attachement à toute épreuve : proteſtations qui n'empêchoient pas qu'on n'écartât de ſa perſonne, qu'on ne calomniât avec noirceur, qu'on ne pourſuivît avec acharnement ſes ſujets les plus ſoumis, les plus zélés pour ſa gloire, les plus dévoués à ſon ſervice, mais qui pouvoient contrarier les projets du plus

ambitieux des hommes. Que les Rois ſeroient heureux, ſi le moment qui les éleve ſur le Trône, leur donnoit auſſi des talens proportionnés à ce haut rang! Quelle précieuſe prérogative de ne prendre dans toutes les circonſtances que le parti le plus convenable, de ne former jamais que les plus ſages réſolutions! Mais malheureuſement les Princes, au-deſſus de tous les autres mortels par leur grandeur & leur puiſſance, ſont pour tout le reſte circonſcrits dans les mêmes bornes & ſujets aux mêmes erreurs.

L'Abbé Mendoza Corte-Real fut remplacé dans le Miniſtere de la Marine par Joachim de Coſta Corte-Real, digne de ce choix par ſon mérite, & vivement porté par Carvalho qui comptoit ſur ſon attachement & ſon entier dévouement à ſes volontés.

XI. *Mémoires contre le frere de Carvalho, trouvés parmi les papiers de l'Abbé Mendoza.*

Dans l'inventaire qui fut fait bientôt après des papiers de Mendoza, on trouva pluſieurs repréſentations faites par les Jéſuites du Maragnon, au ſujet des excès auxquels ſe portoit journellement contre eux le frere de Carvalho, Gouverneur de cette Province. Le Roi avoit reçu ces repré-

ſentations des mains de ſon Confeſſeur, & les avoit remiſes, pour les examiner, à l'Abbé Mendoza, comme roulant ſur des objets qui étoient de ſon Département. La plus importante de ces pieces étoit un Mémoire ſecret adreſſé au Roi par le Conſeil des Miſſions, composé de l'Evêque & des Supérieurs Réguliers du Maragnon, dans lequel on rendoit compte à Sa Majeſté des violences exercées par le nouveau Capitaine-Général contre les Miſſionnaires Jéſuites, & on la ſupplioit d'y apporter un prompt remede. La lecture de ce Mémoire alluma la colere de Carvalho qui ne manqua pas de l'attribuer aux artifices des Jéſuites. Furieux contre ces Miſſionnaires, il jura qu'il s'en vengeroit, & réſolut dès-lors de ne rien épargner pour les chaſſer non-ſeulement du Maragnon, mais encore de toute l'étendue des Domaines du Portugal. Dans cette vue, il renouvela les ordres qu'il avoit donnés à ſon frere d'ôter aux Jéſuites le gouvernement des Miſſions, ordres déjà exécutés, du moins en grande partie. Il y ajouta celui de faire ſortir inceſſamment tous ces Religieux du Maragnon,

& d'envoyer les principaux à Lisbonne ſous bonne & ſûre garde. En conſéquence de ces inſtructions, pluſieurs Jéſuites furent ramenés en Portugal, & relégués, par les ordres de Carvalho, dans de petits Villages très-éloignés de la Cour.

Le but principal qu'on s'étoit propoſé en faiſant partir pour le Maragnon le frere de Carvalho, avoit été l'exécution du fameux Traité concernant la ceſſion de la Colonie du Saint-Sacrement. Mais, malgré des forces conſidérables & des dépenſes énormes, le nouveau Gouverneur ne put venir à bout de remplir cet objet important de ſa miſſion. Le ſeul ſuccès dont il put ſe glorifier, c'eſt que les troupes Eſpagnoles & Portugaiſes étant entrées dans l'Uraguay en plus grand nombre que la premiere fois, elles défirent & taillerent en pieces les Indiens. Ces infortunés étoient parvenus à raſſembler un Corps à peu près de deux mille hommes; mais ſans Chef, ſans diſcipline, & preſque ſans armes; la ſeule approche de l'ennemi leur inſpira une telle frayeur qu'ils ſe débanderent & s'enfuirent précipitamment dans les bois. Vivement

XII. *Victoire remportée ſur les Indiens du Paraguay.*

pourſuivis & environnés de toute part, ils furent bientôt joints, & malgré leurs proteſtations d'être prêts à faire tout ce qu'on exigeroit d'eux, malgré leurs prieres & leurs larmes, ils furent tous paſſés au fil de l'épée.

Cette expédition ſanglante qui répandit la terreur dans toutes les Miſſions, & qui étoit ſi peu glorieuſe aux vainqueurs, n'en fut pas moins célébrée par les Armées combinées, comme un fait d'armes éclatant & à jamais mémorable. Mais ſi cette étrange victoire ne procura pas à ceux qui l'avoient remportée toute la gloire qu'ils s'en étoient promiſe, elle prouva du moins aux gens ſages & déſintéreſſés la fauſſeté de tant de contes abſurdes imaginés à cette époque par la malignité de quelques oiſifs, & répandus dans toute l'Europe par la cupidité des faiſeurs de gazettes. On vit ce qu'il falloit croire de ces Armées formidables d'Indiens conduits au combat par leurs Miſſionnaires, de ces Armées aſſez nombreuſes, aſſez aguerries pour lutter avec ſuccès contre les forces réunies de deux puiſſans Empires, & pour gagner ſur elles d'importantes batailles.

On cessa d'ajouter foi à ce fameux Royaume du Paraguay, dont les monnoies inventées en Europe par un Chevalier D. N. Lac... & un Dominicain Fr. N. Mag.... tous deux Espagnols, tomberent bientôt dans le discrédit qu'elles méritoient. Ce seroit perdre le temps que de s'amuser à réfuter sérieusement cette fable ridicule, qui n'a pu être adoptée que par ces esprits crédules & peu réfléchis pour qui tout ce qui est imprimé est une vérité incontestable. Nous nous contenterons d'observer qu'on ne peut guere concevoir comment un seul instant a suffi pour tirer de l'obscurité le nom & la gloire d'un Monarque aussi puissant, aussi formidable qu'on nous peint Nicolas I; & comment ce vaste Empire s'est évanoui avec la même rapidité. Il n'est pas plus aisé d'expliquer pourquoi de tant de Jésuites chassés ignominieusement des Missions, il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait opposé la moindre résistance, pas un qui ait songé à tirer avantage de la puissance attribuée à un de leur confreres.

Freire d'Andrada lui-même, revenu avec le temps de ses idées chimériques

ſur les mines du Paraguay, & convaincu par ſes propres yeux de la fauſſeté de tout ce qu'on lui avoit ſuggéré à cet égard, rougit enfin de ſa crédule ſimplicité. Bourrelé par ſa conſcience qui lui reprochoit ſa précipitation dans une affaire de cette importance, où la vie & l'honneur de tant d'infortunés étoient ſi cruellement compromis, il réſolut d'écrire à Carvalho pour lui avouer ſon erreur & lui en demander pardon. Dans la même vue, il fut le premier à mettre de nouveaux obſtacles, de nouveaux délais à l'échange de la Colonie du Saint-Sacrement contre les ſept Peuplades de l'Uraguay, qui ne pouvoient offrir à l'ambition du Portugal que des terres rendues fertiles à force de travaux & de culture. Mais une rétractation ſi contraire aux idées de Carvalho n'étoit guere propre à le ſatisfaire. Il ſe moqua de la lettre de Freire d'Andrada, & ſe contenta de dire après l'avoir lue : » Le bon Freire » a perdu l'eſprit en devenant vieux ; » ne nous occupons pas de ſes rado- » tages «. Le projet d'établir dans l'opinion publique comme un fait indubitable, l'empire des Jéſuites en

XIII. *Rétractation de Gomez Freire d'Andrada. Carvalho refuſe d'y ajouter foi.*

Amérique, servoit effectivement trop bien ses desseins, il devoit en retirer trop d'avantage pour décréditer ces Religieux dans l'esprit des peuples accoutumés à ne les regarder qu'avec vénération, pour qu'il pût s'en désister si facilement. Il crut même qu'au défaut d'autres moyens, son autorité seule suffiroit pour changer la fable absurde du Royaume de Nicolas I en vérité incontestable. En conséquence il fit publier un petit Ouvrage intitulé : *Relation abrégée de la République que les Religieux Jésuites des Provinces de Portugal & d'Espagne, ont établie dans les Pays & Domaines d'Outre-mer des deux Monarchies, & de la guerre qu'ils y ont excitée & soutenue contre les Armées Espagnoles & Portugaises.* Pour donner à cette Relation plus de crédit & d'autorité, il fit ajouter au bas du Frontispice, qu'elle avoit été *dressée sur les registres des Secrétariats des deux Commissaires respectifs, principaux & plénipotentiaires des deux Couronnes, & sur d'autres pieces authentiques.* Ensuite, comme s'il eût été question d'une affaire d'Etat, il fit distribuer des exemplaires de cet Ouvrage à tous les Ministres étrangers,

aux Corps Séculiers, aux Communautés Religieuſes, & en envoya un grand nombre à Rome, pour être remis au Pape & aux Cardinaux. Le Provincial des Jéſuites étant allé ſur ces entrefaites lui faire viſite, eut la mortification de recevoir dans l'antichambre ce libelle contre ſa Compagnie magnifiquement relié, & de le recevoir des mains même du ſecond fils de Carvalho.

Un livre qui paroiſſoit réunir tous les caracteres de l'authenticité, n'en fut pas moins reçu généralement avec dériſion. Un de ceux qui témoignerent le plus ouvertement le peu de foi qu'ils y ajoutoient, fut le Prieur des Carmes-Déchauſſés de Lisbonne. Ce Religieux ſaiſi d'une indignation juſte à la vérité, mais alors bien imprudente, pour les calomnies contenues dans cet Ouvrage, aſſembla ſa Communauté, lui en défendit ſévérement la lecture, & le jeta publiquement au feu. Il fut aſſez heureux pour que le ſecret lui fût gardé, & que ce mouvement d'un zele ſi dangereux dans les circonſtances ne parvînt pas aux oreilles de Carvalho. Si ce Miniſtre en avoit eu la moindre

connoiſſance, il eſt certain qu'il n'eût pas laiſſé ſans punition un miſérable Moine qui oſoit cenſurer ſa conduite avec tant d'amertume & ſi peu de ménagement. Il n'eût pas manqué de décharger ſur lui la vive colere que lui cauſoient les étranges procédés de la Cour de Madrid dans cette occaſion. Le Roi Catholique à qui on rendoit ſans doute un ſervice important en lui dénonçant une République indépendante de ſon autorité, au ſein même de ſes Etats, ne témoigna d'autre reconnoiſſance à l'Auteur de cette découverte, que d'en faire brûler ſolennellement la Relation, avec d'autres Ouvrages du même genre, venus de Portugal. A ce premier trait de mépris la Cour d'Eſpagne en joignit bientôt un ſecond dont Carvalho ne fut pas moins bleſſé. Elle rendit public un Procès-verbal fait *ex officio* dans le Paraguay, par D. Jean-Ignace de Locoiſqueta, Vicaire-Général de Santa-Fè-Vera-Crux dans la province de la Plata, & qui démentoit dans tous les points la Relation du Miniſtre Portugais.

Mais c'eſt nous arrêter trop long-temps à des détails indignes de notre

attention. Cet événement incroyable dans un ſiecle de lumieres, dans un ſiecle juſtement célebre par les progrès rapides de l'eſprit humain, lui fait trop peu d'honneur pour être tiré de l'oubli qu'il mérite. Contentons-nous d'obſerver qu'il y avoit beaucoup de mal-adreſſe, pour ne rien dire de plus, à donner pour authentique un fait dont il étoit ſi aiſé de démontrer la fauſſeté. A peine en auroit-on pardonné le projet au milieu des ſiecles d'ignorance & de barbarie.

Carvalho ainſi traverſé dans ſes deſſeins, & trompé dans ſes plus cheres eſpérances, commença à faire un peu plus de cas des ennemis nombreux que lui attiroit tous les jours ſa violente adminiſtration. Il travailla même à ſe précautionner contre leurs entrepriſes; & pour cet effet il fit publier, quelques jours après la diſgrace de l'Abbé Mendoza, un Edit par lequel » on XIV.
» promettoit, au nom du Souverain, *Edit contre les*
» une récompenſe de 20,000 cruſa- *détrac-*
» des, à quiconque dénonceroit quel- *teurs du*
» qu'un qui auroit mal-parlé du Gou- *Gouver-*
» vernement actuel, ou qui chercheroit *nement.*
» à nuire aux perſonnes employées

» dans le Miniſtere «. Cet Édit n'a pas beſoin de commentaire ; l'intention du Légiſlateur s'y montre aſſez à découvert. On voit que l'unique objet que s'y propoſoit Carvalho étoit d'immoler à ſa vengeance tous ceux qui refuſeroient d'encenſer ſes autels.

Cependant les tremblemens de terre n'avoient pas entiérement ceſſé. Ils continuerent à ſe faire ſentir pendant toute l'année 1756, & les Habitans de Lisbonne réſolurent de prendre ſaint François de Borgia pour Protecteur de cette Capitale. En conſéquence ils en célébrerent la Fête avec une ſolennité extraordinaire. Le Parlement (1) y

(1) On ne compte en Portugal que deux Tribunaux ſouverains ou *Parlemens* appelés *Relaçaon*. Le premier tient ſes ſéances à Lisbonne, & le ſecond à Porto. Le Parlement de Lisbonne eſt compoſé d'un *Pregedor* ou Préſident, d'un Chancelier & de dix *Dezembargadores* ou Juges, qui le ſont preſque de toutes les affaires. Les privilégiés ou ceux qui ont droit de *Committimus* vont plaider pardevant les *Corregidores de la Corte*, ou Inſpecteurs ſur les Officiers de Juſtice, pour l'obſervation des Lois & des coutumes. Ces Inſpecteurs ſont un des Membres de la même Juridiction.

Le Parlement de Porto eſt compoſé de pareils Officiers que celui de Lisbonne. Outre les Juges ordinaires de ces deux Tribunaux ſouverains, il y a encore deux *Dezembargadores* ou Conſeillers qui,

aſſiſta, & fit au ſaint Protecteur une offrande qu'il promit de renouveler tous les ans. Mais cet acte de piété n'eut pas le ſuccès qu'on s'en étoit promis. Les 25 & 29 Octobre, deux nouvelles ſecouſſes très-violentes répandirent la conſternation & l'effroi parmi le peuple. Ce qui augmentoit ſa terreur, étoit le ſouvenir de la funeſte cataſtrophe arrivée le 1 Novembre de l'année précédente. La crédulité, compagne ordinaire de la peur, acheva de jeter le trouble dans les eſprits; & pluſieurs milliers d'Habitans ſe diſpoſerent à abandonner la Ville, comme ſi l'anniverſaire de cet horrible déſaſtre ne pouvoit revenir ſans ramener les mêmes malheurs. Il n'y avoit aucun inconvénient à laiſſer cette multitude effrayée chercher à ſe dérober par la fuite au danger imaginaire qui la menaçoit. Lorſqu'elle auroit vu que ſes craintes étoient ſans fondement, elle ſe feroit hâtée de rentrer dans ſes foyers; raſſuré déſormais ſur l'objet de ſes alarmes, chacun auroit repris paiſiblement

---

pour n'avoir point de fonctions réglées, ſont appelés *Extravagantes*. Voy. l'Hiſtoire du Portugal par M. Lequien de la Neufville, tom. I.

les fonctions de son état. Mais le Ministre en jugea tout autrement. Il établit un cordon de Cavalerie sur les rives du Tage, & fit garder par de gros détachemens d'Infanterie les rues qui aboutissoient à la campagne. A l'aide de ces précautions, qui redoublerent encore l'inquiétude & la terreur générale, personne ne sortit de la Ville; parce que, heureusement, ce jour si redouté s'écoula sans qu'on ressentît la moindre secousse. Si ce malheur fût arrivé, les ordres de Carvalho n'auroient servi qu'à rendre le mal plus grand, & le remede plus difficile. Une confusion inexprimable, un horrible désespoir auroient bientôt régné parmi cette multitude assiégée dans ses murailles à demi-renversées, & les Soldats menacés dans leurs postes par une terre prête à les engloutir, n'auroient pu résister long-temps à leur propre épouvante & à la fureur du peuple. Mais la nature n'a pas formé les grands hommes pour agir & penser comme le vulgaire.

XV. *Soulévement occasionné*

Ce fut dans le même temps que fut établie à Porto la Compagnie de Commerce, si connue sous le nom de Com-

pagnie des Vins, & qui dut ſon exiſtence moins aux vues patriotiques de Carvalho qu'à ſon inſatiable cupidité. La maniere dont on voulut célébrer l'époque de cet établiſſement eſt trop curieuſe pour ne pas la rapporter. Le Miniſtre ordonna qu'on chanteroit un *Te Deum* ſolennel, auquel tout le Peuple aſſiſteroit. Comme on voit dans une Place conquiſe, les vaincus ſe mêler aux vainqueurs pour remercier le Ciel des chaînes dont on les charge, ainſi les malheureux Habitans de Porto furent condamnés à témoigner publiquement leur joie pour la création d'un Corps de Négocians deſtiné à les ruiner ſans reſſources? Cette Compagnie eut le privilege excluſif des vins de ce territoire. Tous les Propriétaires furent obligés de livrer à ſes Agens la quantité qu'ils en recueilloient, à un prix fixé & très-modique. Carvalho montra pour cet établiſſement, le même zele, la même prédilection qu'il avoit eue pour la Compagnie du Maragnon. Il s'en fit déclarer le Protecteur; titre peut-être honorable, mais à coup ſûr très-lucratif, puiſque pour chaque tonneau de vin on payoit trois cruſades

à Porto par la Compagnie des Vins.

au Protecteur-Miniſtre. Dans les commencemens les achats de la Compagnie ſe montoient, année commune, à 40,000 tonneaux, qui valoient par conſéquent à Carvalho 120,000 cruſades. Il n'eſt pas étonnant qu'avec l'aſſurance d'un profit auſſi conſidérable, il cherchât à faciliter aux Actionnaires les moyens de trouver les capitaux dont ils avoient beſoin. Pour cet effet il fit ſouſcrire au Roi un ordre qui défendoit à tous les Habitans de Lisbonne & de la Province d'Eſtramadure, de prêter de l'argent à intérêt à d'autres perſonnes qu'aux Directeurs de la Compagnie. Cette défenſe ne fut levée que lorſque les fonds de cette Société eurent été portés à 1,200,000 cruſades.

Juſques-là le Commerce des Vins avoit été pour les Habitans de Porto la ſource de leurs richeſſes, & avoit rendu cette Ville la plus opulente du Royaume après la Capitale. Ce Commerce jouiſſoit de la plus grande liberté; chacun faiſoit ſes marchés de la maniere qui convenoit le mieux à ſes intérêts; & la concurrence des Acheteurs, attirés de toute part par la réputation méritée des vins de ce Canton, ne pouvoit manquer d'en rendre

le

le débit très-avantageux. Mais le nouvel établiſſement fit bientôt languir ce commerce important. Il appauvrit & finit par ruiner des familles opulentes, réduites à livrer leur vin à vil prix, tandis qu'exerçant ſous leurs yeux le plus odieux monopole, les Agens de la Compagnie le vendoient à l'Etranger ſur le même pied qu'auparavant.

Il eſt facile d'imaginer le chagrin que cauſa cette funeſte révolution aux Habitans de Porto. Leur mécontentement ſe communiqua à ceux de la Campagne qui n'en recevoient pas un moindre dommage. Le murmure devint univerſel, & éclata à la fin par un ſoulevement qui eut pour cette malheureuſe Ville les ſuites les plus cruelles. La populace furieuſe s'attroupa devant l'Hôtel du *Juge du Peuple* (c'eſt le nom qu'on donne à Porto au premier Magiſtrat municipal); elle le fit ſortir du lit tout malade qu'il étoit, le mit dans un fauteuil, & le promenant par la Ville, l'obligea de proteſter contre la Compagnie des Vins, & de demander à l'Intendant qu'on rendît à ce commerce ſon ancienne liberté. L'Intendant forcé de céder aux circonſtances, accorda ce qu'il n'auroit pas été prudent de refuſer, &

rétablit les choses dans leur premier état. Alors les mutins reconduisirent en triomphe le Juge à son Hôtel, en faisant voler en l'air leurs mouchoirs & leurs chapeaux, & criant *Vive la Liberté.* On pilla la maison du Directeur de la Compagnie, qui voulut avec ses domestiques s'opposer à ce torrent. Le Commandant à la tête de deux bataillons crut qu'il viendroit aisément à bout de disperser cette populace; mais il fut bien vîte obligé de se retirer pour échapper à une grêle de pierres qui pleuvoient de toute part sur lui & sur sa troupe. L'Intendant imagina, pour appaiser le tumulte, un expédient plus heureux. Il engagea les Religieux de Saint-François à faire une Procession fixée ordinairement au jour des Cendres, dans l'espérance que ce pieux spectacle feroit pour le Peuple une diversion propre à calmer les esprits. Cette attente ne fut point trompée; la Procession se fit, & tout rentra dans l'ordre.

XVI. *Châtimens terribles, exercés à Porto.*

La nouvelle d'un soulevement si funeste à sa Compagnie chérie, mit en fureur Carvalho, qui résolut d'en tirer une vengeance éclatante. Dans ce dessein, il envoya à Porto deux Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie, sous le

commandement de D. Juan d'Almada, frere de l'Ambaſſadeur à Rome, auquel il donna les pouvoirs réunis de Commandant & d'Intendant, & une autorité ſans borne pour punir indiſtinctement tous les Citoyens qu'il jugeroit coupables. Ainſi cette Ville infortunée, au lieu du ſoulagement qu'elle eſpéroit à des maux devenus inſupportables, & l'unique ſource des déſordres qu'on lui reprochoit, ne vit ſes efforts ſuivis que de châtimens rigoureux & de nouveaux malheurs. Les Habitans furent condamnés à entretenir juſqu'à nouvel ordre & à leurs frais les trois Régimens qui n'étoient là que pour les punir. Les Procureurs de la Ville & les Corps de métiers furent ſupprimés à perpétuité. Le Juge du Peuple, perſonnage reſpectable & moins diſtingué encore par ſa place que par ſon mérite perſonnel, fut par l'ordre exprès de Carvalho mis entre les mains du bourreau, & traîné ignominieuſement par les rues la corde au cou; ſpectacle révoltant par ſa cruauté & ſon injuſtice, & qui excita l'horreur & l'indignation univerſelle. On renferma dans la Tour de Saint-Jean & dans d'autres priſons plus de trois cents perſonnes,

dont dix-huit furent condamnées à mort, vingt-six envoyées aux galeres, & quatre-vingt-dix-neuf exilées. Une infinité de familles abandonnerent le pays pour se dérober à la famine qui commençoit à s'y faire sentir, & sur-tout aux violences du nouveau Commandant, qui remplissoit sa mission avec une sévérité sans exemple. Jaloux de répondre aux vues sanguinaires de son cousin, Almada n'oublia rien de ce qui pouvoit augmenter les maux de ce malheureux Peuple. Loin de réprimer l'insolence & les excès de ses Soldats, il les encourageoit lui-même à de nouveaux désordres, & les laissoit vivre en quelque sorte à discrétion.

Ce funeste événement fit perdre tout à la fois à Porto ses Habitans & son lustre ; & cette perte n'en fut pas seulement une pour son territoire & le Domaine de la Couronne, mais encore pour la Compagnie elle-même ; parce que plusieurs de ces infortunés poussés à bout par des rigueurs si mal entendues, & cédant à leur indignation & à leur désespoir, négligerent de propos délibéré la culture de leurs vignes, & les arracherent même pendant la nuit, malgré tou-

tes les défenſes & toutes les précautions du Gouvernement. L'Evêque de Porto fit dans cette occaſion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Paſteur zélé & charitable. Il mit d'abord tout en œuvre pour déſarmer le Roi, ou plutôt ſon implacable Miniſtre ; mais n'ayant pu les attendrir ſur le ſort de ſes malheureuſes ouailles, il pourvut du moins au ſoulagement des plus pauvres, en leur faiſant diſtribuer vingt mille cruſades.

Tant de cruautés ne ſuffirent pas à Carvalho pour aſſouvir ſa vengeance. Il exigea du Parlement de Porto qu'il déclarât criminels de leſe-majeſté tous ceux qui avoient eu part à la ſédition. Le Parlement répondit qu'une ſemblable qualification ſeroit contraire à toutes les Lois du Royaume ; mais il reçut bientôt après une Lettre écrite au nom du Roi, où ce Prince lui reprochoit vivement ſon ignorance & ſon peu d'activité, & lui enjoignoit, ſous peine d'encourir ſon indignation, de rendre ſans délai le Jugement qu'on lui demandoit. A cet étrange abus d'autorité, Carvalho en joignit un autre plus criant encore. Dans la vue d'inſpirer aux Peuples plus de reſpect & de ſoumiſſion pour ſes ordres,

XVII. *Edit qui déclare criminels de lese-majesté tous ceux qui résisteront aux ordres des Ministres.*

il fit publier un Edit, qui déclaroit également criminel de lese-majesté quiconque résisteroit à la moindre disposition du Souverain : Loi qu'il étendit depuis à tout ordre émané des Ministres, attendu que ces ordres n'étoient que l'expression des volontés du Prince, dont les Ministres étoient les organes ainsi que les représentans. Un Edit aussi extraordinaire n'en étoit par-là que plus conforme au caractere & aux maximes de Carvalho, qui traitoit avec un souverain mépris toutes les Lois fondamentales de l'Etat. Il n'imaginoit pas que dans une Monarchie il pût y avoir d'autres Lois, d'autres Constitutions que les volontés du Monarque. Ces principes de despotisme étoient la base de son systême de Gouvernement. Il les répétoit sans cesse avec une douce complaisance, & il en fit constamment la regle de sa conduite. Pendant sa longue Administration, il n'y eut point de Loi divine, naturelle, ecclésiastique & civile qui ne fût sacrifiée plus d'une fois à cette prétendue volonté du Souverain : j'ai dit prétendue, parce que dans le fait tous les ordres partoient du Ministre, & n'avoient d'autre objet que de servir son

ambition & d'aſſurer l'exécution de ſes projets.

A l'aide de ce ſyſtême oppreſſeur, Carvalho étoit parvenu à jouir d'une autorité preſque abſolue, & cependant il n'étoit pas tranquille. Une peine ſecrete ſe mêloit à cette jouiſſance & en empoiſonnoit la douceur. Il ſe voyoit mépriſé des Grands, dont quelques-uns ſur-tout qui ſe croyoient trop au-deſſus de ſon reſſentiment pour le craindre, ne daignoient pas même le regarder. Ce mépris bleſſoit vivement ſon orgueil, il en frémiſſoit intérieurement, & attendoit avec impatience le moment de s'en venger. La diſgrace de l'Abbé Mendoza lui en fournit une occaſion qu'il ne laiſſa pas échapper. Nous avons vu plus haut que le déplacement de ce Miniſtre avoit cauſé un mécontentement général. Quelques Seigneurs entr'autres en avoient dit hautement leur avis, & par une imprudence plus dangereuſe encore, avoient fait à ce propos une cenſure très-amere de ſon Adminiſtration. Le Miniſtre furieux ſe ſervit de ce prétexte pour abaiſſer l'orgueil des Grands & leur inſpirer plus de reſpect pour ſa perſonne. Il commença par immoler à ſa

vengeance & à ses soupçons quelques amis de l'Abbé Mendoza, que son inquiete défiance lui faisoit voir sans cesse occupés à ourdir contre lui quelque trame secrete. D. Joseph Galvan de la Cerda, Envoyé extraordinaire à Paris, & D. Juan de Souza Calharis, que des affaires particulieres avoient appelés dans la même Ville, furent les premiers sur lesquels tomba ce nouvel orage. Dans l'inventaire qu'on avoit fait des papiers de Mendoza, on avoit trouvé une correspondance politique entre ces deux Seigneurs & ce Ministre; & à l'aide de quelques fausses interprétations, Carvalho étoit venu à bout de donner à cette correspondance l'apparence d'une conjuration, & de déterminer le crédule Joseph à en punir rigoureusement les auteurs. En conséquence il écrivit à l'un & à l'autre, au nom du Roi, de revenir incessamment en Portugal. Un ordre aussi imprévu leur fit soupçonner avec raison qu'on avoit abusé de leurs liaisons avec Mendoza, pour les perdre dans l'esprit du Monarque. Ils eurent recours à la protection du Roi de France & du Dauphin, à qui ils firent part des circonstances critiques où ils se trou-

XVIII. *Disgrace de D. Galvan de la Cerda, de D. Juan de Souza, & de son frere.*

voient. Ces deux Princes touchés de leur ſituation, leur conſeillerent, les preſſerent même de demeurer en France, où on leur feroit un ſort convenable à leur naiſſance & à leur mérite. D. Juan de Souza accepta ſans héſiter une propoſition auſſi avantageuſe, & le Roi lui donna un Régiment. Mais l'Envoyé faiſant réflexion au caractere dont il étoit revêtu, crut qu'il ne pouvoit ſans devenir criminel de leſe-majeſté, ſe diſpenſer d'obéir aux ordres d'une Cour dont il étoit le Repréſentant. Il ſupplia donc le Roi Très-Chrétien & le Dauphin de borner leur faveur à lui accorder des lettres de recommandation pour ſon Maître. Ces Princes lui en donnerent de très-preſſantes, avec leſquelles il ſe crut parfaitement en ſûreté, & il ſe hâta de partir pour le Portugal. Mais cette ſécurité ne fut pas de longue durée. Arrivé à Lisbonne, ſon premier ſoin fut d'aller au Palais, & de demander une Audience pour remettre au Roi les lettres de recommandation de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Quelle fut ſa ſurpriſe, lorſque pour toute réponſe, D. Louis d'Acunha lui apporta un ordre ſigné du Roi de ſortir de la Ville dans l'eſpace de

vingt-quatre heures, & de se retirer à dix lieues de la Cour. Quant à D. Juan de Souza, Carvalho violemment irrité de la résolution qu'il avoit prise de se fixer en France, fit rendre un décret qui le déclaroit coupable de rébellion & de désobéissance aux ordres de son Souverain, le privoit des droits de sa naissance, & confisquoit tous ses biens. Peu content même de cette punition, il exila de la Cour D. Louis de Souza frere de D. Juan, & nous verrons dans la suite quel sort bien plus cruel encore étoit réservé à l'ainé de cette illustre Maison.

XIX. *D. Juan de Bragance est forcé de sortir du Royaume, & le Marquis de Marialva de se retirer de la Cour.*

Deux autres Personnages nés dans le plus haut rang, devinrent bientôt l'objet des vengeances de cet implacable Ministre. Quoiqu'il les traitât avec plus de ménagement que tant d'autres infortunés, victimes innocentes de ses soupçons & de sa jalousie, leur disgrace n'en fut pas moins sensible à tous les gens de bien. Ces Seigneurs étoient D. Juan de Bragance, frere du Duc de Lafoins, & le Marquis de Marialva, l'un & l'autre aussi distingués par leurs talens naturels que par l'étendue de leurs connoissances. Le premier principalement, qui dans le cours de ses longs voyages a étonné

l'Europe par ſon ſavoir, étoit eſtimé de toute la Cour, & l'Infant Dom Pedre en faiſoit ſur-tout le plus grand cas. Un jour que ce Prince cauſoit familiérement avec lui dans ſon cabinet, le Roi y entra tout-à-coup, & leur demanda ſur quoi rouloit leur converſation. »Sire, répon-
» dit D. Juan, Son Alteſſe Royale & moi
» nous parlions du malheureux événe-
» ment de Porto. Eh bien! qu'en penſez-
» vous, répliqua le Monarque? les ſédi-
» tieux ne ſont-ils pas criminels de leſe-
» majeſté? C'eſt préciſément de quoi il
» étoit queſtion, repartit D. Juan, &
» j'oſois dire à S. A. R. que je n'étois
» pas de ce ſentiment. Comment! inter-
» rompit le Roi, j'ai donc été trompé!
» Ceux qui me l'ont aſſuré ſi poſitive-
» ment s'abuſoient donc eux-mêmes ou
» m'en impoſoient! Sire, reprit D. Juan,
» à Dieu ne plaiſe que j'offenſe Votre
» Majeſté. Je ne condamne l'avis de per-
» ſonne; je dis le mien, qui ne peut
» avoir d'autre autorité que celle d'un
» ſimple Particulier «. Ces paroles ſemblerent redoubler encore la colere du Roi, qui partit en répétant à pluſieurs repriſes: *C'eſt donc ainſi qu'on me trompe!*

Dom Juan vivement affligé de cette

aventure, en prévit auſſi-tôt les ſuites ; & dit à Dom Pedre : » C'en eſt fait, » je ſuis perdu ; je ne ſerai pas long- » temps à voir fondre quelque orage » ſur ma tête «. L'Infant tâcha de le raſſurer ; mais les triſtes preſſentimens de ce Seigneur ne ſe trouverent que trop bien fondés. On lui remit l'inſtant d'après un billet écrit par Carvalho au nom du Roi, dans lequel Sa Majeſté lui renouveloit la permiſſion qu'Elle lui avoit déjà accordée deux ans auparavant de voyager dans les diverſes Cours de l'Europe. L'état des affaires de D. Juan, les dettes dont ſa maiſon étoit chargée, l'avoient empêché juſqu'alors de faire uſage de cette permiſſion ; mais regardant le billet qu'il venoit de recevoir comme l'ordre tacite de ſon exil, il alla le communiquer au Duc ſon frere, & lui demander non des conſeils, mais des ſecours. Le Duc de Lafoins, dans l'impoſſibilité de lui en fournir de proportionnés à ſon rang, ne trouva d'autre reſſource que de recourir au Roi. Il s'adreſſa pour cet effet à Carvalho lui-même, à qui il repréſenta l'honneur qu'il avoit d'appartenir par les liens du ſang à S. M., & la néceſſité qui en réſultoit pour ſon

frere de faire dans les Cours étrangeres une figure convenable à ſa naiſſance. Carvalho ſe chargea d'en parler au Roi, & bientôt après fit ſavoir au Duc que ce Prince accordoit à D. Juan une penſion annuelle de 30,000 cruſades, qui lui ſeroit payée par quartiers. D. Juan toucha le premier en partant pour Londres; mais ce fut le ſeul. Toutes les fois que le Duc de Lafoins alla ſolliciter Carvalho pour le paiement des autres, il n'en reçut d'autre réponſe, ſinon que le Tréſor royal étoit épuiſé. Cependant D. Juan privé de ce ſecours ne put ſe ſoutenir long-temps à Londres avec honneur. Il réſolut de paſſer à Vienne & d'y demander de l'emploi. L'Impératrice-Reine l'accueillit avec diſtinction, le fit Lieutenant-Général de ſes Armées, & ne ceſſa de le combler de nouvelles faveurs pendant le ſéjour qu'il fit en Allemagne, c'eſt-à-dire, juſqu'à la mort du Roi.

Le ſecond des deux Seigneurs diſgraciés à peu-près à la même époque, fut, comme nous l'avons dit, le Marquis de Marialva. La haute opinion qu'en avoit le Monarque, le cas qu'il faiſoit de ſes conſeils, la part qu'il lui donnoit aux

affaires, l'avoient rendu peu agréable au Miniſtre. Le Marquis avoit élevé Joſeph & la Famille Royale ; ce qui, joint à ſon mérite perſonnel, le faiſoit jouir à la Cour de la plus haute conſidération. Il étoit Général d'Infanterie de la Province d'Eſtramadure ; charge qui le mettoit dans le cas de ne recevoir des ordres que du Roi ſeul. Mais Carvalho qui cherchoit à l'éloigner ſous quelque prétexte, nomma le Marquis de Tancos, Officier d'ailleurs très-eſtimé, Inſpecteur-Général de toutes les Troupes Portugaiſes. Le Marquis de Marialva ſentit vivement cette injure. Il fit tout ce qu'il put pour obtenir de Carvalho que le Corps qu'il commandoit ne fût point ſoumis à l'autorité du nouvel Inſpecteur : ſes ſollicitations furent inutiles, & dans ſon juſte reſſentiment il quitta la Cour. Le Roi le rappela & l'accueillit avec bonté. Il renouvela auprès du Monarque les tentatives qu'il avoit faites auprès du Miniſtre : elles n'eurent pas plus de ſuccès, & il prit le parti de ſe retirer tout-à-fait, préférant avec ſageſſe les douceurs d'une vie privée mais indépendante, aux vaines diſtinctions d'un état qui lui impoſoit le ſacrifice de ſa liberté. Carvalho accepta

ſa démiſſion avec joie, & s'applaudit beaucoup d'avoir réuſſi à éloigner un homme qu'il regardoit depuis long-temps comme un obſtacle à ſes deſſeins.

XX. *On ren. voie de l Cour l. Jéſuites Confeſ-ſeurs d Roi & d la Famil-le Roya-le.*

D'autres perſonnes d'un caractere & d'une condition toute différente, mais plus ſuſpectes, plus odieuſes encore au Miniſtre, furent enveloppées dans la même diſgrace. Il y avoit long-temps que leur conduite, leurs principes, leur aſcendant ſur l'eſprit du Roi avoient inſpiré à Carvalho l'envie de s'en défaire, & qu'il cherchoit les moyens d'y réuſſir. On ſent aſſez que c'eſt des Jéſuites dont je veux parler. Ces Peres avoient un libre accès à la Cour, &, Confeſſeurs du Roi & de la Reine, chargés de l'éducation de la Famille Royale, il n'étoit guere poſſible de leur en interdire l'entrée. Le Roi avoit pour eux la plus haute eſtime, & ne décidoit rien qu'il n'eût pris auparavant l'avis du P. Moreira. Carvalho accoutumé à regarder ſes rivaux comme autant d'ennemis, ne voyoit qu'avec une peine extrême cette confiance du Monarque en ſon Confeſſeur. Lorſque la haine qui couvoit ſourdement dans ſon cœur contre ſon protecteur Moreira & les autres Jéſuites

vint à éclater, le Public en donna pour cause la résistance qu'ils avoient apportée aux volontés du Ministre dans deux affaires auxquelles il prenoit un vif intérêt. Il avoit, dit-on, proposé au Roi le mariage de la Princesse du Brésil avec le Duc de Cumberland, & de permettre aux Juifs de s'établir librement à Lisbonne à condition de rebâtir cette Capitale. Mais Joseph avoit rejeté ces deux projets par les conseils du P. Moreira, qui lui avoit fait sentir combien les suites pourroient en être funestes pour la Religion Catholique. Nous ne pouvons pas garantir ici la vérité de ces faits, parce que nous savons combien les bruits publics sont une regle peu sûre pour juger de ce qui se passe dans le secret du Cabinet. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans tous les temps Carvalho fut l'ennemi des Jésuites, & peut-être les raisons que nous venons d'indiquer, celles dont nous parlerons dans la suite, contribuerent-elles aux résolutions violentes qu'il prit contre eux. Il leur devoit cependant son élévation ; mais dans ses principes la reconnoissance n'étoit qu'une foiblesse indigne d'un homme d'Etat. Il auroit trop rougi d'avouer qu'il avoit

quelque obligation à des Moines, eux dont il disoit hautement que l'existence n'étoit pas seulement inutile, mais encore nuisible au Public. Son opinion à cet égard étoit si décidée, qu'il croyoit rendre un véritable service à sa Patrie, toutes les fois qu'il faisoit disparoître quelque Religieux, soit en le renfermant dans une obscure prison, soit en le reléguant dans quelque garnison d'Afrique ou d'Amerique.

Carvalho, ainsi déterminé à humilier les Jésuites, mit toute son étude à les décréditer dans l'esprit du Roi. Les troubles du Maragnon & du Paraguay continuoient à lui en fournir un prétexte trop favorable pour ne pas s'en servir. En conséquence il ne cessoit d'insinuer à ce Prince crédule que les Jésuites étoient les seuls auteurs de tout le désordre. Les lettres de son frere Mendoza venoient à l'appui de cette odieuse imputation. Ce Gouverneur écrivoit que tous les soins qu'il se donnoit pour faire exécuter les ordres du Roi, (c'est-à-dire ceux du Ministre, dont il n'avoit garde de s'écarter,) devenoient inutiles par la résistance des Jésuites qui abusoient ouvertement,

pour cet effet, de la protection que leur accordoit Sa Majesté. Carvalho voyant l'impression que ces lettres répétées faisoient sur l'esprit du Roi, osa enfin lui dire que l'unique moyen de faire cesser cet étrange scandale, étoit de renvoyer de la Cour les Confesseurs & les autres Jésuites que leurs emplois y attachoient ; que leurs Confreres, privés par-là de la médiation puissante sur laquelle ils comptoient auprès de Sa Majesté, perdroient bientôt l'envie & le pouvoir de persister dans leur révolte. Après plusieurs jours passés dans l'incertitude, Joseph se laissa persuader ; & dans la nuit du 19 Septembre 1757, au moment où les Jésuites logés au Palais de Bélem venoient de se retirer dans leur appartement, on leur enjoignit, au nom du Roi, de partir incessamment pour Lisbonne, avec défense de rien emporter avec eux, pas même leurs effets, qu'on auroit soin de leur renvoyer au College. Le P. Jean Henriquès, Provincial, se hâta d'aller le lendemain matin à Bélem, pour apprendre la cause d'un événement aussi extraordinaire dans les circonstances avantageuses où se trouvoit

alors la Société. Mais à peine fut-il arrivé qu'on lui ſignifia un ordre de la Secrétairerie d'Etat, qui lui défendoit à lui & à tout autre Jéſuite, de reparoître déſormais à la Cour. Le Provincial vint à bout, malgré cet ordre, de s'introduire chez le Miniſtre, & lui demanda avec inſtance ce qui pouvoit leur avoir attiré juſqu'à ce point l'indignation de Sa Majeſté. Carvalho répondit que le Roi n'avoit aucune raiſon de ſe plaindre perſonnellement des Confeſſeurs; mais qu'il avoit voulu montrer, dans cette occaſion, le juſte reſſentiment que lui inſpiroit la conduite ſcandaleuſe des Jéſuites dans le Maragnon. Le Provincial repréſenta à Carvalho que les Jéſuites du Maragnon ne dépendoient point de lui. » Non » pas directement, répliqua le Miniſtre; » mais vous n'en formez pas moins un » Corps, un Corps dont tous les Mem- » bres ont entr'eux une ſecrete intelli- » gence «: Paroles contradictoires à ce qu'il avoit dit d'abord, que le Roi n'avoit aucun ſujet de mécontentement contre les Confeſſeurs.

Le Pere Timoni Vicaire-Général de la Compagnie, inſtruit de tout ce qui

s'étoit passé, écrivit au Roi Très-Fidelle une Lettre où il supplioit humblement ce Prince de vouloir bien désigner ceux de ses Religieux qui avoient eu le malheur de l'offenser, pour qu'il pût les punir d'une maniere proportionnée à leur crime, & donner à Sa Majesté la satisfaction qui lui étoit due. Carvalho ne répondit à cette Lettre que par un Manifeste publié le 3 Décembre de la même année, concernant la prétendue République du Paraguay, & auquel il joignit un véritable Libelle diffamatoire, intitulé : *Précis de la conduite & des dernieres actions des Jésuites en Portugal, & de leurs intrigues à la Cour de Lisbonne.* Dans ce Libelle, le Ministre, après avoir chargé les Jésuites d'une infinité de crimes énormes non-moins invraisemblables, après leur avoir imputé, entr'autres choses, le soulévement de Porto, finissoit en disant que le Roi, malgré des délits si punissables, s'étoit contenté de les rendre publics, & d'en bannir les auteurs de sa Cour. Sur quoi nous pouvons faire ici deux réflexions importantes : la premiere, que relativement à la sédition de Porto, Carvalho lui-même avoit

dit plus d'une fois que tous les Réguliers y avoient eu part, à l'exception des Carmes-Déchaussés & des Jésuites : la seconde, que c'étoit infliger aux Jésuites une punition bien légere, s'ils étoient en effet coupables d'avoir excité, fomenté la révolte dans une des principales Villes du Royaume, & dans une vaste contrée de l'Amérique.

Et tels furent les témoignages incontestables, les preuves non-équivoques que donna le *Jésuitique* (1) Carvalho de cet attachement sans bornes qu'il avoit si souvent juré à ses bons amis, & à sa chere Société. Telle fut la singuliere reconnoissance dont il paya l'amitié & les bienfaits du P. Moreira son Protecteur & son Apologiste, de ce Moreira qui avoit employé tout son crédit auprès du Roi pour le rétablir dans l'esprit de ce Prince, forcé par son incapacité de lui retirer sa confiance. Ce bon Pere ne revenoit pas de sa surprise ; il n'osoit paroître qu'en rougissant devant quelques-uns de ses amis qui, dès l'entrée de Carvalho au Ministere, l'avoient averti à diverses reprises de ne se fier à lui qu'avec pré-

(1) *Voyez* page 17.

caution. Mais Moreira avoit toujours pris ſa défenſe, & s'étoit même fâché plus d'une fois contre ceux qui oſoient en dire du mal.

Lorſque le *Précis* injurieux dont nous venons de parler ſe répandit dans le Public, le Provincial Henriquès ſe rendit de nouveau chez le Miniſtre pour ſe plaindre des calomnies raſſemblées dans cet Ouvrage, & lui repréſenter le tort irréparable qu'il pouvoit faire à la Compagnie. Mais, au lieu de la juſtice qu'il attendoit : » J'apprends, lui » répondit Carvalho avec hauteur, que » quelques-uns de vos Peres ſe pro- » poſent de répondre à cet Ouvrage : » qu'ils ſe taiſent, & tout s'arrangera. » Mais s'ils oſent écrire un ſeul mot » ſur ce ſujet, dites-leur bien que le » Roi ſait punir *en Maître* «. (C'eſt ainſi que Carvalho appeloit ſa méthode de ſe venger de ſes ennemis ſans aucune formalité judiciaire.) Ces menaces effrayerent le Provincial; lui & ſes Confreres ſe tûrent, dans l'eſpoir de ſe faire un mérite de leur ſilence auprès du Miniſtre. Mais cette attente fut bien trompée : les choſes, loin de s'arranger, en vinrent bientôt à un

point auquel il ne fut plus poſſible de remédier.

Les Courtiſans avoient obſervé que pendant les derniers mois qui précéderent le renvoi des Confeſſeurs Jéſuites, toutes les fois que Joſeph voyoit de loin le P. Moreira, il ſe détournoit pour éviter ſa rencontre. Mais ils firent plus d'attention encore à ce qui arriva dans la premiere cérémonie publique du *Baiſe-main*, qui ſuivit cette diſgrace. Le Roi apperçut dans la foule des perſonnes admiſes à l'honneur de lui baiſer la main, un Théatin nommé le Pere Thomas Do Bem, & trompé par la reſſemblance de l'habit, il le prit pour un Jéſuite. Cette vue lui cauſa une émotion dont tout le monde fut frappé. Le Gentilhomme de la Chambre qui étoit auprès de ſa Perſonne, ſe hâta de lui en demander le ſujet. Le Roi le lui dit, reconnut ſon erreur, & reprit ſa premiere tranquillité.

1758.
XXI.
Le Cardinal de Saldanha eſt nommé par le

Mais le deſſein de Carvalho n'étoit pas de borner à ce début les effets de ſon reſſentiment. Sa haine demandoit que les Jéſuites fuſſent anéantis, & il ne voyoit qu'avec un dépit extrême le crédit qu'ils conſervoient encore

Pape, Visiteur & Réformateur des Jésuites de Portugal.

non-feulement auprès du peuple, mais encore auprès de la Nobleffe. Les Grands eux-mêmes, enchantés de trouver cette occafion de mortifier le Miniftre, ne lui prouvoient le cas qu'ils faifoient des libelles diffamatoires qu'il avoit repandus contre ces Religieux, qu'en les recherchant, en allant les voir avec plus d'empreffement que jamais. Carvalho jugea, en adroit politique, que pour enlever à cette odieufe Société une confidération fi contraire à fes vues, il falloit néceffairement faire intervenir dans cette affaire l'autorité du Saint-Siege. En conféquence il obtint l'agrément du Roi pour envoyer en fon nom au Commandeur d'Almada, Miniftre Plénipotentiaire à Rome, une *Inftruction* en date du 8 Octobre 1757, & une *Lettre inftructive* du 10 Février 1758, dont l'objet étoit de folliciter auprès du Pape Benoît XIV, un Bref de vifite & de réforme pour les Jéfuites de Portugal. Ces deux pieces, dont nous avons inféré la traduction à la fin de ce Volume (n.° I & II) étoient conçues en des termes qui ne permettoient pas à Carvalho de douter de leur fuccès. On y repréfentoit les Jéfuites

Jésuites comme coupables des plus grands crimes, sans cesse occupés à calomnier le Gouvernement par leurs discours, & à le troubler par leurs intrigues. On les accusoit d'avoir renoncé également & à l'obéissance qu'ils avoient jurée au Pape; & à la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain; de sacrifier sans pudeur toutes les obligations que leur imposoit leur état de Sujets & de Religieux, à une ambition sans bornes, & à une insatiable cupidité; d'aspirer à une indépendance absolue, & de former, au sein des États des Princes, des Républiques qui ne reconnoissoient qu'eux pour Maîtres; de s'opposer de tout leur pouvoir, & souvent même à main-armée, à l'exécution des projets les plus sages, les plus utiles à la Nation, mais qui contrarioient leurs desseins; d'avoir profité du désastre épouvantable de Lisbonne, pour répandre & accréditer de prétendues Prophéties injurieuses au Roi & à ses Ministres, uniquement propres à troubler les consciences & à effrayer les peuples en leur annonçant de nouvelles calamités; d'avoir été les

principaux Moteurs de la ſédition de Porto, & les ſeules cauſes des troubles du Bréſil, & de la guerre ſcandaleuſe qui y régnoit depuis ſi long-temps.

De ſi graves imputations eurent tout l'effet que s'en étoit promis leur artificieux auteur. Le Bref fut accordé & adreſſé au Cardinal de Saldanha. Le Pape y établiſſoit ce Prélat Viſiteur & Réformateur des Jéſuites dans toute l'étendue des Etats ſoumis au Roi de Portugal, avec les pouvoirs les plus amples pour faire dans leurs Maiſons Profeſſes, Noviciats, Egliſes, Colleges, Hoſpices & Miſſions, tous les changemens qu'il jugeroit convenables. (*Voyez Pieces juſtificatives N.° III.*) L'état fâcheux où ſe trouvoit alors Benoît XIV dont la ſanté laiſſoit peu d'eſpérance de le conſerver long-temps & qui mourut en effet bientôt après, la haine déclarée que portoit aux Jéſuites le Cardinal Paſſionei Secrétaire des Brefs, les intrigues du Commandeur d'Almada, & les termes même du Bref obtenu, firent ſoupçonner avec aſſez de vraiſemblance, qu'il étoit

ſubreptice. Il fut du moins regardé comme tel par tous ceux qui ſe flattoient d'avoir la vue aſſez bonne pour juger ſainement des objets à travers les obſcurités du Droit Canonique. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter que ce Bref ne fût un moyen très-efficace pour remplir les vues de Carvalho & conſommer la ruine des Jéſuites. Son exécution ne pouvoit manquer de faire une impreſſion profonde ſur un peuple ignorant, nourri dans un reſpect ſans réſerve pour Rome & ſes déciſions, & aux yeux duquel le moindre ordre émané du Pape ou produit ſous ſon nom, ſuffiſoit pour couvrir les vices de la procédure la plus irréguliere. On ne pouvoir déſirer des circonſtances plus favorables : tant de Relations arrivées coup ſur coup de l'Amérique ſur les tréſors & la puiſſance des Jéſuites, avoient commencé à les décréditer : une tourbe de Réguliers animés par le faux Abbé Platel, confirmoient de vive voix & par écrit les événemens des Indes : une faction déjà nombreuſe répandue dans la Capitale, excitée par les ſourdes intrigues du Miniſtre, & ſoutenue de tout ſon

pouvoir, donnoit aux ennemis des Jésuites un puissant avantage, & préparoit cette étrange révolution qui, quelques années après, étonna l'Univers. Le Prélat choisi pour la réforme, quoique *Tierçaire* (1) de la Société, n'en étoit pas moins dévoué aux volontés de la Cour. Ses décisions, revêtues du Sceau de l'autorité Royale, devoient naturellement en imposer aux esprits foibles, & enlever aux Jésuites un grand nombre de leurs partisans.

Mais la précipitation qui caractérisa presque toujours les démarches de Carvalho, lui fit perdre encore, dans cette circonstance, le fruit de ses soins & de ses combinaisons. Une trame si bien ourdie, au lieu du succès qu'il en attendoit, n'eut d'autre effet que de mettre dans tout son jour la haine implacable qu'il avoit vouée à la Société. Le Cardinal Réformateur d'un Ordre jusqu'alors si considéré, recevant en même-temps que son nouveau caractere, le degré d'intelligence & de lumieres nécessaire à sa mission, déploya

(1) *Voyez* page 19.

en la rempliſſant des talens tout-à-fait extraordinaires. On ne peut ſans contredit ni ſaiſir une affaire avec plus de pénétration, ni la terminer avec plus d'activité. Malgré les profondes méditations de nos Philoſophes, les Jéſuites ſont encore pour eux une ſorte de problême moral qu'ils ne peuvent réſoudre. *Le Portrait des Jéſuites*, *le Tableau Impartial*, *les Preuves & Aveux authentiques*, *les Erreurs Impies*, *la Morale Pratique*, *les Lettres Provinciales*, *les Loups démaſqués*, tant d'autres Ouvrages où on a cherché à peindre ces hommes inexplicables, n'ont pu fixer ſur leur compte l'opinion des Politiques les plus exercés; & quatre jours ſuffirent au Cardinal de Saldanha pour les étudier & les connoître. Ce Prélat alla le 31 Mai faire ſa viſite juridique dans la Maiſon Profeſſe de Saint-Roch, & dit modeſtement aux Supérieurs, lorſqu'il reçut leur ſerment d'obéiſſance, que c'étoit lui qui avoit beſoin de réforme, & non une Société dont il étoit bien perſuadé que la conduite étoit irréprochable. Cette vaine formule d'humilité ne ſervit qu'à rendre

encore plus ſenſible l'étrange contradiction où il tomba quatre jours après, en déclarant ces mêmes Jéſuites qu'il venoit de combler d'éloges, occupés de trafics honteux & contraires aux diſpoſitions des ſaints Canons. Il n'eut beſoin, pour porter un jugement auſſi déciſif, de citer ni d'interroger aucun de ces Religieux; il ne perdit point ſon temps à examiner leurs papiers ou leurs perſonnes; il ne fit nulle recherche, nulle information : parce que, dit-il lui-même dans ſon Décret publié le 4 Juin, la vérité de tous les faits qui y ſont énoncés étoit évidente & notoire. Cette rare ſagacité ne ſe borna pas aux Jéſuites de Lisbonne, elle s'étendit à tous les autres répandus dans les vaſtes Domaines du Roi de Portugal. Quoique le Cardinal n'eût pu faire la viſite de leurs Maiſons, quoiqu'il ne les eût jamais vus, il n'en prononça pas moins dans le même Décret, qu'ils étoient tous des Banquiers & des Commerçans ſcandaleux. Quatre jours de méditations politico-philoſophiques le conduiſirent à ce raiſonnement auquel il n'y a rien à répliquer : *Les Jé-*

ſuites ſont les mêmes dans toutes les Parties du Monde ; ils y ont le même habit, le même nom, le même régime, le même ſyſtême: or, ceux de Lisbonne ſont un commerce illicite: donc tous les autres ſont également coupables. Le Viſiteur Apoſtolique n'avoit pas même beſoin, pour ſe décider, de ce court intervalle de quatre jours; puiſque dès le 15 Mai il avoit ſouſcrit le Décret de réforme. Tant il eſt vrai que la nature a donné aux génies d'un ordre ſupérieur des lumieres qui leur font voir avec évidence ce qu'un eſprit vulgaire n'oſeroit pas même ſoupçonner !

Ce Décret célebre fit une vive ſenſation à Lisbonne & dans tout le Portugal. On en parla fort librement, & bien des gens jugerent qu'il faiſoit plus de tort au Prélat réformateur qu'aux Religieux à réformer. Mais Son Eminence mépriſoit trop les vains propos de la multitude pour en faire la regle de ſa conduite. Un de ſes Confreres, le Cardinal Manuel Patriarche de Lisbonne, ſe joignit bientôt à lui, & vint donner un nouveau poids à ſes déciſions. Ce Prélat, après une conteſta-

tion de quatre heures avec Carvalho, céda enfin à ses instances, & publia le 7 Juin un Mandement qui ôtoit aux Jésuites les pouvoirs de prêcher & de confesser. Ce nouveau coup porté à la Société, fit sur les esprits la même impression qu'y avoit faite le Décret du Cardinal de Saldanha. La famille du Patriarche ne le vit pas sans une peine extrême, se prêter ainsi aux intentions du Ministre. Son frere le Marquis de Tancos lui reprocha avec aigreur une action qui, outre le scandale qu'elle causoit à tous les gens de bien, outre le danger éminent qui en résultoit pour le salut des ames, lui paroissoit encore imprimer à sa Maison une tache déshonorante. Le bon Prélat reconnut ses torts, & en fut si vivement affecté, que s'étant retiré à la campagne, le chagrin & les remords le conduisirent en peu de jours au tombeau. Le Cardinal de Saldanha n'eut garde de suivre cet exemple : son ame étoit trop au-dessus d'une semblable foiblesse ; tous les reproches de sa famille ne l'empêchoient pas de s'applaudir hautement de sa conduite. Il répondit sur ce sujet

à Dona Marie de Porta, Dame d'un mérite diſtingué & ſa parente, » que » la volonté du Roi étoit la regle uni- » que de ſes actions ; qu'il étoit telle- » ment pénétré des faveurs dont ce » Prince l'avoit comblé, qu'il ne ba- » lanceroit pas à ſe jeter du haut » d'une fenêtre en bas, s'il étoit ſûr que » ce fût-là l'intention de Sa Majeſté «. Reconnoiſſance bien rare, bien digne en effet de nos éloges, mais qui dans le fond n'étoit pas tout-à-fait déſintéreſſée. Ce dévouement abſolu, cette déférence aveugle de Saldanha lui valut l'eſtime & la confiance entiere du Miniſtre, qui l'employa dans la ſuite aux affaires les plus importantes. (*Voyez le Décret de ce Cardinal & le Mandement du Patriarche, Pieces Juſtificatives, N.° IV & V.*)

L'étude continuelle que faiſoit Carvalho des moyens propres à ſervir ſa haine contre un Corps qu'il vouloit anéantir à quelque prix que ce fût, ainſi qu'il s'en expliquoit ouvertement avec ſes amis, ne l'empêchoit pas de vaquer aux ſoins du Gouvernement dont tout le poids repoſoit ſur ſa tête.

Il y avoit à la vérité trois Secrétaires d'Etat ; mais il étoit l'ame de toutes les affaires. C'est ce qui faisoit dire assez plaisamment au Comte d'Obidos : » Nous » autres Portugais, nous avons un » beau privilege. Sans le secours de la » foi, nous voyons ici bas la Trinité, » trois personnes distinctes en un seul » Secrétaire «. Dom Louis d'Acunha, & Joachim de Costa Corte-Real, l'un & l'autre distingués par leur naissance & les services qu'ils avoient rendus à l'Etat, n'étoient en quelque sorte que deux Agens subalternes soumis en tout

XXII. *Application de Carvalho au Gouvernement.*

aux ordres de Carvalho. Ce Ministre s'occupoit avec tant d'activité des divers détails de l'Administration, qu'il s'écouloit peu de semaines où il ne publiât quelques nouveaux Edits. Nous avons vu plus haut que Carvalho, supérieur aux vains préjugés de l'usage & de l'opinion, ne parloit qu'avec mépris de ces corps de Lois, de ces Constitutions fondamentales, regardés avec raison comme la base des Gouvernemens bien ordonnés, mais dont le premier effet est de circonscrire l'autorité du Souverain. Dans ses prin-

cipes, la loi ſuprême, la ſeule loi étoit la volonté du Prince. Il falloit par conſéquent que cette volonté fût ſans ceſſe expliquée & clairement connue, pour ſervir de regle au milieu de cette diverſité d'intérêts & de rapports qui forment la vie civile. Auſſi, comme nous venons de le dire, voyoit-on ſans ceſſe éclorre de nouvelles Ordonnances, de nouvelles Déclarations qui ne rendoient pas les Portugais plus heureux. » Entr'autres Edits, dit le
» Mercure de Hollande du mois de
» Novembre 1757, art. de *Portugal*,
» il en a paru un deſtiné à diminuer le
» prix de la paille, du bois & de
» quelques autres denrées. Mais ſoit
» que l'année ſoit mauvaiſe, ſoit que
» notre ſituation ſoit déſeſpérée, ſoit
» enfin que la multiplicité des Lois
» nuiſe à leur exécution, nous n'avons
» encore éprouvé aucun ſoulagement.
» Le Fiſc s'appauvrit à vue d'œil: ſans
» parler de la Douane de Porto où les
» choſes ſont toujours dans l'état le
» plus déplorable, le produit de tous
» les autres droits, tant dans le Con-
» tinent que dans les Conquêtes, a

» baissé d'un tiers ; & les autres bran-
» ches des Revenus Royaux ont souffert
» la même diminution «.

XXIII. *Sept Edits publiés par Carvalho concernant la paille.*

Mais la multiplicité des Lois n'étoit pas la seule chose qui en empêchât l'effet ; leur impénétrable obscurité les rendoit encore plus inutiles. L'Edit dont on vient de parler, concernant la paille, parut à tout le monde si inintelligible, qu'on fut obligé d'en donner un autre pour lui servir d'explication. Le commentaire ne fut pas plus clair que le texte, & eut besoin d'une nouvelle interprétation qui ne put suffire pour éclaircir toutes les difficultés, & faire connoître l'intention du Législateur. Il fallut une troisieme Déclaration, sur laquelle s'éleverent encore des doutes que le Gouvernement essaya vainement de résoudre dans une quatrieme. L'affaire fut plus embrouillée que jamais ; le commerce d'une denrée aussi nécessaire demeura suspendu, & les murmures devinrent universels. Enfin le Ministre indigné de la stupidité de ses Portugais, publia une nouvelle exposition de son premier Edit, & n'ayant pu satisfaire entiérement tous

ſes intéreſſés, il y ajouta une derniere gloſe qui laiſſa encore des mécontens. Ainſi quelques brins de paille coûterent à Carvalho aſſez d'embarras & de travaux pour le forcer de convenir que c'étoit acheter bien chérement le plaiſir de commander. Il eſt vrai qu'il en rejetoit toute la faute ſur le caractere du peuple qu'il gouvernoit, peuple ſans intelligence & ſans pénétration, & dont la foible vue ne pouvoit atteindre à la hauteur de ſes ſublimes idées. Mais lorſqu'une Loi a beſoin d'être expliquée juſqu'à ſept fois, eſt-ce l'imbécillité d'une Nation entiere qu'il faut en accuſer, ou la maniere obſcure dont s'explique le Légiſlateur? C'eſt un problême que nous laiſſons à réſoudre au lecteur ſenſé & impartial.

Ce n'étoit pas là ſans doute la premiere preuve qu'eût donné Carvalho de l'étrange confuſion qui régnoit dans ſon eſprit. Cependant tant d'Édits pour un objet ſi mince, ne laiſſerent pas d'inquiéter ſes partiſans. Ils craignoient que dans des affaires plus importantes, la même cauſe ne produisît des effets encore plus funeſtes, & qu'ils ne ſuſ-

ſent les premiers à en ſouffrir. Dom Ferdinand de Miranda, Seigneur diſtingué par ſon mérite, & dont le fils a été fait Comte de Sandomil ſous le Gouvernement actuel, s'efforçoit aſſez ſinguliérement de les raſſurer. » Pour» quoi vous effrayer, leur diſoit-il, » pour quelques petites contradictions » qui forment après tout le véritable » caractere de Carvalho ? Ne ſavez» vous pas que nous avons un Miniſtre » qui ne reſſemble en rien aux autres » hommes ? Ceux-ci penſent d'abord, » & agiſſent après : lui commence par » agir, & penſe enſuite aux moyens » de remédier aux choſes, ſi elles ont » été mal-faites «.

XXIV. *Diſtique fait à l'occaſion des trois Edits ſur les cornes, la paille & les châtaignes.*

Peu de temps après les ſept Edits ſur la paille, il en parut un autre concernant les châtaignes. Nous n'en rapporterons ici ni les motifs ni le ſuccès, pour ne pas arrêter trop long-temps les yeux de nos lecteurs ſur des objets ſi peu dignes de leur attention ; nous nous contenterons de dire que cet Edit ſur les châtaignes, ceux ſur la paille, & celui ſur les cornes dont nous avons parlé plus haut, valurent à Carvalho

un Diſtique Portugais, chanté dans le temps par le Peuple de Lisbonne à la gloire de ce Miniſtre immortel. Le ſens de ce Diſtique qui n'eſt, il faut en convenir, ni fort ingénieux ni même plaiſant, étoit que de la paille, des châtaignes & des cornes, compoſoient à Carvalho un trophée digne de lui.

Tandis que Carvalho donnoit toute ſon attention à des Lois ſi ſérieuſes, le Portugal ne ceſſoit de gémir ſous les coups redoublés de la colere céleſte. Il ſeroit difficile de peindre l'horreur de ſa ſituation pendant les années 1755, 1756, 1757 & 1758. Outre les tremblemens de terre plus ou moins fréquens pendant ce long intervalle, outre les inondations & les incendies dont nous avons déjà parlé, le feu fit encore d'autres ravages plus terribles que les premiers; les fleuves débordés de nouveau inonderent de vaſtes territoires, & une affreuſe diſette née de ces déſaſtres mêmes vint y mettre le comble. La terre s'ouvrit en pluſieurs endroits; des maladies cruelles & inconnues juſqu'alors enleverent au bout de quelques

heures presque tous les malheureux qui en furent atteints. Le 19 Mars, jour de la fête du Roi, un effroyable tourbillon d'air renversa tout ce qui se trouva sur son passage, & repoussa jusqu'en pleine mer plusieurs vaisseaux prêts à entrer dans le Port. Dans des circonstances si fâcheuses, un Ministre humain & bienfaisant n'eût cherché qu'à secourir ce peuple infortuné, à diminuer ses maux, à soulager sa misere. Mais ce n'étoit là ni le caractere, ni le systême de Carvalho. Son cœur impitoyable sembla redoubler encore de sévérité ou plutôt de barbarie. Chaque jour étoit marqué par de nouvelles rigueurs, de nouveaux supplices dont on ne pouvoit connoître d'autres motifs que les ordres du Ministre.

Tant de calamités réunies, tant de malheureux qui en étoient les déplorables victimes, ne pouvoient guere faire espérer d'en dérober la connoissance aux autres Nations. Cependant Carvalho essaya de persuader à toute l'Europe que ces malheurs n'étoient que des contes absurdes imaginés par les Jésuites pour parvenir à leurs fins.

Dans cette vue, il fit publier deux nouveaux Libelles, intitulés : l'un *Relation abrégée concernant la République*, &c. & l'autre *Aveux & Preuves authentiques*, &c. Mais ces deux Ouvrages ne produisirent pas l'effet que s'en étoit promis leur auteur. Personne n'ajouta foi aux faits invraisemblables dont ils étoient remplis. Les étrangers s'en rapporterent avec plus de raison à cette multitude de Lettres & de Relations qui venoient tous les jours de Portugal, & où étoient consignés de maniere à convaincre les plus incrédules les désastres trop réels de ce Royaume. Ils lurent avec un juste mépris des Libelles maldigérés, & qui n'offroient aux yeux les moins attentifs qu'un tissu informe de mensonges & de calomnies. Quoiqu'à la tête du second de ces deux fruits d'iniquité on trouve le nom d'un homme respectable, nous savons, à n'en pouvoir douter, que depuis son retour d'Angola, cet illustre Personnage a protesté plus d'une fois qu'il n'avoit jamais eu la moindre part à cette infame production. Il a trop de lumieres, & sur-tout trop de vertu pour vouloir

XXV. *Carvalho publie contre les Jésuites deux nouveaux Libelles.*

adopter un enfant qui n'eſt propre qu'à déshonorer ſon pere.

Le ſeul fait qui ait quelque apparence de vérité dans ces deux Ouvrages de ténebres, c'eſt qu'à la vue des tremblemens de terre & de tous les fléaux qui accabloient à la fois le Portugal, les Jéſuites ainſi que les autres Réguliers crurent cette occaſion favorable pour inviter les peuples à la pénitence. Il ſe fit en conſéquence pluſieurs Miſſions, où les Jéſuites ſe ſignalerent par les tableaux frappans qu'ils mirent ſous les yeux de leurs auditeurs des crimes particuliers & des déſordres publics ; déſordres dont aucune Nation n'eſt exempte. Les vives peintures des châtimens éternels, animées par les couleurs d'une mâle & ſainte éloquence, firent une impreſſion profonde ſur tous les cœurs. Les pécheurs effrayés rentrerent en eux-mêmes, & changerent de vie. Quelques Prédicateurs emportés par leur zele, augmenterent les terreurs des peuples en les menaçant, au nom du Ciel irrité, de nouveaux déſaſtres prêts à fondre ſur leurs têtes. Carvalho ne ſouffroit qu'avec

impatience des diſcours qui renfermoient la cenſure tacite, mais amere de ſa conduite & de ſes excès. Il ſe plaignoit à ſes confidens de l'inutilité des Miſſions qui ne ſervoient, diſoit-il, qu'à retenir dans l'abattement des eſprits déjà trop accablés ſous le poids de leurs maux. Bientôt les Miſſionnaires ne furent plus à ſes yeux que de coupables perturbateurs du repos public, & il mit tout en œuvre pour en donner la même opinion au Roi. Il tâchoit d'alarmer la défiance naturelle de ce Prince ſur l'empreſſement du peuple à courir en foule à ces ſaints Exercices, & ne ceſſoit de lui repréſenter ces aſſemblées pieuſes comme de dangereux moyens de ſédition. Mais les Prédicateurs étoient trop ſatisfaits des fruits abondans qu'ils recueilloient de leurs travaux apoſtoliques, pour ne pas chercher à en obtenir de nouveaux. On remarquoit ſur-tout à leur tête le fameux Pere Gabriel Malagrida dont nous aurons ocaſion de parler amplement dans la ſuite. Ce Jéſuite infatigable ne ſe contenta pas de prêcher plus qu'aucun autre, & de faire faire,

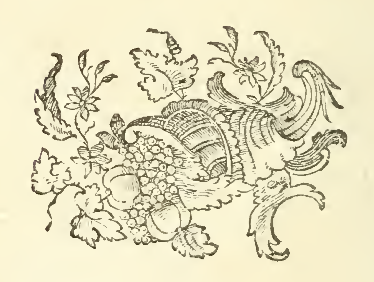
ſous ſa direction, des retraites ſpirituelles aux perſonnes les plus diſtinguées de la Ville & de la Cour, il eut encore le courage imprudent de publier un Ouvrage où il ſoutenoit que les tremblemens de terre & les autres fléaux qui déſoloient le Royaume, étoient des châtimens du Ciel, qui vouloit punir avec éclat les ſcandales & les injuſtices publiques. Cet Ouvrage mit en fureur Carvalho, qui avoit ſur cet objet des ſentimens bien oppoſés à ceux de Malagrida. Il jura de nouveau la perte de ce Jéſuite indiſcret, & celle de toute la Société. Malagrida reçut ordre de quitter inceſſamment Lisbonne ; & un Religieux Obſervantin, Miſſionnaire non-moins zélé, eut le même ſort. Le Miniſtre ne borna pas ſon reſſentiment à ces deux Prédicateurs. Il impoſa ſilence à tous les autres, & les dénonça à l'Europe entiere comme des impoſteurs ſéditieux qui, pour calomnier le Gouvernement, ſuppoſoient dans le Portugal des déſaſtres qu'on n'y avoit jamais éprouvés. Ces déſaſtres cependant étoient conſignés dans tous les papiers publics les plus

XXVI. *Il traite les Prédicateurs de perturbateurs du repos public, & leur impoſe ſilence.*

accrédités ; ils étoient confirmés par les témoignages les plus authentiques, & nous-mêmes, quoique éloignés alors du théâtre de tant de calamités, nous avons pris ſur ce ſujet des informations qui ont levé tous nos doutes. On ne peut aſſez s'étonner qu'un Miniſtre ait oſé concevoir l'eſpérance, & ſeulement l'idée de faire paſſer pour de vains ſonges des événemens qui ont eu tout un Royaume pour témoin, & dont le temps n'a pas encore effacé le ſouvenir.

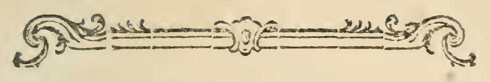
Mais ces maux réunis pour accabler les malheureux Portugais, & qui auroient dû, ce ſemble, épuiſer toute leur ſenſibilité, diſparurent en quelque ſorte à leurs yeux, à l'époque de la nuit du 3 Septembre, de cette nuit déſaſtreuſe qui plongea dans la conſternation un Peuple fidelle & dans tous les temps attaché à ſes Rois. Le monſtrueux attentat dont le bruit ſe répandit le lendemain, l'attente des ſupplices effroyables réſervés à ſes auteurs, ſous un Miniſtere dont la rigueur étoit connue, glacerent tous les eſprits d'épouvante & d'horreur. Cet événement eſt

ſans contredit le plus important de cette hiſtoire : nous allons tâcher d'en faire connoître à nos Lecteurs juſqu'aux moindres détails.

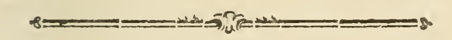


PIECES
JUSTIFICATIVES.

PIECES



PIECES JUSTIFICATIVES.



N.° I.

INSTRUCTION

Que Sa Majesté Très-Fidelle a fait expédier à Dom François d'Almada son Ministre Plénipotentiaire en Cour de Rome, au sujet des crimes dont les Jésuites se sont rendus coupables dans ce Royaume & dans le Brésil, pour en rendre compte à Sa Sainteté le Pape Benoît XIV, avec le Précis des attentats que ces Religieux ont commis dans le Nord & dans le Sud de l'Amérique Portugaise.

Du 8 Octobre 1757.

IL y a long-temps que Votre Excellence est instruite des intrigues séditieuses que les Jésuites de Portugal ont tra-

Nota. Nous prévenons nos Lecteurs qu'ils ne doivent s'attendre à trouver ici qu'une traduction très-littérale

mées dans cette Cour, dans celle de Rome, & dans toutes les Cours d'Europe, contre le Service du Roi notre Maître, & l'intérêt public de ce Royaume & de ses Conquêtes. Leur méchanceté leur a fait inventer, écrire, insinuer & publier de prétendus malheurs, des désordres imaginaires qui n'ont jamais existé. Le but que se proposoit leur malice étoit d'imprimer de toute part dans l'esprit crédule du Public tout ce qu'ils ont cru le plus capable de donner une idée sinistre du très-religieux, très-régulier & très-heureux Gouvernement de Sa Majesté. Ils vouloient par-là faire perdre de vue les avantages inexprimables que pour la gloire immortelle de Sa Majesté, les Sujets du Portugal & des Etats qui en dépendent, ont rétirés de ce Gouvernement, & qu'ils ne cessent de publier avec des bénédictions infinies & des prieres pour la conservation de la vie & de la prospérité de leur auguste Bienfaicteur.

---

de ces Pieces. Il nous a paru que la plus scrupuleuse fidélité devoit en faire le principal mérite, & nous avons tout sacrifié à cette considération.

Mais Votre Excellence ne peut pas encore ſavoir les vraies cauſes de ces abominables excès, parce que l'incomparable clémence de Sa Majeſté & ſon extrême dévotion pour les glorieux Saint Ignace de Loyola, & Saint François-Xavier & Saint François de Borgia, ont ſuſpendu non-ſeulement l'infaillible juſtice de Sa Majeſté, mais encore les effets de la protection qu'Elle doit à ſes Sujets pillés & opprimés. Sa Majeſté eſpéroit que tant de modération pourroit opérer l'amendement de déſordres ſi grands & ſi extraordinaires, ſans porter atteinte à l'honneur des Enfans d'une Mere auſſi ſainte & auſſi vénérable que la Religion de la Compagnie.

Les déteſtables excès que Votre Excellence verra dans l'exacte & fidelle Relation qui ſera jointe à cette Lettre, & l'incorrigible obſtination dont leurs auteurs n'ont ceſſé de donner des marques ayant fait perdre toute eſpérance de cet amendement, l'autorité Royale & la conſtante protection que Sa Majeſté doit aux Peuples que Dieu lui a confiés, l'obligent enfin à appliquer les derniers remedes à des

maux aussi déseſpérés que ceux qui ſont conſtatés par la même Relation.

On n'y a pas fait entrer le détail de ſcandales bien plus grands & bien plus horribles, qu'on n'auroit pu rapporter ſans une extrême indécence, & ſans bleſſer la pudeur de ceux qui les auroient écrits ou qui les auroient entendus. On a cru devoir ſe reſtreindre dans cette Relation aux faits les plus publics, & dont la notoriété eſt telle qu'il n'y a pas moyen d'en dérober la connoiſſance, ou même de les déguiſer. Il n'eſt pas plus poſſible d'en nier la certitude que celle des faits que leur évidence met ſous les yeux de tout le monde, & qui de leur nature ſont inconteſtables. Encore Sa Majeſté ne ſe voit-elle qu'à regret forcée à publier de ſi grands déſordres & l'entiere corruption des Provinces de la Compagnie dans le Portugal & le Bréſil.

Votre Excellence trouvera dans cette Relation la preuve évidente que, depuis pluſieurs années, ces Religieux ont entiérement renoncé à l'obéiſſance qu'ils doivent aux Bulles & Commandemens des Papes, à l'obſervation des Lois les

plus néceſſaires pour la conſervation de la paix publique de ces Royaumes, à la fidélité due à leurs Souverains, & à la pieuſe inſtruction de leurs Sujets. Ils ont ſacrifié toutes ces obligations chrétiennes, religieuſes, naturelles & politiques à une ardeur aveugle, inſolente & ſans bornes, de s'emparer des Gouvernemens politiques & temporels, au déſir inſatiable d'acquérir & d'amaſſer des richeſſes étrangeres, & même d'uſurper les Etats des Souverains. Rien n'a pu les détourner de ces abominables tranſgreſſions, ſur-tout quand ils ont vu qu'elles pouvoient leur ſervir de moyens pour parvenir à des fins ſi repréhenſibles & ſi contraires à leur ſaint Inſtitut, pour lequel ces mêmes Religieux ont fait voir un mépris auſſi abſolu que ſcandaleux.

Enfin, l'extrême corruption de ces indignes Enfans d'une Religion ſi ſainte en eſt venue à ce point déplorable dans le Royaume de Portugal, & plus encore dans ſes Domaines d'Outre-mer, qu'il s'y eſt trouvé peu de Jéſuites qui ne paruſſent être plutôt des Marchands, des Soldats ou des tyrans que des Religieux.

Il n'y avoit plus moyen de diſſimuler de ſi grands déſordres, ſans courir le riſque de les rendre abſolument irrémédiables. C'eſt ce qui a déterminé Sa Majeſté à prendre des meſures efficaces pour prévenir la déſolation entiere de ſes Sujets & de ſes Etats, & même la ruine totale des Provinces de cette Compagnie ; ruine qui ne pouvoit manquer d'arriver, ſi l'on n'y apportoit le plus prompt remede, autant qu'il dépendoit de l'autorité temporelle de Sa Majeſté.

Comme les Confeſſeurs de cette Cour, & leur libre entrée dans le Palais, étoient le plus ferme appui de l'inſolence & de l'audace que ces Peres ont fait éclater tant en Europe qu'en Amérique, le Roi notre Maître a commencé par ordonner à tous les Confeſſeurs Jéſuites des Princes & Princeſſes du Sang Royal de ſe retirer dans les Maiſons de leur Ordre. A leur place, Sa Majeſté a nommé pour ſon Confeſſeur le Pere Antoine de Sainte-Anne, Provincial actuel des Capucins de Sainte-Marie de Arrabida, en conſervant pour Confeſſeur de la Reine le P. Antoine de

l'Incarnation, Vicaire-Général des Auguſtins Déchauſſés, qui depuis quelque temps occupoit cette place; & pour Confeſſeur de la Princeſſe Héréditaire & de Meſdames les Infantes, Sa Majeſté a nommé le P. Joſeph Pereira de Sainte-Anne, Provincial actuel des Carmes; S. A. R. l'Infant Dom Pedre a choiſi pour ſon Confeſſeur celui du Roi; S. A. R. l'Infant Dom Antoine a pris pour le ſien le P. Antoine de Sainte-Marie-des-Anges, Ex-Provincial des Franciſcains de la Province de Portugal; & S. A. R. l'Infant Dom Emmanuel, le P. Valere du Saint-Sacrement, Capucin de la Province de Saint-Antoine.

En même-temps, le Roi a interdit au Pere Provincial de la Compagnie & à tous ſes Religieux l'entrée de ſon Palais juſqu'à nouvel ordre, & juſqu'à ce que S. M. fût aſſurée que ces Religieux auroient conformé leur vie & leur conduite aux obligations de leur ſaint Inſtitut. Pour parvenir à un but ſi juſte & ſi néceſſaire, Elle a auſſi ordonné qu'on mît en œuvre tous les moyens qui dépendent de ſon autorité, & du droit qu'Elle a de faire inviolablement obſerver dans ſes

Royaumes & Etats, les ſaints Canons & les Conſtitutions Apoſtoliques, leſquelles défendent aux Réguliers, & encore plus aux Religieux de la Compagnie, & à tous les Miſſionnaires de s'immiſcer dans les affaires temporelles, dans la pratique du Commerce & des intérêts de la Banque; enfin, de faire obſerver avec exactitude les Concordats faits avec le Saint Siege, qui dans ce Royaume ont force de Loi & de Coutume.

Mais comme tout ce que le Roi peut faire, en ſa qualité de Prince temporel, ne peut s'étendre que ſur des choſes de la même nature, & ne ſuffit pas pour remédier aux maux ſpirituels, qui cependant ont beſoin d'un remede également prompt & efficace, lequel ne peut émaner que du Souverain Pontife & Vicaire de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt ſur la terre, Sa Majeſté ordonne à Votre Excellence de préſenter au Saint Pere la fidelle Relation dont j'ai parlé ci-deſſus, ainſi que tout ce qui eſt contenu dans cette Lettre; & de ſupplier en même-temps Sa Sainteté qu'il lui plaiſe de mettre en uſage dans une affaire auſſi

importante les moyens les plus efficaces & les plus propres à faire ceſſer entiérement les abus, les excès & les crimes qui ſe commettent journellement dans les ſuſdites Provinces Régulieres, & d'obliger ceux qui les compoſent à ſe conformer à leur ſainte & primitive obſervance ; afin qu'on y puiſſe voir revivre les exemples dignes de louange & d'imitation, qui depuis tant d'années ſe trouvent enſevelis ſous les horreurs de ſcandales ſi énormes, ſi univerſels & ſi publics.

Ceux qui ont cauſé le plus de dommage aux Habitans des Etats de Sa Majeſté en Amérique, auroient dû ceſſer en grande partie par l'exécution de la Bulle de Sa Sainteté, du 20 Décembre 1741, inférée dans le Mandement de l'Evêque du Grand-Para, lequel eſt joint à cette Lettre, ſous le N.° II, comme auſſi par l'exécution des deux Ordonnances de Sa Majeſté, cotées N.° III & IV. Sa Majeſté les avoit fait publier à cette intention dans tout le Bréſil, eſpérant qu'elles ſeroient un moyen efficace pour mettre fin aux abus qui ont réſulté du défaut d'exécution des déciſions Pontifi-

cales & des résolutions Royales, lorsqu'elles pouvoient déplaire aux susdits Religieux; & bien plus encore, de ce qu'il ne se trouvoit personne qui osât donner avis d'un désordre si préjudiciable & si indécent. Un mal aussi grand n'avoit d'autre source que les menaces violentes de ces Religieux, dans lesquelles ils affectoient de faire sonner bien haut le grand crédit de leur Compagnie; & de ceux de leurs Peres qui fréquentoient la Cour. On en a une preuve bien convaincante dans ces derniers temps, lorsqu'on a su combien de Gouverneurs & de Ministres zélés pour le Service de Dieu & de Sa Majesté ces Peres ont malheureusement ruinés par leurs sinistres artifices, quoique ces Officiers n'eussent d'autre tort que d'avoir représenté à la Cour des vérités qui ne plaisoient pas à ces Peres, & qui paroissoient alors incroyables, mais qui ne sont devenues que trop certaines depuis la guerre du Paraguay, la révolte du Maragnon, & tant d'autres désordres manifestes & publiquement constatés par la susdite Relation, sans parler d'une infinité d'autres dont le récit suffiroit pour former de gros volumes.

Tout ceci considéré, Sa Majesté ordonne à Votre Excellence de demander au Saint Pere une Audience particuliere & très-secrete, pour lui rendre un compte exact de tout ce que je viens de dire. Sa Majesté espere en conséquence que la prudence paternelle & Apostolique de Sa Sainteté n'omettra rien de ce qu'exige une conjoncture aussi urgente, pour empêcher qu'un Ordre qui a rendu tant de services à l'Eglise, ne se perde totalement dans ce Royaume & dans ses dépendances, par la corruption des mœurs de ses Religieux, & par le scandale public & général qu'ils ont donné en s'abandonnant à des désordres & à des abus si étranges & si continuels.

Le détail qui en est fait dans la fidelle Relation que je joins à cette Lettre, ayant pour fondement & pour preuves des faits toujours subsistans, connus non-seulement de trois Armées, mais encore de toute l'Amérique Portugaise & Espagnole, & venant directement, comme d'une source pure, des lieux même où ces faits sont arrivés, sans mélange d'aucun rapport suspect & incertain, ne peut pas laisser lieu au moin-

dre doute. C'eſt pourquoi Sa Majeſté eſt perſuadée que Sa Sainteté n'héſitera pas un ſeul moment à prendre le parti convenable & néceſſaire qu'exigent ces mêmes excès, pour rappeler ces Religieux aux obligations & aux exercices de leur ſaint Inſtitut, en les forçant à ne plus s'ingérer dans des affaires politiques, & dans des intérêts temporels & de Commerce ; afin que, dégagés de la corruption où les a précipités leur déſir effréné de gouverner les Cours, d'acquérir des richeſſes & des intérêts de commerce, de pratiquer l'uſure, de tenir la banque & de s'enrichir de tous les biens de la terre, ils puiſſent ſervir Dieu & édifier le prochain, comme de fidelles imitateurs des héroïques vertus des grands & glorieux Saint Ignace, Saint François-Xavier & Saint François de Borgia, qui reluiſant comme de brillans flambeaux, non-ſeulement dans leur Ordre, mais encore dans toute l'Egliſe Catholique, y ont laiſſé les plus illuſtres exemples.

Il eſt ſur-tout eſſentiel de conſidérer avec toute l'attention que la choſe mérite, ce que l'hiſtoire nous apprend de la ſévere punition des Templiers, dont

l'Ordre fut éteint à cauſe des ſcandales qu'ils avoient cauſés. Il eſt cependant certain qu'on ne lit en aucun endroit que ces Chevaliers ſe ſoient jamais portés à des excès auſſi criminels que ceux dont les ſuſdits Religieux ſe ſont rendus coupables. On ne les vit jamais réſiſter ouvertement comme ces Peres, aux Papes & aux Rois, & ſe prévaloir d'un crédit exceſſif pour énerver ou directement ou indirectement les Bulles des premiers & les Ordonnances des ſeconds. Jamais on ne leur reprocha d'avoir formé des Républiques de Sujets au-dedans même des Etats des Princes, pour les faire révolter contre leurs Souverains. Jamais ils ne porterent l'audace juſqu'à réſiſter à main-armée à tout ce qui pouvoit intéreſſer les Rois & les Peuples de leurs Etats. Jamais enfin, on ne les accuſa d'avoir aſpiré à l'uſurpation de Royaumes & d'Empires entiers. Mais les Jéſuites ſont coupables de tous ces excès ; tous ces crimes entrent dans leurs projets, & ils n'auroient pas manqué de réaliſer cet odieux ſyſtême, ſi on n'avoit pas eu l'avantage de découvrir leur plan ambitieux & clandeſtin.

C'eſt en effet ce qu'ils auroient exécuté par le moyen de ces Colonies d'Indiens rebelles & ſauvages qu'ils avoient établies, & dont ils s'efforçoient tous les jours d'augmenter le nombre dans toute cette vaſte contrée qui s'étend depuis le Maragnon juſqu'à l'Uraguay. Ils rendoient journellement plus fortes & plus peuplées ces nombreuſes Colonies, par le commerce très-conſidérable & très-animé qu'ils pratiquoient clandeſtinement, à l'aide des Colleges, des Maiſons Profeſſes & Réſidences qu'ils poſſedent dans les Capitales des deux Royaumes de Portugal & d'Eſpagne, dans les divers Ports de ces Royaumes & dans les pays d'Outre-mer. Déjà par tous ces moyens, ils avoient fermé en quelque ſorte les deux Amériques Portugaiſe & Eſpagnole par un cordon ſi fort que, ſi on les eût laiſſé faire, dans dix ans il auroit été impoſſible de le rompre & de les chaſſer de ces contrées; n'y ayant point dans toute l'Europe de Puiſſance capable de les forcer dans ces vaſtes forêts défendues par des hommes dont le nombre eſt preſque infini, dont les Jéſuites ſeuls connoiſſent la langue & les

mœurs, & dont ils ne cessent de nourrir & d'enflammer la haine implacable & irréconciliable qu'ils leur ont inspirée contre tous les Blancs qui ne sont pas de la Compagnie. Que Dieu vous ait fait en sa sainte garde.

A Bélem le 8 Octobre 1757.

Signé D. LOUIS D'ACUNHA.

A Dom François d'Almada de Mendoza.



N.° II.

LETTRE

INSTRUCTIVE,

Du 10 Février 1758.

A DOM FRANÇOIS D'ALMADA DE MENDOZA, Miniſtre de Sa Majeſté Très-Fidelle en Cour de Rome,

Pour l'inſtruire des nouveaux excès que les Jéſuites avoient ajoutés juſqu'à cette époque, aux crimes énormes dont ils s'étoient déjà rendus coupables dans les Etats d'Outre-mer de cette Monarchie, lorſque Sa Majeſté s'eſt vue obligée de faire donner avis à N. S. P. le Pape Benoît XIV, des attentats de ces Religieux, par ſa premiere Lettre Inſtructive du 8 Octobre 1757.

1. LES déſordres & les attentats que les Jéſuites ont accumulés dans le Maragnon, depuis le commencement du

regne de Sa Majesté, dans la vue de rendre impossible l'exécution du Traité des limites des Conquêtes, les soulevemens qu'ils ont excités pour cette même fin dans les Contrées du Paraguay & de l'Uraguay, & les trames qu'ils ont ourdies au-dedans même de ce Royaume & jusque dans le Palais du Roi, sont les pressans motifs qui ont déterminé Sa Majesté à faire sentir à ces Religieux son juste pouvoir. En cela Sa Majesté ne fera que ce que tous les Souverains ont droit de faire, & dont ils ne peuvent même se dispenser, contre les Ecclésiastiques coupables de séditions & de révoltes, même lorsqu'elles sont moins condamnables & moins pernicieuses que celles dont les Jésuites ont été la cause dans le Nord & le Midi du Brésil, & au-dedans de ce Royaume & de cette Cour. Le Roi a d'autant plus de raison de le faire, qu'il a vu l'inutilité parfaite des premiers effets auxquels il a eu la modération de se restreindre, en se contentant de renvoyer de sa Cour les Religieux de cette Compagnie qui en étoient les Confesseurs. Sa Majesté espéroit que cette démarche suffiroit pour faire rentrer dans l'ordre le régime intérieur &

perverti de ces Peres ; qu'Elle les engageroit à mettre fin à cette ſcandaleuſe obſtination avec laquelle ils s'oppoſoient à l'exécution du Traité des limites, & qu'ils ceſſeroient de troubler le repos de la Cour & des Sujets de Sa Majeſté. Mais cette clémence & modération de Sa Majeſté a produit des effets tout contraires à ceux qu'on avoit droit d'en attendre, ainſi que Votre Excellence va le voir.

2. Dès qu'ils ont été convaincus qu'il étoit impoſſible de faire plier l'inflexible conſtance de Sa Majeſté & de ſes Miniſtres, & de les détourner du deſſein de faire exécuter le Traité, dont ils ont bien compris que l'effet ſeroit de leur faire perdre l'empire qu'ils s'étoient formé dans le centre des Etats d'Outremer des deux Monarchies ; dès qu'ils ont vu paſſer Gomez Freire de Andrada à la tête d'une armée dans la Province de la Plata, & François-Xavier de Mendoza dans celle de Para, avec trois Régimens de nouvelle création, ces Peres ont entiérement perdu le jugement & tout ſentiment de Religion. Pour parvenir au but que ſe propoſoit leur méchanceté, ils ſe ſont auſſi-tôt

livrés aux pratiques les plus exécrables pour calomnier & déshonorer par des fables injurieuſes le très-heureux Gouvernement du Roi, & la fidélité de ſes Miniſtres. En mettant en œuvre parmi nous les mêmes moyens qu'ils ont tant de fois employés dans pluſieurs autres Cours, ils ont commis des excès qui nous ont remplis d'horreur & d'épouvante.

3. D'une part, ils ſe ſont appliqués à gagner les perſonnes qu'ils ſavoient être mécontentes du Gouvernement, ſoit parce que le Roi ne les employoit pas à ſon Service, ſoit parce qu'il leur avoit refuſé des places qu'elles n'avoient pas méritées. Ils ont répandu de vive voix & par écrit des impoſtures inouies, des menſonges, des injures atroces contre Sa Majeſté. Ils ont cherché à noircir & à défigurer les effets admirables de la ſageſſe & de la bonté d'un Roi, Pere de ſes Sujets, & qui ne ceſſe de faire reſpecter & adorer pour ainſi dire la juſtice de ſon incomparable & très-heureux Gouvernement.

4. D'autre part, à l'aide de ces artifices Machiavéliques, ils ſe ſont efforcés de rompre la bonne intelligence qui

régnoit entre cette Cour & les autres, & en particulier de la brouiller avec celle d'Eſpagne, non-ſeulement en y répandant des impoſtures capables d'offenſer perſonnellement les Souverains des deux Royaumes, mais encore en ſuppoſant de prétendus préjudices qui devoient réſulter pour l'une & l'autre Cour de l'exécution du Traité. Dans ce deſſein, ils inſinuoient à Lisbonne que le Portugal étoit extrêmement léſé dans ce Traité ; & à Madrid, que c'étoit la Cour d'Eſpagne qui avoit été trompée par celle de Portugal.

5. En même-temps, lorſqu'ils apprirent l'établiſſement de la Compagnie du Para, comprenant qu'elle alloit ruiner ſans reſſource le gros commerce qu'ils faiſcient dans ces Contrées, ils pouſſerent leur audace exceſſive juſqu'à tenter d'exciter contre cette Compagnie un ſoulevement général au-dedans de la Cour de Sa Majeſté : ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, ſi le Roi ne l'avoit ſur le champ prévenu par l'exil du P. Balleſter, qui avoit eu la témérité de faire tout exprès un ſermon d'une inſolence extrême pour ameuter le Peuple contre cet établiſſement. Ce Pere crioit comme

un furieux dans ſa Chaire, que *quiconque entreroit dans cette Compagnie, n'auroit aucune part à celle de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt.* Le Roi fut encore obligé d'exiler le P. Fonſaca, qui, en perſonne & par d'autres émiſſaires de la Société, alloit faire de ſemblables déclamations dans les maiſons des Miniſtres & des Particuliers, lorſqu'il ſe flattoit d'y trouver de mauvaiſes intentions, ou une ignorance dont il pouvoit abuſer. A la même époque, Sa Majeſté exila ou fit arrêter les Négocians de la Compagnie dite *du Bien Commun*. Par cette démarche & d'autres également dignes de la ſageſſe de Sa Majeſté, Elle confondit & rendit inutiles toutes ces intrigues & pluſieurs autres encore plus exécrables, pour leſquelles on étoit allé juſqu'à ſe ſervir d'étrangers qui ſe trouvoient alors dans cette Capitale, & qui furent aſſez imprudens pour ſe prêter à de ſemblables pratiques.

6. Sur ces entrefaites, arriva le tremblement de terre. Cette terrible calamité fournit aux Jéſuites un nouveau théâtre pour jouer dans une conjoncture ſi triſte & ſi affligeante, les rôles les plus propres à les faire parvenir à leurs fins

déteſtables. Jamais la méchanceté ſi fertile de Nicolas Machiavel, n'inventa rien que la diabolique politique de ces Religieux ne mît alors en uſage. Ils fabriquerent des Prophéties pleines de menaces de nouveaux déſaſtres qui devoient être cauſés par des éruptions & des déluges de feux ſouterrains & des eaux de la mer. En même-temps, ils faiſoient inſérer, tant par eux que par leurs Emiſſaires, dans les Papiers publics qui ont cours en Europe, des Relations de nouveaux malheurs, de miſeres extrêmes, d'horreurs épouvantables qu'ils diſoient nous être arrivés, quoique rien de tout cela n'eût eu la moindre ombre de réalité. Ils annonçoient ces maux imaginaires comme des punitions de péchés publics & ſcandaleux qui n'étoient que des ſuppoſitions & des impoſtures d'autant plus criminelles qu'ils les plaçoient dans le temps de la réforme la plus réguliere & la plus exemplaire que la Cour & le Royaume de Portugal ayent vue depuis l'époque de la fondation de cette Monarchie. Ce n'eſt pas tout encore. Ils en vinrent juſqu'à cette incroyable audace qui n'avoit point encore eu d'exemple, d'oſer mettre ſous les yeux de Sa Majeſté ces écrits

séditieux & remplis de toutes ces impostures. Ils espéroient par-là de jeter dans l'abattement & la consternation cette grande ame à laquelle Dieu a accordé pour notre bonheur, une sérénité à toute épreuve, & supérieure à toutes ces malignes impressions. A cette énorme témérité ils ont encore ajouté celle d'abuser de la pieuse affection que le Roi a toujours eue pour les personnes qui portent l'habit de Capucin ; & par ce moyen, ils ont introduit à la Cour deux Peres Récollets que, pendant quelques années, ils avoient logés avec eux dans leur Maison de Saint-Roch, & que depuis, pour se les attacher davantage, ils avoient établis dans l'Hospice de Sainte-Apollonie, lorsqu'ils en chasserent les Génois. Ils se sont servis de ces Récollets comme de leurs instrumens, non-seulement pour inspirer les frayeurs dont j'ai parlé, mais encore pour insinuer d'autres suggestions très-pernicieuses, dont la profonde sagesse & la pénétration de Sa Majesté ont heureusement triomphé. Pour eux (de concert avec ces Peres Récollets) ils s'étoient réservé le rôle d'appuyer & de confirmer toutes les impostures qu'ils leur avoient fait

avancer, non-ſeulement dans l'intérieur du Palais, mais encore dans ſes ſanctuaires les plus impénétrables & les plus ſacrés. Par ces moyens, s'ils avoient pu venir à bout de vaincre la ſageſſe & la conſtance de Sa Majeſté, le Royaume auroit été expoſé aux plus grands déſordres; l'autorité Royale auroit été entiérement renverſée; & du ſein d'une horrible confuſion, on auroit vu s'élever l'Empire Jéſuitique ſelon toute l'étendue de leurs projets.

7. La découverte de ces intrigues, & la punition de ceux qui y avoient ſervi d'inſtrumens, ne ſuffirent pas pour les arrêter. Le Roi ayant fait publier l'établiſſement de la Compagnie chargée de la culture des Vignes du Haut-Douro, la cabale dont la prudence de Sa Majeſté avoit déjà déconcerté & fait avorter les deſſeins dans ſa Capitale, ſe mit à ourdir de nouvelles trames dans la Ville de Porto, ſeconde Ville du Royaume. Les Jéſuites, à la tête de cette Cabale, y travaillerent avec ardeur à rendre odieux aux Sujets de Sa Majeſté, la Perſonne du Roi, ſon Gouvernement & ſon fidelle Miniſtre, en ne ceſſant de répéter les imputations & les impoſtures qu'ils avoient

avoient répandues dans le Royaume & dans les Pays Etrangers. Ils abuſerent même de la ſimplicité du Peuple juſqu'à lui faire croire cette inſigne fauſſeté, que *les Vins qui ſeroient vendus par la Compagnie qui venoit d'être établie, ne vaudroient rien pour la célébration du Saint Sacrifice de la Meſſe.* Ils firent en même-temps extraire des Archives de la Ville la Relation du ſoulevement arrivé à Porto en l'année 1661, & en la mettant entre les mains de gens mal-intentionnés & encore plus mal-inſtruits, ils leur diſoient & répandoient par toute la Ville, que ſi le ſoulevement commençoit, comme en 1661, par des femmes & des enfans, il demeureroit, comme alors, ſans punition. Ils ſe ſervirent des mêmes ſuggeſtions pour animer quelques Eccléſiaſtiques que leur légéreté naturelle rendoit plus capables de ſe livrer à leurs inſinuations. Par ces moyens, ils vinrent à bout d'exciter l'horrible émotion du 23 Février de l'année derniere, qui fut une fidelle copie de celle de 1661, ſans la moindre différence; ce qui força enfin le Roi à faire violence à ſa bonté, & lui cauſa l'extrême déplaiſir de punir les Habitans de cette Ville, mais avec toute

la modération que pouvoit lui permettre l'indiſpenſable néceſſité de ne pas laiſſer ſans châtiment un exemple auſſi pernicieux, & de donner à ſes fidelles Sujets la ſatisfaction qu'exigeoit naturellement un ſcandale & un attentat ſi extraordinaire dans le Royaume.

8. Rien au monde ne paroiſſoit plus propre à abattre & à réprimer le téméraire orgueil de ces Peres. Ils devoient naturellement s'affliger, être remplis de confuſion & pénétrés de regrets, en voyant cette Ville infortunée livrée à la diſcrétion des gens de guerre, & ſes Habitans gémiſſant dans les fers, dont ils étoient redevables à la méchanceté de ces Religieux qui les avoient précipités dans cette calamité. Mais il arriva tout le contraire, comme on a été obligé d'en être convaincu par des faits qu'il eſt impoſſible de nier.

9. De tels événemens, des conjonctures ſi périlleuſes & ſi délicates font voir d'une maniere bien évidente la ſageſſe de la réſolution ſi néceſſaire que le Roi a priſe de chaſſer les Confeſſeurs de ſa Cour. C'étoit-là le moyen qui ſembloit le plus propre à déſarmer ces Religieux, & à leur ôter le crédit que leur

donnoient les places de Confeſſeurs de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale. Ils abuſoient de ce crédit juſqu'à écraſer & fouler aux pieds les Miniſtres & tous les Citoyens, en ne ceſſant de les intimider par leur pouvoir exceſſif, & l'appareil formidable qu'ils étaloient aux yeux de tout le monde. D'où il eſt arrivé, entre autres effets pernicieux, que pendant pluſieurs années, on n'a oſé exécuter aucun ordre du Roi qui fût capable de cauſer le moindre déplaiſir à ces Peres.

10. Mais tout l'effet qu'a produit une démarche ſi modérée, eu égard aux motifs qui l'ont rendue ſi néceſſaire, a été de porter ces Peres à forger de nouvelles impoſtures, & à répandre les bruits les plus injurieux & les plus faux. Entre autres calomnies, ils ont publié que *leur conduite dans le Maragnon & dans l'Uraguay a été auſſi juſte que réguliere; qu'ils n'étoient perſécutés que parce qu'ils travailloient de toutes leurs forces à conſerver la Foi dans ce Royaume, où, diſoient-ils, on avoit deſſein d'abolir le Tribunal du Saint-Office;* Tribunal dont tout le monde ſait que ces Peres ſont les plus grands ennemis, parce qu'ils n'ont pas pu s'en rendre les maîtres. Ils ajoutoient

que *le Roi vouloit établir en Portugal la liberté de conſcience ; qu'il penſoit à marier la Princeſſe Héréditaire avec un Prince d'une autre Religion ; que le ſoulevement de Porto avoit été juſte, & d'ailleurs de peu de conſéquence, puiſqu'il n'y avoit eu que des femmes & des enfans qui y euſſent pris part ; que le châtiment terrible qui l'avoit ſuivi étoit d'une injuſtice criante*, &c.

11. Le Roi étant donc convaincu par ces nouveaux motifs, de l'indiſpenſable néceſſité de déſabuſer ceux de ſes Sujets que l'on a imbus de calomnies ſi pernicieuſes & ſi ſacrileges, & de démaſquer enfin ces Religieux en faiſant connoître une partie des juſtes raiſons que *la décence peut permettre d'expoſer aux yeux du Public*, & qui ont obligé Sa Majeſté d'agir comme Elle a fait ; Elle a ordonné l'impreſſion des deux Ecrits dont Votre Excellence recevra quelques copies pour ſon entiere inſtruction.

12. L'un des deux Ecrits (1) contient de ſimples Extraits des Lettres de Go-

(1) C'eſt ce même Mémoire que Sa Majeſté a fait préſenter au Pape pour demander la réforme de ces Religieux.

mez Freire d'Andrada, de François-Xavier de Mendoza, & de l'Evêque de Para. Ces Extraits ont été tirés avec la plus ſcrupuleuſe exactitude, &, *autant que la pudeur a pu le permettre*, des Originaux authentiques qui ſont conſignés dans la Secrétairerie d'Etat. Ils ne contiennent que des faits publics & notoires qui ont été & qui ſont encore de la connoiſſance de tous les Habitans du Bréſil, & de tous les Portugais qui ont des correſpondances dans cette Contrée.

13. Le ſecond Ecrit contient une copie de l'Original de la Sentence rendue par le Parlement de Porto, ſur des procédures de 4000 rôles. Le Régime des Jéſuites y feroit une grande & énorme figure, ſi Sa Majeſté n'avoit cru dès le commmencement que ſa piété l'obligeoit de ſupprimer, dans l'Extrait qu'Elle en a fait faire, tout ce qui regardoit les Eccléſiaſtiques.

14. Il eſt certain que ces deux Ecrits & les faits inconteſtables qui y ſont contenus, acheveront de faire connoître les cabales & les méchancetés que ces Religieux ont pratiquées dans ce Royaume. On y trouvera la preuve complette de toutes les impoſtures que ces Peres ont

publiées. Il eſt également certain qu'après qu'ils ont vu qu'il ne leur étoit pas poſſible de tromper le Portugal, ils ont redoublé d'efforts & de ſoins pour répandre & accréditer dans les Pays étrangers ces dangereuſes calomnies, qu'ils n'ont inventées que pour faire diſparoître & nier avec une incroyable témérité les révoltes & les attentats dont ils ont été les auteurs dans le Paraguay & le Maragnon. Ils ont eu l'audace de nier ce qui eſt de notoriété publique, ce qui s'eſt paſſé & ſe paſſe encore ſous les yeux de trois Armées & de tout le Bréſil: témérité non-moins grande que ſi on nioit qu'il y eût en Europe les Villes de Lisbonne, de Londres & de Madrid, en préſence des perſonnes qui n'y ont point encore été. C'eſt par des artifices & des menſonges de la même nature, qu'ils ſont autrefois parvenus à rendre incroyables à la Cour de Madrid les attentats par leſquels ils ont opprimé en Aſie Dom Philippe Pardo Archevêque de Manilles en Amérique, Dom Bernardin de Cardenas Evêque du Paraguay, & Dom Jean de Palafox de Mendoza Evêque de la Puebla de Los-Angeles. Ils ſe ſont encore ſervis des mêmes

moyens pour rendre pendant ſi longtemps incroyables à la Cour de Lisbonne les plaintes multipliées des Peuples & des Prélats du Bréſil ; de maniere que les unes n'ont jamais pu parvenir à la connoiſſance du Roi Jean V, & que les autres, qu'ils n'ont pu lui dérober, ſont demeurées pendant vingt-cinq ans ſans effet, ainſi que les Décrets deſtinés à y mettre ordre ; & qu'enfin, à la mort de ce Prince, les choſes ſe ſont trouvées au même point qu'au premier jour, ſans que les ordres du Roi ayent eu la moindre exécution.

15. Tel étoit le pouvoir de ces Peres dans cette Cour ; tel étoit leur crédit exceſſif dans les affaires, qu'il alloit juſqu'à l'emporter ſur le reſpect dû à un ſi grand Roi : tel enfin a été le préjudice que ce pouvoir & ce crédit ont cauſé aux deux Monarchies, en empêchant d'ajouter foi aux repréſentations des Prélats les plus reſpectables, & aux plaintes des Peuples opprimés, quand il étoit temps de les entendre & d'y mettre ordre, avant que ces Religieux ſe fuſſent procuré en Aſie & en Amérique les forces qui animent aujourd'hui ſi exceſſivement leur témérité.

16. Sa Majesté ordonne de donner à Votre Excellence connoissance de toutes ces choses, pour en faire l'usage convenable en temps & lieux opportuns, & désabuser par ce moyen les personnes à qui ces Religieux ont fait illusion par leurs artifices. Que Dieu vous ait en sa sainte garde.

A Salvaterra de Magos le 10 Février 1758.

Signé, D. LOUIS D'ACUNHA.

A Dom François d'Almada de Mendoza.



N.° III.

LETTRES

EN FORME DE BREF

DE N. S. P. LE PAPE BENOIT XIV.

Par lesquelles, de son propre mouvement, il établit & constitue l'Eminentissime & Révérendissime François de Saldanha, Cardinal Diacre de la sainte Eglise Romaine, Visiteur & Réformateur des Clercs Réguliers de la Compagnie de Jesus, dans les Royaumes de Portugal & des Algarves, & dans tous les pays des Indes Orientales & Occidentales, soumis à la domination du Roi Très-Fidelle.

BENOIT XIV. PAPE.

NOTRE très-cher Fils : SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Placès par la Providence Divine au faîte de la suprême Dignité, malgré notre insuffisance, au milieu des affaires innombrables dont nous sommes acca-

blés dans un âge fort avancé & avec une ſanté très-foible ; le devoir de la charge paſtorale qui nous a été confiée, exige que nous nous occupions auſſi des moyens propres à maintenir perpétuellement, avec le ſecours de Dieu, les Maiſons Religieuſes & les perſonnes qui s'y ſont conſacrées au Service du Seigneur, dans la paix & la tranquillité, dans l'obſervance de la vie réguliere & de la diſcipline Eccléſiaſtique, en réformant par notre vigilance & notre Autorité Apoſtolique tout ce que nous reconnoîtrons y mettre quelque obſtacle, de la maniere qui nous paroîtra la plus convenable ſelon Dieu, eu égard à la qualité des lieux, des choſes & des perſonnes.

C'eſt pourquoi Notre Très-Cher Fils en Jeſus-Chriſt, Joſeph Roi de Portugal & des Algarves, nous ayant fait expoſer qu'il s'étoit introduit des déſordres & des abus très-conſidérables dans les Provinces des Clercs Réguliers de la Compagnie de Jeſus, établies dans le Portugal & dans les parties des Indes Orientales & Occidentales ſoumiſes à ſa domination ; que la connoiſſance de ces abus s'étoit répandue dans preſque

toutes les Nations & toutes les contrées de l'Univers, par un petit Volume imprimé qui nous a même été présenté, ainsi qu'à nos Vénérables Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine; qu'il désire ardemment que par un effet de notre bonté & de notre sagesse Apostolique, nous voulions bien prévenir incessamment les scandales qui dans la suite pourroient naître de ces abus : pénétrés d'ailleurs d'une affection vraiment paternelle pour cette Compagnie, nous ne voyons rien de mieux à faire dans ces circonstances, que de nommer & députer, conformément à l'institution & à l'usage des Souverains Pontifes nos prédécesseurs, un des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, pour s'instruire d'abord lui-même à fond de toutes & chacune de ces affaires, & nous en rendre ensuite un compte exact; afin qu'après un mûr examen, nous puissions statuer ce que nous jugerons être le plus convenable & le plus efficace pour remédier à ces maux.

A CES CAUSES, de notre propre mouvement & science certaine, après une mûre délibération, de la plénitude de notre puissance Apostolique, ayant dans

le Seigneur une pleine confiance en vôtre discrete personne, dont la fidélité, la prudence, l'intégrité, l'habileté, la vigilance & le zele pour la Religion nous sont connus, Nous vous établissons par ces présentes, & vous constituons Visiteur Apostolique & Réformateur des Clercs Réguliers de la Compagnie de Jesus, dans les Royaumes, Etats & Provinces, même des Indes, qui sont sous la domination du Roi Très-Fidelle : Vous donnons commission de faire une fois la visite des Provinces desdits Clercs Réguliers situées dans les Royaumes & Domaines dudit Roi Joseph, étant assisté d'une ou de plusieurs personnes d'une probité reconnue, versées dans la connoissance des regles & usages des Religieux, que vous prendrez à votre choix ou parmi les Prêtres Séculiers, pourvu qu'ils soient revêtus de quelque dignité Ecclésiastique, ou dans quelque Ordre ou Institut approuvé par le Saint Siege : Vous autorisons à réformer tout ce qui vous paroîtra en avoir besoin dans leurs Maisons Professes, Noviciats, Eglises, Colleges, Hospices & Missions, & dans tous autres lieux, de quelque nom qu'ils puis-

ſent être appelés, dépendans de ladite Société & lui appartenans, nonobſtant toute exemption, tout privilege & indult, & à étendre cette réforme ſur les perſonnes mêmes, tant ſur le Chef que ſur les Membres, c'eſt-à-dire, ſur leurs Supérieurs, Recteurs, Adminiſtrateurs, ſur les Clercs Réguliers & tous autres de quelque dignité, ſupériorité, état, grade & condition qu'ils ſoient : Voulons que vous faſſiez les informations les plus exactes ſur ce qui les regarde tous en général & chacun d'eux en particulier, ſur leur état, vie, mœurs, uſages, diſcipline & ſur toute leur conduite; que vous rameniez tout à la Doctrine Evangélique & Apoſtolique, aux ſaints Canons & aux Décrets des Conciles généraux, à la Tradition des Saints Peres, à l'Inſtitut de ladite Société, aux Conſtitutions Apoſtoliques, & notamment au Bref *Ex debito Paſtoralis officii* d'Urbain VIII notre prédéceſſeur, en date du 22 Février 1633, & aux Lettres en forme de Bref données par Nous le 20 Décembre 1741, qui commencent par ces mots : *Immenſa Paſtorum Principis*; que, ſelon l'eſprit de ſageſſe que vous avez reçu du Seigneur, vous cor-

rigiez, réformiez, renouveliez, révoquiez tout ce que, selon les conjonctures, la qualité des choses & la nécessité actuelle, vous connoîtrez demander quelque changement, correction, réforme, renouvellement ou révocation; que vous fassiez même, s'il en est besoin, de nouveaux Réglemens, & confirmiez ceux que vous trouverez établis, qui ne seront pas contraires aux saints Canons & aux Décrets du Concile de Trente; que vous supprimiez tous abus; que vous rétablissiez & remettiez en vigueur par les moyens convenables & conformément à l'Institut de ladite Société, les Regles & Réglemens, la discipline Ecclésiastique & Réguliere, & sur-tout le culte Divin, l'obéissance due à notre Saint Siege, & l'exécution des susdites Constitutions Apostoliques, s'il paroissoit qu'on s'en fût écarté: Vous donnons tout pouvoir de punir & châtier les délinquans, si vous en trouvez, selon les Lois Canoniques; de ramener les personnes, même soi-disant exemptes, à une forme de vie telle que l'exigent le devoir & la bienséance, & à un état conforme à ce que prescrivent les saints

Canons & le Concile de Trente ; de faire obſerver ponctuellement & ſans délai tout ce que vous aurez ſtatué & ordonné, ſans qu'aucun appel puiſſe en ſuſpendre l'exécution ; de dépoſer les Recteurs & autres Supérieurs des Colleges & des autres Maiſons, que votre prudence & le bien de la choſe vous feront juger devoir être déplacés, & de les envoyer, ainſi que tous autres Clercs Réguliers de la même Société, d'une Maiſon ou d'un College dans un autre ; enfin, de contraindre & réduire les déſobéiſſans & les rebelles, par Sentences, cenſures & peines Eccléſiaſtiques, ſuſpenſe *à Divinis*, & toutes autres voies convenables de droit & de fait. Car en vertu de notredite Autorité Apoſtolique, Nous vous accordons & donnons plein pouvoir, libre & ample faculté de faire & d'exécuter tous les actes ci-deſſus exprimés & tous autres qui vous paroîtront néceſſaires ou convenables pour réuſſir dans la viſite & réforme dont il s'agit. Et s'il arrivoit que par quelque cauſe légitime vous fuſſiez empêché de faire par vous-même ladite viſite hors de la ville de

Lisbonne, Nous vous permettons de commettre toutes personnes Ecclésiastiques qu'il vous plaira, pour faire à votre place ladite visite & réforme, même dans les Provinces des Indes, avec un pouvoir égal au vôtre ou par vous limité.

Que si dans cette visite vous trouvez des affaires trop graves & trop importantes, vous aurez soin de nous en référer & de nous envoyer au plutôt dans un paquet scellé de votre sceau toutes les pieces nécessaires pour nous en instruire à fond. De notre côté nous les examinerons suivant la nature des choses & les circonstances des temps; Nous présenterons au Tout-Puissant nos larmes, nos cris & nos prieres, afin d'obtenir que nous jugions avec maturité de ce qu'il faudra statuer.

Nous ordonnons en conséquence à tous & chacun des Supérieurs, Officiers, Clercs Réguliers & autres personnes des Provinces, Maisons, Colleges & autres lieux de ladite Société, situés dans les Royaumes, Terres & Provinces, même des Indes, de la domination du Roi Très-Fidelle; & ce sous

peine d'excommunication *latæ sententiæ*, réservée à Nous & aux Souverains Pontifes nos successeurs, excepté l'article de la mort, sous peine de suspense *à Divinis*, de privation de tous offices & autres peines à notre choix qui seront encourues par le seul fait, de rendre prompte obéissance & soumission à Vous & aux personnes qui auront été par vous députées pour toutes les choses ci-dessus exprimées; de recevoir humblement les avertissemens & les ordonnances salutaires qui émaneront de Vous ou de vos Députés, & de prendre des moyens efficaces pour les faire exécuter; à défaut de quoi nous ratifierons la sentence ou la peine que vous aurez juridiquement portée ou prononcée contre les réfractaires, & avec l'aide du Seigneur nous la ferons exécuter inviolablement jusqu'à pleine & entiere satisfaction.

Nous voulons que ces présentes Lettres soient & demeurent fermes, valides & efficaces, qu'elles sortissent tout leur effet, qu'elles vous autorisent pleinement pour cela, ainsi que les personnes que vous commettrez, &

qu'elles ſoient inviolablement obſervées par ceux qu'il appartient & qu'il appartiendra dans la ſuite. Enjoignons à tous Juges ordinaires & délégués, même aux Auditeurs du Palais Apoſtolique & aux Nonces du Saint Siege, de juger & définir conformément à la teneur de ces Lettres; leur ôtant toute faculté & autorité de juger & interpréter autrement; déclarant nul & de nul effet tout ce qu'ils entreprendroient de faire à ce contraire, avec connoiſſance de cauſe ou par ignorance: Défendons d'avoir égard à toutes diſpoſitions générales ou particulieres qui paroîtront s'oppoſer aux préſentes, ſoit des Conſtitutions Apoſtoliques, ſoit des Ordonnances des Conciles généraux, provinciaux & ſynodaux, ſoit des Statuts de ladite Société, de ſes Maiſons, Colleges & autres lieux Réguliers, de ceux même qui feroient munis de la religion du ſerment, confirmés par l'Autorité Apoſtolique ou de toute autre maniere; ſoit des uſages, Privileges, Indults, Lettres Apoſtoliques, ci-devant accordés, confirmés & renouvelés en faveur des Supérieurs ou des autres perſonnes de ladite Société, en

quelque teneur & forme que ce puiſſe être, y eût-il des clauſes dérogatoires des dérogatoires, plus efficaces que les très-efficaces, inſolites & irritantes; ſoit enfin de tous autres Décrets généraux & particuliers, de ceux même qui ſeroient donnés *motu proprio* ou émanés du Conſiſtoire; & quand ces actes ſeroient tels que pour y déroger il ſeroit néceſſaire de faire d'eux & de toute leur teneur une mention ſpéciale, ſpécifique, expreſſe, individuelle & de mot à mot, & non pas ſimplement par des clauſes générales qui l'annonceroient, ou bien qu'il ſeroit beſoin de quelque autre maniere de s'exprimer, ou de quelque formalité ſinguliere: Nous regardons la teneur deſdits Actes comme auſſi ſuffiſamment exprimée par ces Préſentes, que ſi elle y étoit inſérée de mot à mot, & que la formalité qui y eſt preſcrite fût exactement obſervée; & nous dérogeons ſpécialement & expreſſément auxdits Actes & à tous autres contraires aux Préſentes, pour cette fois ſeulement, & en ce qui pourroit empêcher l'exécution de ce que nous venons d'ordonner, les laiſſant d'ailleurs dans leur force & vigueur.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, ſous l'anneau du Pêcheur, le premier Avril de l'année 1758, la dix-huitieme de notre Pontificat.

Pour M. le Cardinal PASSIONEI.

Jean Florius, Subſtitut.



N.° IV.

DÉCRET

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE SALDANHA,

Qui déclare les Jésuites de Portugal coupables d'un commerce illicite, & leur défend de le continuer.

NOUS DOM FRANÇOIS, Cardinal DE SALDANHA, Visiteur & Réformateur Général Apostolique de l'Ordre de la Compagnie de Jesus, dans les Royaumes de Portugal & des Algarves & Pays qui en dépendent, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces Présentes verront, ou qui en auront connoissance : SALUT ET PAIX en Notre-Seigneur JESUS-CHRIST.

Depuis la fondation de l'Eglise il a toujours été défendu à toutes les personnes consacrées par le Sacerdoce, de souiller la sainteté de leur Ministere en

s'ingérant dans les affaires séculieres. Le Rédempteur des hommes a lui-même établi cette vérité dans son Evangile (1). Il l'a annoncée aux Eccléſiaſtiques par la bouche de l'Apôtre des Gentils (2). Il l'a fait publier dans le premier Concile de l'Egliſe, qui a ordonné que les Evêques, Prêtres & Diacres qui ſe ſeroient mêlés d'affaires profanes ſeroient privés de leur dignité & de l'exercice de leur miniſtere (3). C'eſt ſur toutes ces diſpoſitions de droit divin que ſont fondées les défenſes poſitives du Droit Canonique, & toutes les peines qu'il fulmine contre les violateurs de ces ſaintes Lois (4).

La rigueur de ces Lois à l'égard des Eccléſiaſtiques va juſqu'à leur ordonner expreſſément de s'abſtenir de tous miniſteres ſéculiers, même honnêtes, tels que ſont les fonctions de Procureur dans

---

(1) Non poteſtis Deo ſervire & mammonæ. *Matth.* 6. ℣. 24.

(2) Nemo militans Deo, implicat ſe negotiis ſæcularibus. *II. ad Timoth. cap.* 2. ℣. 4.

(3) Epiſcopus aut Presbyter, aut Diaconus nequaquàm ſæculares curas aſſumat : ſin aliter, ejiciatur. *In Concil. Apoſtolor. Can.* 7.

(4) Per totum titul. Ne Clerici vel Monachi ſæcularibus negotiis ſe immiſceant.

les Villes & les Bourgs (1). Mais elles ſont encore plus formelles & plus rigoureuſes pour défendre à tous ceux qui ſont conſacrés au ſervice de Dieu, de ſe laiſſer jamais aller à une avarice ſordide, en ſe mêlant de commerce & de marchandiſes. Notre Divin Rédempteur nous a fait comprendre combien ce commerce eſt oppoſé à l'eſprit de ſon Egliſe & à la ſainteté de ſon Miniſtere, lorſqu'il chaſſa du Temple les Changeurs & les Marchands qu'il y trouva occupés à vendre & à acheter : il renverſa leurs tables, leurs comptoirs & l'argent qui ſervoit à leur négoce, & alla juſqu'à les frapper à coups de fouet, leur faiſant les reproches les plus ſéveres de ce qu'ils faiſoient de la Maiſon de ſon Pere une maiſon de trafic, & une caverne de voleurs de la Maiſon de Dieu deſtinée à la Priere (1).

---

(1) Text. in cap. Sed nec Procurationes Villarum, *4. eodem. tit.*

(1) Aſcendit Jeſus Jeroſolymam, & invenit in templo vendentes boves, & oves, & columbas, & nummularios ſedentes. Et cùm feciſſet quaſi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo; & nummulariorum effudit æs, & menſas ſubvertit. Et his, qui columbas vendebant, dixit : Auferte iſta hinc, &

C'eſt dans cet eſprit que depuis le commencement de l'Egliſe les ſaints Canons ſe ſont toujours élevés avec force contre les Eccléſiaſtiques, qui, ſans crainte de Dieu & ſans reſpect pour la Loi Evangélique, couroient après ces vils intérêts provenant d'un commerce réprouvé par les Lois ſacrées (1), & qui

nolite facere domum Patris mei domum negotiationis. *Joan. c. 2. ℣. 14. 15. & 16.*

Et intravit Jeſus in templum, & ejiciebat omnes vendentes & ementes in templo : & menſas nummulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit: & dicit eis : Scriptum eſt : Domus mea domus orationis vocabitur : vos autem feciſtis illam ſpeluncam latronum. *Matth. cap. 21. ℣. 11. 12. 13.*

(1) Si quis inventus fuerit poſt hanc definitionem uſuras accipere, vel ex quolibet tali negotio turpia lucra ſectari, vel etiam ſpecies frumentorum ad ſextuplum dare ; omnis, qui tale aliquid conatus fuerit ad quæſtum, rejiciatur à Clero, & alienos àb Eccleſiaſtico habeat gradus. *Ex Concil. Nicen. in Can. Quoniam cauſ. 14. quæſt. 4. cap. 8.*

Conſequens eſt, ut illa quoque de Piceni partibus nuper ad nos miſſa relatio nuntiavit, non prætermittenda putaremus : id eſt, plurimos Clericorum negotiationibus inhoneſtis & lucris turpibus immiſceri, nullo pudore cernentes Evangelicam lectionem.... Proinde hujuſmodi aut ab indignis poſthac quæſtibus noverint abſtinendum, & ab omni cujuſlibet negotiationis ingenio, vel cupiditate ceſſandum ; aut in quocumque gradu ſint poſiti, mox à Clericalibus officiis abſtinere cogantur. *Ex Pap. Gelaſio in Diſtinct. 88. cap. 2.*

Canonum ſtatutis firmatum eſt, ut quicumque in Clero eſſe voluerit, emendi viliùs, vel vendendi cariùs

qui consiste à vendre plus cher dans un temps ce qu'on a acheté moins dans un autre (1). Les mêmes Canons ordonnent de fuir comme la peste un Ecclésiastique Négociant, qui, par ce moyen illicite, de pauvre est devenu riche, & arrogant d'humble qu'il étoït (2). Enfin, ils prononcent les plus rigoureuses peines & fulminent toutes les censures Ecclésiastiques, contre tout Clerc & Religieux qui fait commerce par lui-même, ou s'intéresse seulement dans celui d'un tiers (3).

Cette défense commune à tous les Ecclésiastiques, oblige bien plus étroitement les Religieux Missionnaires, qui,

---

cariùs studio non utatur. Quod certè si voluerit exercere, cohibeatur à Clero. *Ex Concil. Tarraconensi in Canon. 14. quæst. 4.*

(1) Quicumque tempore messis vel vindemiæ, non necessitate, sed propter cupiditatem, comparat annonam, vel vinum, v. g. de duobus denariis quatuor, aut sex, aut ampliùs, hoc turpe lucrum dicimus. *Ex Jul. Pap. in caus. 14. quæst. 4. cap. 9.*

(2) Negotiatorem Clericum, aut ex inope divitem, ex ignobili gloriosum quasi quamdam pestem fuge. *Ex D. Hieronymo in distinction. 88. cap. 9.*

(3) Secundùm instituta Prædecessorum nostrorum sub interminatione anathematis prohibemus, ne Monachi vel Clerici, causâ lucri, negotientur; & ne Monachi à Clericis, vel Laicis suo nomine firmas habeant. *In cap. 6. Ne Clerici vel Monachi.*

comme tels, doivent avoir pour patrimoine la pauvreté Apoſtolique, & pour unique objet un zele ardent d'éclairer de la lumiere de l'Evangile ceux qui ſont aſſis dans l'ombre de la mort & habitent au milieu des ténebres de l'ignorance du vrai Dieu. D'ailleurs ils doivent ſe repoſer ſur l'infinie Providence, & eſpérer qu'au moyen de la charité des Fidelles, ils ne manqueront point du néceſſaire pour leur nourriture & leurs vêtemens (1).

Des motifs ſi juſtes & ſi preſſans exciterent le zele Apoſtolique du Pape Urbain VIII, & il ne put ſe diſpenſer de réprimer les Religieux des Miſſions d'au-delà de la Mer, qui, dès le temps de ſon Pontificat, avoient déjà cauſé du ſcandale ſur cette matiere ſi délicate. Ce Pape s'efforça de l'étouffer par ſa Bulle en date du 22 Février 1633 *Ex*

(1) Euntes prædicate, dicentes : Quia appropinquavit Regnum Cœlorum. Nolite poſſidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis veſtris : non peram in viâ, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam : dignus eſt enim operarius cibo ſuo. In quamcumque autem Civitatem, aut Caſtellum intraveritis, interrogate, quis in eâ dignus ſit : & ibi manete, donec exeatis. *Matth. cap.* 10. ℣. 7. 8. 9. 10. 11.

debito Pastoralis officii, dans laquelle, après avoir représenté tout commerce & trafic temporel comme indigne de la sainteté du Ministere sacerdotal & contraire à toutes les Lois de l'Eglise, il défend à tous Religieux Mendians & non-Mendians, & notamment à ceux de la Compagnie de Jesus, de s'y immiscer & d'y prendre part directement ou indirectement, soit par eux & en leur nom propre, soit par l'entremise d'un tiers, ou au nom de leur Communauté, sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*, de privation de voix active & passive & de tous offices, emplois & dignités dont ils seroient revêtus, les déclarant même inhabiles à en posséder jamais aucun, & confisquant au profit des Missions toutes les marchandises objet de ce commerce, ainsi que l'argent qui en seroit le produit (1).

(1) Cæterùm quia à sacris Canonibus, Conciliorum Decretis, ac Apostolicis Constitutionibus, omnibus Religiosis, ac etiam aliis Ecclesiasticis, præsertim in sacris Ordinibus constitutis, mercatura & negociationes sæculares districtè prohibentur, ac valdè damnosum ac indecens existit hujusmodi personas divino cultui mancipatas, ac præcipuè illas quæ ad prædicandum sacrosanctum Christi Domini Evangelium destinatæ sunt, præfatis mercaturis & negotia-

Mais comme plusieurs des Religieux susdits & d'autres personnes Ecclésiastiques oubliant leurs obligations & l'obéissance qu'ils devoient aux Constitu-

---

tionibus, se immiscere, aut operam dare; prædictorum sacrorum Canonum ac Decretorum Constitutionumque Apostolicarum dispositioni inhærentes, auctoritate Apostolicâ, earumdem tenore præsentium, Religiosis omnibus cujuscumque Ordinis, & Instituti, tam Mendicantium quàm non Mendicantium, *etiam Societatis Jesu*, eorumque singulis, tam in prædictis locis nunc existentibus, quàm in futurum ad illa mittendis, omnem & quamcumque mercaturam seu negotiationem, quocumque modo ab eis fieri continget, sive per se, sive per alios, sive proprio, sive Communitatis nomine directè, sive indirectè, aut quovis alio prætextu, causâ aut colore interdicimus, & prohibemus, sub excommunicationis latæ sententiæ pœnâ ipso facto incurrendâ, ac privationis vocis activæ & passivæ, officiorum, ac graduum, & dignitatum quarumcumque, etiam inhabilitatis ad eas, & insuper amissionis mercium, & lucrorum ex eis factorum. Quæ omnia à Superioribus Religionum, ex quibus delinquentes existent, reservanda erunt ad usum Missionum, quas eædem Religiones habent, & habituræ sunt in prædictis Indiis, & non in alios usus; eisdem Superioribus districtè præcipientes sub eisdem pœnis, ut in hoc invigilent & contrà delinquentes ad prædictas pœnas procedant, sublatâ eisdem facultate, eisdem delinquentibus aliquid ex dictis mercibus & lucris, quantumvis minimi remittendi aut condonandi.

Quòd si fortè aliquæ controversiæ inter Religiosos dictarum Religionum, quod Deus avertat, oriantur; Episcopi locorum prædictorum pro tempore existentes, tanquam Sedis Apostolicæ Legati, illas decidant & terminent. Si verò graviora aliqua, &c. &c. &c.

tions Apoſtoliques, continuerent encore depuis ce trafic illicite & indécent, ſous différens prétextes & ſubterfuges, au détriment de leur ame & au grand ſcandale des Fidelles, le Pape Clément IX s'oppoſa à ces déplorables tranſgreſſions par une autre Bulle du 17 Juin 1669, qui commence par ces mots : *Sollicitudo Paſtoralis officii*, où il cite, confirme & étend la précédente Bulle, en rappelle toutes les diſpoſitions, & prononce les mêmes peines contre les Religieux Commerçans (1).

---

(1) Motu proprio, ac ex certâ ſcientiâ & maturâ deliberatione, deque Apoſtolicæ poteſtatis plenitudine, omnibus & ſingulis perſonis Eccleſiaſticis, tam ſæcularibus quàm Regularibus, cujuſcumque ſtatûs, gradûs, conditionis & qualitatis, ac cujuſvis Ordinis, Congregationis & Inſtituti, tam Mendicantium quàm non Mendicantium, etiam Societatis Jeſu, & earum cuilibet, quæ ad Inſulas, Provincias & Regna Indiarum Orientalium, & præſertim in Provinciam Societatis Jeſu de Japone nuncupatam, ac in partes Americæ tam Auſtrales quàm Septentrionales, à Sede Apoſtolicâ vel Congregatione Venerabilium Fratrum noſtrorum S. R. E. Cardinalium, negotiis Propagandæ Fidei Præpoſitorum, aut ab earum Superioribus ſub nomine Miſſionariorum, aut quovis alio titulo pro tempore miſſæ fuerint, aut in illis partibus quomodolibet morabuntur, ſub excommunicationis latæ ſententiæ, ac privationis vocis activæ & paſſivæ, & officiorum, dignitatum & graduum quorumcumque per eas obtentorum, & inhabilitatis

Ces défenses, quoique si pressantes & si générales, ne purent empêcher

---

ad illa, & alia quæcumque in posterùm obtinenda, necnon amissionis mercium, & lucrorum omnium ipso facto incurrendis, ac aliis nostro, & Romani Pontificis pro tempore existentis, vel prædictæ Cardinalium Congregationis arbitrio imponendis pœnis; tenore præsentium, districtè prohibemus, & interdicimus, ne mercaturis, & negociationibus sæcularibus hujusmodi, quovis prætextu, titulo, colore, ingenio, causâ, occasione, & formâ etiam semel, per se, aut mediantibus ministris, seu aliis personis subsidiariis, directè vel indirectè tam nomine proprio, quàm suarum respectivè Religionum seu Congregationum, aut Societatum, etiam Jesu, vel aliorum quorumlibet; & alio quovis modo & qualitercumque se ingerant vel immisceant. Ac ex nunc prout ex tunc & è contrà postquàm casus evenerit, merces, & lucra quæcumque quæ ex hujusmodi mercaturis & negotiationibus provenerint & provenient, in usus & commodum Pauperum, Hospitalium, Seminariorum, Ecclesiarum, ac Operariorum (non tamen Religionum, Congregationum & Societatum, etiam Jesu, seu Institutorum eorum qui in præmissis vel circà ea deliquerint, sed aliorum non delinquentium) harum serie, applicamus, qui teneantur consignare merces, & lucra hujusmodi Ordinariis, seu eorum Vicariis in spiritualibus Generalibus, aut Officialibus, vel Apostolicis Vicariis, seu Pro-Vicariis: si verò tanquàm dictæ Sedis delegati illa ut præfertur, & non in alios usus distribuere & erogare debeant, ut super quibus eorum conscientiam districtè oneramus. Et quia in præmissis & circà ea delinquentes, ut plurimùm prætextu necessitatis pro eorum Missionibus se excusare præsumunt excusationes ejusmodi, eis, eorumque cuilibet nullo modo suffragari posse, vel debere, decernimus & declaramus.

qu'il ne fût encore porté des plaintes éclatantes aux pieds de N. S. P. le Pape Benoît XIV, aujourd'hui Chef de l'Eglise Universelle. Elles donnerent lieu à une

---

Insuper eisdemmet pœnis & censuris innodamus, & innodatos fore declaramus Superiores immediatos ac Provinciales, & Generales prædictorum Ordinum, Congregationum & Societatum, etiam Jesu, qui eorum respectivè subditos, in præmissis, vel circà ea, etiam pro unicâ vice delinquentes, saltem per amotionem illorum à locis commissi per eos delicti non puniverint : à sententiâ verò excommunicationis hujusmodi, per Superiores, vel alium, seu alios quoscumque, etiam quâvis facultate suffultos nemo ex prædictis delinquentibus absolvi possit, præterquàm in mortis articulo constitutos, nisi lucris hujusmodi priùs restitutis, &c.

Decernentes.... ipsas præsentes Litteras semper firmas, validas & efficaces existere, & fore, suosque plenarios & integros effectus sortiri, & obtinere, ac omnibus & singulis, ad quos spectat, & pro tempore quandocumque spectabit, in omnibus & per omnia inviolabiliter & inconcussè servari.

Sicque & non aliter in præmissis per quoscumque Judices ordinarios & delegatos, etiàm causarum Curiæ Cameræ Apostolicæ Generales, & Palatii Apostolici Auditores, ac ejusdem Cameræ Clericos, Thesaurarium Generalem, Commissarios, aliosque Officiales & Ministros, necnon S. R. E. prædictæ Camerarium seu Pro-Camerarium, & alios Cardinales, etiam de Latere Legatos, & dictæ Sedis Nuncios, cæterosque quoslibet quâcumque præeminentiâ & potestate fungentes, & functuros in quâvis causâ & instantiâ, sublatâ eis, & eorum cuilibet, quâvis aliter judicandi, & interpretandi facultate & auctoritate, ubique judicari ac defendi debere, ac irritum & inane, si secus super his à quopiam.... contigerit attentari, &c.

Bulle du Saint Pere en date du 25 Février 1741, confirmative des deux précédentes, & qui en prefcrit de la maniere la plus formelle & la plus précife la pleine & entiere exécution (1).

---

(1) Omnes & fingulas Romanorum Pontificum Prædeceſſorum noſtrorum Conſtitutiones, illarumque quamlibet contrà quofdam Clericos illicitos negotiatores, cum omnibus & fingulis pœnis contrà eofdem Clericos illicitè negotiantes.... præfentibus de verbo ad verbum pro infertis haberi volumus. Motu proprio & ex certâ fcientiâ, maturâque deliberatione, ac de Apoſtolicæ poteſtatis plenitudine, noſtris innovamus, confirmamus & approbamus, eifque, & earum cuilibet, novum Apoſtolicæ firmitatis, & inviolabilis obfervantiæ robur adjicimus; illafque fic innovatas, confirmatas & approbatas cum omnibus & fingulis pœnis in eis & in earum quâlibet adverfùs Clericos illicitos negotiatores hujufmodi contentis, ad Clericos, illicitè fub alieno Laici nomine quomodolibet negotiantes, perinde ac fi per feipfos, ac proprio eorum nomine negotia ipfa exercerent.... extendimus & ampliamus, &c.

Per eafdem noſtras præfentes perpetuò valituras, motu proprio, & poteſtatis plenitudine decernimus, ac pariter declaramus, quòd fi aliquod negotium Eccleſiaſticis illicitum perfonis, licèt ab eis minimè inſtitutum, fed à Laicâ perfonâ inchoatum, & ad eofdem Clericos, five hæreditario jure, aut quocumque alio titulo five fingulariter, five communiter, five feparatim, five conjunctim cum aliis bonis, & aliis cohæredibus, vel fociis Laicis exiſtentibus delatum fuerit, vel per feipfos, eorumque nomine proprio, vel per alios, aut alieno nomine etiam per fuos cohæredes, aut focios profecuti fint, illud ſtatim dimittere teneantur, &c. &c. &c.

Cependant le ſcandale que ces trafics illicites d'Eccléſiaſtiques ont cauſé dans ces Royaumes & leurs dépendances eſt devenu ſi public & ſi révoltant, qu'il a forcé d'appeler au ſecours des Saints Canons & des Conſtitutions Apoſtoliques les Lois même de l'Etat. En vertu de ces Lois, les Magiſtrats ſéculiers ont ſaiſi les marchandiſes & effets qui étoient l'objet du commerce de ces Perſonnes Eccléſiaſtiques, pour être remis avec les pieces & informations à leurs Juges ordinaires (1).

Nous avons de plus été informés avec certitude (ce qui nous a pénétré de la plus vive douleur), que dans les Colleges, Noviciats, Maiſons, Réſidences & autres lieux des Provinces & Vice-Provinces de l'Ordre de la Compagnie de Jeſus, dans ces Royaumes & Domaines en dépendans, où le Saint Siege nous a établi Commiſſaire, pour les réformer & les ramener à la pratique exacte de leurs devoirs, autant que nous le pouvons ſelon notre foibleſſe, il ſe trouvoit encore quelques Religieux ſi éloignés du ſouvenir des ſuſdites ſaintes Ordonnances

(1) Ord. Liv. 4. Tit. 16.

& Conſtitutions Apoſtoliques, & ſi obſ-tinément endurcis dans leurs tranſgreſ-ſions, que, foulant aux pieds toute crainte de Dieu & tout reſpect humain, au grand détriment de leurs ames & au ſcandale de tous les Fidelles, les uns imitent les Vendeurs & Banquiers que N. S. J. C. chaſſa avec un fouet hors du Temple, & s'occupent dans leurs propres Maiſons Religieuſes, & comme telles conſacrées à Dieu, non-ſeulement à recevoir & délivrer des lettres de change, ainſi que font les Banquiers & Gens de commerce, mais même à vendre des marchandiſes apportées d'Aſie, d'Amérique & d'Afrique, pour en retirer du bénéfice, comme ſi ces Colleges, Maiſons, Noviciats, Réſidences & autres lieux étoient des magaſins de commerce, & ces habitations des boutiques de Marchands. D'autres, ſemblables à ces Commerçans Eccléſiaſtiques que les Saints Canons & les Saints Peres ordonnent de fuir comme la peſte, parce qu'ils paſſent de la pauvreté aux richeſſes, & de l'humilité à l'orgueil & à l'arrogance, après s'être fait par leur trafic des capitaux conſidérables, ont établi des magaſins dans les Villes mari-

times de ces Royaumes & de leurs dépendances, où le voisinage des Ports rend le commerce plus facile & plus avantageux, & où ils vendent eux-mêmes aux Peuples toutes sortes de marchandises, comme de véritables Négocians. D'autres enfin qui sont dans les Pays d'Outre-mer, dépendans de ce Royaume, se sont portés à un excès de corruption encore plus déplorable & qui est sans exemple. Ils envoient dans les Provinces & Contrées circonvoisines des gens chargés d'y faire des provisions de drogues qu'ils vendent ensuite dans leurs propres Maisons; ils font saler des viandes & des poissons; ils préparent des peaux; en un mot, leurs résidences sont devenues des boutiques de toutes sortes de comestibles, de ces denrées même dont le commerce seroit honteux pour des Séculiers de la lie du peuple (1).

Tous ces désordres considérés, usant de l'Autorité Apostolique qui nous a été confiée, & joignant aux dispositions Divines & Canoniques les Bulles des Papes, & plus spécialement la Commis-

(1) Ord. 4. Tit. 16.

ſion qui nous eſt donnée par Sa Sainteté, en vertu de la ſainte obéiſſance, & ſous les menaces de déclarer l'excommunication majeure encourue *ipſo facto*, ainſi que toutes les autres peines contenues dans les Bulles ci-deſſus citées, Nous ordonnons aux RR. PP. Provinciaux, Vice-Provinciaux, Préfets, Recteurs & autres Supérieurs des lieux, & à leurs Sujets reſpectifs dudit Ordre de la Compagnie de Jeſus dans ces Royaumes & Pays en dépendans, à tous en général, & à chacun en particulier, qu'à l'inſtant où notre préſente Ordonnance leur ſera repréſentée, manuſcrite ou imprimée, pourvu qu'elle ſoit ſignée de Nous, & ſouſcrite de notre Illuſtriſſime & Révérendiſſime Secrétaire & Adjoint, & ſcellée de notre grand ſceau, après l'avoir lue en pleine Communauté aſſemblée au ſon de la cloche, & l'avoir enregiſtrée dans leurs livres reſpectifs, ceux à qui elle eſt adreſſée faſſent pour ſon exécution ceſſer les ſuſdites tranſgreſſions, ces ſcandales & tout ce qui pourroit y reſſembler, ſans que pour couvrir leur négoce ils puiſſent, en quelque maniere que ce ſoit, ſe prévaloir d'aucun prétexte, titre, couleur, intel-

ligence, cauſe, occaſion ou moyen, même pour une fois ſeulement, alléguer le beſoin de leurs Egliſes reſpectives, ſe ſervir de perſonnes interpoſées, éluder les ſuſdites Conſtitutions Apoſtoliques par des interprétations contraires au ſens que préſentent leurs diſpoſitions littérales, ou enfin temporiſer ſous prétexte qu'il faut du temps pour terminer les affaires de négoce dans leſquelles ils ſe trouvent engagés. Toutes ces excuſes étant réprouvées d'avance dans ces mêmes Conſtitutions Apoſtoliques, Nous voulons que celles-ci ayent leur entier effet, & qu'elles ſoient pleinement exécutées ſelon leur forme & teneur, en ce qui regarde leſdits RR. PP. Supérieurs de la Compagnie de Jeſus ſoumis à notre autorité.

Nous leur déclarons donc par ces Préſentes que tous & chacun deſdits commerces, quand ils ſeroient licites pour des Séculiers, ſont honteux & illicites pour des Eccléſiaſtiques; attendu que la défenſe faite à ceux-ci de commercer comprend toutes ſortes de négoces, & ne leur permet que d'acheter les choſes néceſſaires à la vie & d'en vendre le ſuperflu, & s'étend juſqu'aux

choſes qui proviennent du travail de leurs mains, lorſqu'elles ſont indécentes pour des Religieux (1). Mais le commerce eſt encore bien plus illicite & plus honteux pour des Religieux Miſſionnaires qui, comme tels, ſont bien plus étroitement liés par les diſpoſitions du Droit Divin & par les Conſtitutions Apoſtoliques; en ſorte que dans la Commiſſion dont Nous ſommes chargés, notre conſcience nous oblige indiſpenſablement de ne pas permettre le moindre relâchement en cette matiere.

C'eſt pourquoi Nous commandons auxdits Religieux de la Compagnie de Jeſus, en vertu de la ſainte obéiſſance, & ſous la même menace, de déclarer qu'ils ont encouru toutes & chacune des peines portées par les ſuſdites Conſtitutions Apoſtoliques; que dans le terme péremptoire de trois jours continus qui, ſelon les regles du Droit Canonique, ſuivront l'intimation qui leur ſera faite des Préſentes, ils faſſent auſſi-tôt, ou viennent faire leur

---

(1) L'opinion des Docteurs ſur ce point eſt uniforme. *Voy.* Gonzales, *Tell. ad Text. in dict. cap. ſecundùm Inſtituta 6. Ne Clerici vel Monachi*, *n.* 6 & 7.

déclaration pardevant Nous en cette ville de Lisbonne, & ailleurs pardevant nos Subdélégués, des commerces, lettres de change, transſports de marchandiſes, tant de celles qui ſont propres à l'uſage & à la parure des perſonnes, à l'ornement des tables & des maiſons, que de celles qui ſervent d'aliment & de ſoutien à la vie; des capitaux dans leſquels ils ſont intéreſſés, des effets & marchandiſes qu'ils ont actuellement en conſéquence de leur négoce, & des actions qui au même titre appartiennent à chacune de leurs Maiſons Religieuſes, ſoit dans ce Royaume & ſes dépendances, ſoit au dehors; repréſentant en même temps devant Nous ou nos Commiſſaires tous les regiſtres & livres de compte qui ſe trouveront au pouvoir deſdits Supérieurs & de ceux qui leur ſont ſoumis, déclarant dans quelles mains & pour quels motifs ſont paſſés & ſe trouveront ceux qu'il ne leur ſera pas poſſible d'exhiber; afin que pleinement informés de tout ce que deſſus, Nous puiſſions des marchandiſes, capitaux & effets provenans deſdits commerces, faire telles applications au ſervice de Dieu qui ſeront plus con-

formes aux décisions du Saint Siege, & au bien spirituel de la réforme dont Sa Sainteté nous a chargé.

DONNÉ en notre demeure de la Junqueira le 15 Mai 1758.

Moi Etienne-Louis de Magalhaens, Conseiller du Roi, Secrétaire & Adjoint de cette Réforme, ai fait écrire & souscrire ce Décret, & l'ai signé.

FRANÇOIS, Cardinal de Saldanha.

Place † du Sceau.

ÉTIENNE-LOUIS DE MAGALHAENS.



N.° V.

MANDEMENT

De l'Éminentiſſime & Révérendiſſime CARDINAL PATRIARCHE de Lisbonne,

Qui ôte aux Jéſuites les pouvoirs de prêcher & de confeſſer.

JOSEPH, Cardinal Patriarche de Lisbonne.

Pour de juſtes raiſons à nous connues, & qui intéreſſent ſpécialement le ſervice de Dieu & l'utilité publique, Nous ſuſpendons du pouvoir de confeſſer & de prêcher, dans toute l'étendue de notre Patriarcat, les Peres de la Compagnie de Jeſus, dès ce moment & juſqu'à nouvel ordre de notre part. Et afin que tout le monde en ſoit inſtruit, Nous ordonnons que le préſent Mandement ſera publié & affiché aux lieux accoutumés dans cette Ville & dans notre Patriarcat.

DONNÉ dans notre Palais, ſous notre ſeing & notre ſceau, le 7 Juin de l'année 1758.

J. Cardinal Patriarche de Liſbonne.

PAR SON EMINENCE.

CHRISTOPHE DE ROCHA CARDOSO.

Fin du premier Volume.





SOMMAIRES

DES LIVRES

Contenus dans le premier Volume.

LIVRE PREMIER.

Principaux Événemens de la Vie de Carvalho avant ſon entrée au Miniſtere.

LIVRE SECOND.

Entrée de Carvalho au Ministere.

LIVRE TROISIEME.

Carvalho devient Premier Ministre. Principaux Événemens jusqu'à l'attentat de la nuit du 3 Septembre 1758.

&



PIECES JUSTIFICATIVES.

Fin de la Table.





